

Le conseil régional de développement de l'Est du Québec

À l'heure actuelle, l'ensemble des conseils régionaux de développement du Québec ont renouvelé, pour un an seulement, leur protocole d'entente avec leur interlocuteur privilégié, l'Office de planification et de développement du Québec (O.P.D.Q.), organisme d'État retourné, lors du remaniement ministériel de mai dernier, sous la surveillance du Premier ministre monsieur René Lévesque.

L'adoption de la loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, créant les municipalités régionales de comté (M.R.C.), ainsi que la loi sur la réforme de la fiscalité municipale ne sont pas étrangères au malaise qui sévit au sein des C.R.D. quant à leur rôle et à leur avenir à l'intérieur de ces nouvelles structures locales et régionales mises en place par le gouvernement péquiste.

De plus, les critères d'admissibilité aux subventions gouvernementales ont été modifiés par l'instauration d'une clause d'autofinancement en provenance des organismes du milieu.

La participation du milieu se fera dorénavant sous la forme d'un fonds d'initiatives à la concertation (F.I.C.) et devra représenter une proportion

plus grande des subventions de l'Office, notamment en regard de la norme de 10 % de la subvention de base².

Cela signifie pour plusieurs C.R.D. du Québec une agonie longue et pénible. L'ère de la consultation est morte, vive celle de la concertation !

Mais qu'est-ce qu'un C.R.D. ? D'où viennent-ils ? À quoi et à qui ont-ils servi ? Pour répondre à ces questions, nous avons retenu l'étude de cas du Conseil régional de développement de l'Est du Québec (C.R.D.E.Q.) que nous avons eu le loisir d'analyser lors de la rédaction d'une thèse de maîtrise en développement des régions périphériques³.

Le C.R.D.E.Q. représente l'une des premières formes tangibles de l'idéologie de la participation véhiculée de 1960 à 1970 concernant le développement socio-économique du Québec. Durant cette même période, nous assisterons à la modernisation de l'État québécois dans plusieurs sphères de l'activité humaine, mais principalement dans le domaine de l'économique. L'État-planificateur était né !

En effet, la planification économique et la participation par l'animation

sociale, sont les deux principes sur lesquels reposent l'idéologie de la participation. L'une et l'autre représentent les prémices de la nouvelle société démocratique de développement qui n'est plus basée sur le modèle conflictuel, mais sur celui du consensus où primeront les intérêts du bien commun. Ainsi, l'objectif poursuivi par cette société, grâce à la science et à la technique sera le développement, c'est-à-dire l'amélioration continue du bien-être des individus et de la société.

Donc le citoyen moyen sera amené à participer à l'État en définissant les objectifs et les finalités du développement. Pour ce faire, l'État devra mettre en place des structures et des mécanismes de consultation afin que chaque secteur d'activités soit représenté. Il s'agit d'une importante réforme des institutions politiques et administratives au Québec. Dans ce contexte le C.R.D.E.Q. trouvera sa raison d'être.

Qu'est-ce que le C.R.D.E.Q. ?

Le C.R.D.E.Q. est une organisation de liaison entre l'État et la population. De plus, le caractère consultatif de cet organisme auprès de la population lui confère un rôle de palier intermédiaire (État-C.R.D.E.Q.-Population). Nous y retrouvons deux types de relations : ascendantes (Population vers l'État) et descendantes (État vers la population). Voilà la dynamique !

Né en 1967, de la fusion entre le Conseil d'orientation économique du Bas Saint-Laurent (C.O.E.B.) et le conseil régional d'expansion économique de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine (C.R.E.E.G.I.M.) le Conseil régional de développement de l'Est du Québec (C.R.D.E.Q.) est une compagnie sans but lucratif, régie selon la troisième partie de la loi des compagnies.

Reconnu comme interlocuteur privilégié en matière de développement

régional, il vise des objectifs de consultation et de concertation en regroupant les organismes régionaux préoccupés du développement de la région. Ces derniers participent à l'assemblée générale annuelle qui choisit les membres du conseil d'administration, lesquels nomment les membres du conseil exécutif.

Le (C.R.D.E.Q.) regroupe des associations syndicales (U.P.A., C.S.N., F.T.Q., C.E.Q.), patronales (C.D.E.), coopératives (Union régionale des Caisses populaires), communautaires (Régionale des Jeunes Chambres, S.N.E.Q.) et divers conseils spécialisés (Culture, Loisirs, Forêt, Environnement, Communications, Aménagement intégré, conférence municipale).

Consultatif, il émet des avis et des recommandations sur les questions de développement régional; mentionne la négociation des diverses ententes de développement, les programmations régionales, le fonds de développement régional., etc...⁴

D'où vient-il ?

Issu d'une recommandation du Plan du B.A.E.Q., le C.R.D.E.Q. constitue l'un des éléments importants du cadre institutionnel et administratif mis en place au Québec dans le processus de la régionalisation de l'administration provinciale.

Mais pourquoi planifier ? Nous aurions pu tenter de définir ce qu'est la planification. Cependant, nous estimons qu'il est préférable de s'attarder aux conditions socio-économiques qui ont prévalu à l'avènement de la nécessité de planifier la croissance et le développement.

La Deuxième Guerre mondiale (1939-45) créa une situation économique florissante au Québec et au Canada. Plusieurs industries prirent de l'expansion à cause des besoins matériels suscités par les forces alliées. C'est à cette période, que

nous retrouvons cette nécessité croissante de la planification du développement socio-économique par la transformation des économies de guerre en économies de paix, et ce dans la plupart des pays capitalistes occidentaux.

Au Québec, la première apparition de cette préoccupation se manifesta par une législation sanctionnée le 23 juin 1943, instituant le Conseil d'orientation économique du Québec (C.O.E.Q.). Cependant, avec la reprise du pouvoir par l'Union nationale en 1944, les activités du C.O.E.Q. s'éteignirent et celui-ci passa aux oubliettes. Malgré la période de la grande noirceur (1944-60) du régime Duplessis, cette idée nouvelle, qui privilégiait l'intervention de l'État-planificateur comme moyen de colmater les difficultés économiques, évolua et nous la retrouvons au sein des discussions et des recommandations de plusieurs organismes des milieux bas-laurien et gaspésien.

La création du Conseil d'orientation économique du Bas St-Laurent en 1956 et en 1958, la création de la Fédération de la Gaspésie en témoignent. Toutefois ces propositions favorables à l'édification de nouvelles institutions ne rencontrèrent pas l'assentiment du pouvoir politique provincial d'alors. C'est cependant sous le règne de Duplessis que se tissera une alliance de classes des plus insolites entre les Chambres de Commerce et les syndicats, tant dans les grands centres de Montréal et Québec, qu'à la périphérie. Ce mariage de raison sera contracté en vertu de deux objectifs :

D'abord, dévêtir la vieille élite des oripeaux du pouvoir dont elle s'affuble aux frais des honnêtes entrepreneurs qui, eux font vraiment fonctionner la machine à survivre; remettre la main sur les superstructures, l'État en tête. Deuxièmement, il faut aiguiller autrement les drains de la richesse collective afin de détourner

*Interventions Économiques
une partie vers les services aux Canadiens-français, leur donner la chance de contrôler des gros investissements comme les Anglais, et rétablir, en somme, l'équilibre des forces ethniques au sein du système capitaliste que l'on connaît et que l'on est disposé à utiliser. Le levier, c'est l'État, le moteur, c'est l'entreprise privée⁵.*

Nous pouvons constater que cette idée qui faisait de la planification un nouveau moyen de résoudre les problèmes liés à l'économique, était l'apanage des partis politiques à tendances libérales au niveau fédéral et provincial. Ainsi, le mémoire présenté par la Fédération économique de la Gaspésie à M. Jean Lesage, en 1961, visant à faire de la Gaspésie une région propice à la tenu d'enquêtes dans plusieurs secteurs de la vie économique recevra bonne audience.

Le début des années 60 sera caractérisé par l'intervention de l'État dans l'économie fédérale et provinciale. Au Canada, la loi A.R.D.A. (Aménagement rural et développement agricole) sanctionnée en 1961, avait comme objectif principal de compléter un programme agricole conçu pour assurer aux cultivateurs (en particulier à ceux qui doivent s'adapter socialement et économiquement à la technique moderne) une part raisonnable et équitable du revenu national. De 1962 à 1970, la loi A.R.D.A. fut amendée par le Bill C-152 qui veillerait à ce que toutes les régions rurales du Canada puissent profiter de ce programme spécial et non seulement les régions agricoles. De plus, le Bill C-151 instituera la loi sur le Fonds de développement économique rural (F.O.D.E.R.). Ces deux bills adoptés viennent amplifier l'impact de la législation antérieure.

En somme, on peut dire que la planification gouvernementale a été depuis la Confédération, une des caractéris-

tiques de l'histoire économique du Canada. Cette planification a été limitée et adaptée aux besoins immédiats et à des pressions politiques. Vue en rétrospective, la fonction de planification a consisté à développer et à maintenir une société capitaliste industrielle qui soit viable et saine. On peut objecter que le genre de régime capitaliste dont nous profitons (ou souffrons) de nos jours et fort éloigné du bon (ou mauvais) vieux temps du début du siècle, que les contrôles et règlements de l'État, les politiques de bien-être et d'autres ont modifié de façon radicale les caractères essentiels du régime, cela reste à discuter. De toute manière, il importe de situer la planification gouvernementale globale, aux termes des lois A.R.D.A. et du F.O.D.E.R., dans un contexte historique⁶.

Cette loi inaugurerait un nouveau type de relations fédérales-provinciales. Il faut préciser que la philosophie qui animait ces rapports était issue du rapport Rowell-Sirois qui proposait un fédéralisme basé sur la flexibilité des rapports intergouvernementaux afin de répondre à l'évolution économique et sociale du pays. À toutes fins pratiques, on a ainsi redéfini les relations fédérales-provinciales de manière à accentuer la centralisation au profit d'Ottawa. En effet, nous devons relever le caractère volontaire des provinces à participer au programme A.R.D.A., signifiant à tout le moins, une perte financière pour les provinces non participantes. L'« Opting-out » n'était pas valable avec A.R.D.A., alors que sous le régime de Duplessis, le Québec s'était retiré de vingt-neuf programmes, ce qui conférait à cette province un statut particulier.

Parallèlement à cette mise en place d'un cadre entre les paliers gouvernementaux, le Conseil d'orientation économique du Québec (C.O.E.Q.) reprendra ses activités en février 1961. Cet organis-

me avait pour mission d'élaborer le plan d'aménagement économique de la province en prévoyant l'utilisation la plus complète de ses ressources matérielles et humaines, et de conseiller le gouvernement de sa propre initiative ou sur demande, sur toute question économique. Les réalisations de ce nouveau conseil furent importantes. Il faut dire que la création du C.O.E.Q. découlait des interrogations de la Fédération des Chambres de Commerce à propos des perspectives d'avenir du Capital « national » (québécois) dans un monde dominé par des ensembles monopolistes.

À la suite de la mise en place du C.O.E.Q. exprimant la spécificité du projet économique québécois, le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, (B.A.E.Q.) fut fondé en 1963, sous les pressions effectuées par le C.O.E.B., et le C.R.E.E.G.I.M., ainsi qu'avec l'assentiment de M. Jean Lesage après l'analyse des résultats du recensement décennal de 1961. Le B.A.E.Q. était un projet administré par le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, sous le couvert de la loi A.R.D.A. Cela permit aux instances politiques provinciales de faire leurs premières armes en matière de planification socio-économique dans notre région.

La philosophie d'intervention du plan du B.A.E.Q. était empreinte de l'expérience de la Délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale (D.A.T.A.R.) en France. Le gouvernement Lesage poursuivait plusieurs buts à travers le processus de régionalisation. D'abord, l'uniformisation des régions administratives, un meilleur service au public, ensuite, une coordination et une planification plus efficaces, l'établissement des pôles de croissance et enfin, la promotion du développement industriel régional.

Le Plan du B.A.E.Q. fut analysé par le Bureau d'Étude et d'Aménagement régional (B.E.A.R.) qui avait été créé en

septembre 1966 par le C.O.E.Q. Il semble que la mise en application du Plan créa des tensions dans les relations fédérales-provinciales puisqu'en septembre 1967, A.R.D.A.-Canada et A.R.D.A.-Québec font face à une impasse après des négociations de près d'un an.

L'effort de planification québécois semble donc en être réduit à rationaliser les politiques gouvernementales québécoises et à compter sur le pouvoir de quelques-unes de ces politiques pour exercer un effet d'entraînement sur d'autres agents de la vie économique québécoise⁷.

À la suite de la remise du Plan du B.A.E.Q., nous assisterons à des chassés-croisés politiques quant au choix de l'organisme qui sera le maître-d'oeuvre de l'application des principales recommandations du Plan. On écartera la possibilité pour le nouveau Conseil régional de développement de l'Est du Québec d'agir comme principal agent de coordination de l'application du Plan. Déjà en juin 1966, on avait réservé ce rôle à l'appareil gouvernemental de l'État provincial.

De 1967 à 1969, nous assisterons au Québec à la naissance d'un cadre administratif composé de plusieurs organismes agissant à différents paliers. Durant cette même période, le contenu de l'Entente Canada-Québec sera élaboré dans les ministères et au C.O.E.Q. Plusieurs de ceux qui ont participé à ce stage feront partis des nouvelles structures. De plus, nous noterons la mise en place de l'Office de développement de l'Est du Québec (O.D.E.Q.) à Québec, organisme responsable de l'exécution du Plan, la mise en place de la Conférence administrative régionale de l'Est du Québec (C.A.R.E.Q.), du bureau régional de l'O.D.E.Q. à Rimouski, et du secrétariat de la C.A.R.E.Q. Il y aura également la mise au point des modes de consultation avec le C.R.D.E.Q., fondé sous l'anima-

Interventions Économiques

tion du comité intérimaire du Plan resté en place dans la région, le C.O.E.Q. Celui-ci animera les quatre conseils de développement territoriaux (C.D.T.) qui procéderont à la formation du Conseil régional de développement de l'est du Québec, les 27 et 28 mai 1967 à Chandler.

Ainsi, la création de tous ces organismes, sanctionnée par des législations, démontre bien la volonté étatique d'intervenir, tant au niveau de l'infrastructure (économique) que de la superstructure (juridico-politique et idéologique), afin de maintenir le rapport fondamental du système capitaliste et de contrôler les crises cycliques du capital.

L'analyse de l'évolution du C.R.D.E.Q. nous a permis de rendre compte de la prédominance des relations descendantes (État vers la population) au sein de ce palier intermédiaire. Issue d'une nébuleuse d'organismes gouvernementaux à la fin des années 60, la formation du C.R.D.E.Q. apparaît davantage comme *techniquement* nécessaire que politiquement opportun. L'État se devait de préparer le terrain afin d'aider à la préservation du champ d'accumulation du capital monopoliste lié à l'exploitation des ressources naturelles.

Johanne Jutras

*Agent de développement
au Conseil de la Culture
de l'Est du Québec*

Notes

¹ Simard, Jean-Jacques, *La longue marche des technocrates*, Laval, Éditions coopératives Albert Saint Martin, 1979, 198 pages.

² *Protocole d'entente entre l'Office de planification et de développement du Québec et les conseils régionaux de développement associés du Québec pour l'exercice financier 1981-82*, sous réserve de sanction par le conseil des ministres et le conseil du trésor, 7 pages.

³ Jutras Johanne, *Le Conseil régional de développement de l'Est du Québec*, thèse de maîtrise

présentée à l'U.Q.A.R. comme exigence partielle du programme en développement des régions périphériques, octobre 1980, 213 pages (à paraître aux Cahiers du G.R.I.D.E.Q.).

⁴ CRD-2010, *Mémoire du C.R.D.E.Q. Inc. e présenté lors des audiences publiques de 20-21 octobre 1978 au ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche à Sainte-Anne-des-Monts*, pages 3-4.

⁵ Simard, Jean-Jacques, *Op. cit.*, page 30.

⁶ McCrorie, James, *L'A.R.D.A. : une expérience de planification du développement* préparée pour le conseil canadien de l'Aménagement rural, Ottawa, page 68.

⁷ Coulombe, Françoise, *L'A.R.D.A. et l'aménagement du territoire au Québec*, thèse de maîtrise, faculté des sciences sociales, département des sciences politiques, université de Montréal, avril 1968, page 237.

L'aménagement intégré des ressources : une alternative à la marginalité rurale

Depuis un bon nombre d'années, plusieurs tentatives ont été réalisées par les appareils d'État pour transformer, voire réagencer l'espace rural¹. Pour de nombreux chercheurs, de telles tentatives révèlent l'intention de « bricoler » un système qui se rapproche de plus en plus du stade le plus avancé du capitalisme, et ce dans le but de soumettre l'ensemble de l'espace du Québec à la logique du capital monopoliste². Face à ces tentatives de soumission, la population rurale de plusieurs régions a développé une résistance ferme. Dans l'Est du Québec, une telle résistance a eu comme résultat, la formulation d'une logique alternative de développement : l'aménagement intégré des ressources³.

À la lumière d'un cas concret, celui du J.A.L.(St-Juste, Auclair et Lejeune) dans le Témiscouata, nous chercherons à clarifier les bases et les résultats d'application de l'aménagement intégré des ressources comme réponse au type d'aménagement imposé par les monopoles. D'abord nous verrons que ce nouveau type d'aménagement est une étape d'une lutte par laquelle une population affirme son droit de conserver et d'habiter son territoire. Enfin nous verrons comment

cette logique de développement peut devenir un outil politique de revendications collectives et communautaires pour le droit à une nouvelle ruralité.

L'aménagement intégré des ressources et « le droit à vivre chez nous »

L'aménagement intégré des ressources relève à l'origine d'un argument de défense opposé par la population de l'arrière pays de l'Est du Québec, à une politique conduisant à la fermeture d'un nombre important de municipalités dites marginales⁴. Il s'agit d'une lutte constante, menée depuis dix ans, qui d'ailleurs n'est pas terminée.

Rappelons que de telles luttes se situent dans la lignée des actions du B.A.E.Q. et des Opérations-Dignités. Le B.A.E.Q. proposait en 1966 un plan de développement pour la région de l'Est du Québec, sur la base d'une « structuration rationnelle de l'espace régional » à partir d'une mobilité plus grande de la main-d'oeuvre. Ainsi, on pouvait affirmer dans

le Cahier 7 du *Plan de développement* proposé par le BAEQ :

L'effort des prochaines années devra donc être dirigé vers un objectif de mobilité générale des travailleurs de la région (...) les améliorations technologiques des dernières années ont fait de la mobilité une réalité permanente dans la plupart des pays industrialisés. L'introduction dans l'économie régionale au cours des prochaines années d'un taux de progrès technique de beaucoup supérieur à celui que connaîtra le Québec au cours de la même période, rendra encore plus évidente cette nécessité de la disponibilité au changement chez les travailleurs de la région. (BAEQ, 1966, C.7, 75)

On ajoutait alors que la mobilité que l'on devrait encourager, voire provoquer serait de trois ordres : la mobilité occupationnelle, la mobilité industrielle et la mobilité géographique. De plus, on soutenait que « ce grand objectif de mobilité » serait une « condition essentielle au développement économique » (BAEQ, 1976, C.7, 79). Il importe de souligner qu'un tel objectif impliquait la liquidation de la petite propriété, la prolétarianisation de la population et le déplacement de celle-ci vers des centres plus propices au développement industriel. Ceci représente, rappelons-le, la condition première de la soumission d'un espace à la logique du capitalisme⁵.

C'est sur la base de la recherche d'une telle mobilité de la main-d'oeuvre, que le BAEQ pouvait proposer et justifier la fermeture de certaines municipalités. Ceci faisait partie d'un plan de développement inspiré des principes du développement régional polarisé. La fermeture des paroisses était dans la logique même de ce plan et non un « accident de parcours » (BAEQ, 1976, C.1, p. 26).

Une fois que la population s'est rendue compte des enjeux d'un tel type de

développement, et surtout de ce que celui-ci impliquait pour elle, il a été possible pour certains leaders locaux de provoquer un mouvement articulé de refus et de résistance : Les Opérations-Dignités. Un tel mouvement représentait bien sûr une opposition à une perspective mécaniste de développement. Mais il manifestait surtout la résistance à la mobilité qui était implicite et explicite dans un modèle de développement sectorialisé, fragmenté et polarisé, en fonction des concentrations urbaines et de la croissance industrielle.

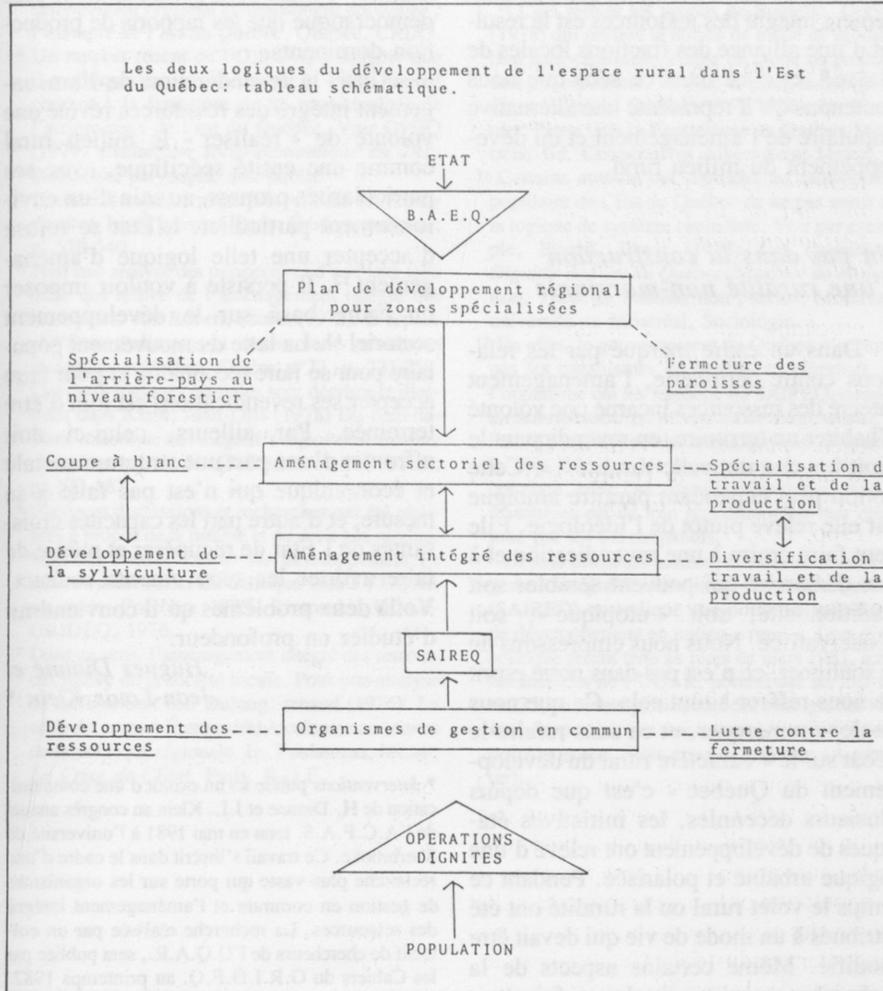
Ce mouvement de refus et de résistance a pu formuler une alternative de développement, laquelle alternative est basée sur les intérêts de la population de l'arrière-pays. Il s'agit de l'aménagement intégré de ressources. Cette alternative veut d'abord signifier l'intention d'une population déterminée à habiter et à développer le territoire qui est le sien. Sous le slogan de « nous voulons vivre chez nous », la population s'est donnée à la tâche d'élaborer les principes d'un type de développement intégral et démocratique, intégral dans la mesure où il prône le développement de plusieurs ressources et non pas seulement de celle de la forêt, et démocratique dans la mesure où il contient les idées de prise en main et de participation populaire⁶. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la mise sur pied des organismes de gestion en commun (Tableau 1).

Une logique de développement démocratique, « anti-monopoliste », inscrite dans une ruralité non-marginale

Une logique démocratique face à une « logique monopoliste »

Situons la lutte du mouvement populaire rural de l'Est du Québec dans un

Les deux logiques du développement de l'espace rural dans l'Est du Québec: tableau schématique.



contexte plus large. On le sait, l'analyse de la dimension spatiale du développement du capitalisme a révélé l'affrontement entre deux logiques de développement : d'une part celle qui s'inspire des nouveaux besoins du capital monopoliste et de l'autre celle qui relève des stades et modes de production antérieurs. Des analyses récentes montrent que les principaux appareils de l'État se sont chargés d'appliquer la « logique monopoliste » de développement ; laquelle logique, dû aux caractéristiques des intérêts qu'elle repré-

sente, a une dimension planétaire. De son côté, la logique « anti-monopoliste » est ancrée dans une bonne part la population, et de ce fait, lorsqu'elle s'oppose à la « logique monopoliste », elle devient d'abord refus et ensuite alternative⁷.

Appuyés par un tel cadre, nous soutenons que l'aménagement intégré des ressources est une logique de développement marquée par son caractère démocratique, dans la mesure où elle manifeste une pratique de refus face au réagencement de l'espace au profit des monopoles. De

plus, il importe de souligner que l'aménagement intégré des ressources est le résultat d'une alliance des fractions locales de classe⁸, et c'est dans ce sens que nous soutenons qu'il représente une alternative populaire de l'aménagement et du développement du milieu rural.

Un pas dans la construction d'une ruralité non-marginale

Dans un cadre marqué par les relations centre-périphérie, l'aménagement intégré des ressources incarne une volonté d'habiter un territoire, en revendiquant le droit à « une nouvelle ruralité⁹ ». Cette notion peut cependant paraître ambiguë car elle relève plutôt de l'idéologie. Elle peut faire croire à une revendication et à une démarche qui peuvent sembler soit traditionnelle, soit « utopique », soit conservatrice. Nous nous empressons de le souligner, ce n'est pas dans notre esprit de nous référer à tout cela. Ce que nous voulons remarquer, et ce sans refaire le débat sur le « caractère rural du développement du Québec » c'est que depuis plusieurs décennies, les initiatives éditoriales de développement ont relevé d'une logique urbaine et polarisée. Pendant ce temps le volet rural ou la ruralité ont été attribués à un mode de vie qui devait être modifié. Même certains aspects de la recherche marxiste, quelques fois trop schématique, ont contribué à caractériser la ruralité comme un mode de vie « attardé ».

Toutefois, les potentialités progressistes du monde rural ont été soudainement révélées par le mouvement populaire rural de l'Est du Québec. Il a été démontré que le milieu rural n'est pas statique¹⁰. Le développement des activités forestières, agricoles, touristiques et même de transformation, a façonné un nouveau type de rapports sociaux. De tels rapports sociaux ne sont peut-être pas socialistes, comme certains le vou-

draient¹¹, mais sont profondément plus démocratique que les rapports de production dominants.

Ainsi, la revendication de l'aménagement intégré des ressources révèle une volonté de « réaliser » le milieu rural comme une entité spécifique, avec ses particularités propres, au sein d'un environnement particulier. L'État se refuse d'accepter une telle logique d'aménagement¹². Il persiste à vouloir imposer un cadre basé sur le développement sectoriel¹³. La lutte du mouvement populaire pour se faire reconnaître et pour faire accepter ses revendications est loin d'être terminée. Par ailleurs, celui-ci doit affronter d'une part une structure sociale et économique qui n'est pas faite à sa mesure, et d'autre part les capacités croissantes de l'État de récupérer et même de faire avorter les mouvements sociaux. Voilà deux problèmes qu'il conviendrait d'étudier en profondeur.

*Hugues Dionne et
Jean-Louis Klein **

* *Interventions* publie ici un extrait d'une communication de H. Dionne et J.L. Klein au congrès annuel de l'A.C.F.A.S. tenu en mai 1981 à l'université de Sherbrooke. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une recherche plus vaste qui porte sur les organismes de gestion en commun et l'aménagement intégré des ressources. La recherche réalisée par un collectif de chercheurs de l'U.Q.A.R., sera publiée par les Cahiers du G.R.I.D.E.Q. au printemps 1982.

Notes

¹ Un relevé et une critique de la politique des appareils d'État à l'égard de l'espace rural et régional ont été entamés dans Simard, Jean-Jacques (1979) *La longue marche de technocrates*. Montréal, Éd. coopératives Albert Saint-Martin.

² Voir par exemple Villeneuve, Paul-Y. (1978). Développement régional et pouvoir politique au Québec : P.M.E. ou C.M.E. ? in G.R.E.D.I.N. ; *Au sujet des exigences spatiales du mode de production capitaliste*. Notes et documents de recherche, n°10, Québec, université Laval, département de géographie, p. 33-48.

³ Pour une première analyse des luttes populaires dans l'est du Québec, voir C.R.D.Q. (1979) *Dé-*

veloppement régional et mouvement populaire : l'exemple de l'est du Québec. Québec, CRDQ.

- ⁴ Un rapport récent de l'O.P.D.Q., suggère que la politique recommandée par le BAEQ aurait conduit à la fermeture de 85 municipalités de l'arrière-pays de l'est du Québec. Voir OPDQ (1979) *Évaluation socio-économique du JAL*. Document polycopié, non publié.
- ⁵ Comme il est illustré par Marx, Karl (1976) *Le Capital*, Livre premier. Paris, Éditions sociales ; p. 520-540.
- ⁶ Pour une analyse des perspectives d'une lutte telle celle qui relève de l'aménagement intégré des ressources, voir Robert, Lionel (1978). L'espace et l'État. Politiques et mouvements urbains et régionaux au Québec. *Critère*. n°23 ; p. 231-259.
- ⁷ Ces deux logiques spatiales sont décrites et illustrées dans Klein, Juan-Luis (1978) Du matérialisme historique aux inégalités régionales. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 22, n°56 ; p. 173-187.
- ⁸ Plusieurs discussions et recherches ont été réalisées à propos de la ruralité et du droit à la ruralité. Voir *La Problématique du développement en milieu rural*. Actes du colloque tenu à l'UQAR au mois d'octobre 1975, Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1976.
- ⁹ Dans ce sens, l'aménagement intégré des ressources relève de la société locale. Pour une analyse de cette notion voir Dulong, Renaud (1976). La crise du rapport État/société locale vue au travers de la politique régionale. In, Poulantzas, Nicos ; *La Crise de l'État*, Paris. P.U.F.
- ¹⁰ Ceci rejoint les propos de Brunelle, Dorval (1978) qui préfère la notion de mode de production para-capitaliste à celle de mode de production pré-capitaliste. Voir *Le Capital, la bourgeoisie et l'État du Québec (1959-1976)*. In, Fournier, Pierre (éd) *Le Capitalisme au Québec*, Montréal, Éd. Coopératives Albert Saint-Martin.
- ¹¹ Certains auteurs ont reproché au mouvement populaire de l'Est du Québec de ne pas sortir de la logique du système capitaliste. Voir par exemple, Pinard, Denis (1975) *Les Opérations Dignités de l'est du Québec : analyse de évaluation*. Thèse de maîtrise non publiée. Montréal, université de Montréal, Sociologie.
- ¹² En effet, le gouvernement du Québec n'accepte pas les organismes de gestion en commun, ni l'organisme qui les regroupe (la SAIREQ) comme un interlocuteur au niveau du développement. Il insiste à traiter avec les municipalités. Pourtant, le rôle joué par les organismes de gestion en commun, tel le JAL, dans le développement des ressources est de loin plus important que celui joué par les municipalités.
- ¹³ Depuis plusieurs années, la Société d'aménagement intégré des ressources de l'est du Québec (SAIREQ) revendique une politique spécifique de développement en milieu « rural ». Lors d'un colloque récent tenu au mois de mars 1981, sous les auspices de l'UQAR, portant sur les lois 90 et 125, plusieurs participants ont noté que ces lois sont supportées par une approche sectorielle du développement. Voir *Actes du colloque*. (À paraître).



Travail sur une machine à bardeau. Traditionnellement, les petites scieries produisaient aussi du bardeau.

L'industrie forestière et le développement de l'Est du Québec

Tous ceux qui sont sensibilisés d'une façon ou d'une autre à l'économie connaissent l'importance et la force des grandes entreprises. Ils savent comment ces entreprises, grâce à leur force, peuvent influencer leur environnement économique, politique et social et ceci à l'échelle internationale. Si ces entreprises monopolistes réussissent à avoir un impact à l'échelle internationale, on peut imaginer leur influence dans une région comme l'Est du Québec.

Dans cet article, nous montrerons comment des monopoles d'une industrie particulière, soit les pâtes et papiers, ont pu asservir une industrie non-monopoliste, le sciage, et nous verrons les effets de cette situation sur le développement de l'Est du Québec.

Importance de la forêt dans l'Est du Québec

Historiquement, le peuplement de l'Est du Québec s'est fait à la faveur de l'exploitation de certaines richesses na-

turelles. À l'origine, la colonisation fut axée sur l'agriculture et la pêche. Mais, dès le début du XIX^e siècle, le commerce du bois avec l'Angleterre a ouvert l'intérieur des terres à la colonisation. Ensuite, à partir de la fin du XIX^e siècle et dans les trois premières décennies du XX^e siècle, c'est le développement rapide de l'industrie des pâtes et papiers qui a pris le leadership de l'exploitation forestière dans l'ensemble de l'Est du Québec.

Aujourd'hui, la forêt est la principale ressource naturelle de la région, non seulement à cause de l'importance de l'activité en forêt, mais surtout du fait de l'activité manufacturière qu'elle suscite dans la région. En effet, 46 % de la valeur ajoutée et 40 % des emplois manufacturiers de la région sont fournis par les grands groupes industriels du bois et du papier.

Dans la région, le groupe du papier est représenté par l'industrie des usines de pâtes et papiers, soit trois cartonneries, deux usines de papier journal et deux minuscules et antiques usines de pâte à papier. Le groupe du bois est quant à lui principalement représenté par l'industrie du sciage.

Les industries du sciage et des pâtes et papiers

Ces deux industries (pâtes et papiers, et sciage) sont très différentes à bien des points de vue. Disons d'abord que l'industrie des pâtes et papiers est une industrie très concentrée (en 1974, dans le carton, les cinq plus gros producteurs contrôlent 60 % des expéditions et, pour le papier journal : 62 %), à forte propriété étrangère (46 % des livraisons en 1974), dont la composition organique est très élevée et la taille des établissements énormes, ce qui fait que les investissements nécessaires à l'entrée dans cette industrie sont énormes (on évalue à plus de 200 \$ millions le coût de construction d'une papeterie de taille moyenne à Matane). Tout ceci concourt à élever des barrières à l'entrée autour de cette industrie, éliminant ainsi toute une série de concurrents potentiels. Seules les firmes de grandes dimensions ayant déjà une expertise dans un domaine connexe peuvent faire leur entrée dans cette industrie. L'industrie des pâtes et papiers est le prototype même de l'industrie fortement monopolisée.

Par contre, l'industrie du sciage est une industrie très concurrentielle dans laquelle aucun producteur ne possède une part suffisante du marché pour y avoir une influence déterminante ; ceci est particulièrement vrai pour le Québec, dont les entreprises de sciage sont de petite taille par rapport à celles de Colombie Britannique et encore plus marqué pour l'Est du Québec où les plus grosses scieries seraient de moyennes scieries en Abitibi et de petites scieries en Colombie Britannique. Le contrôle étranger est nul dans la région et négligeable pour l'ensemble du Québec. Cette industrie est très majoritairement contrôlée par du capital québécois. La composition organique du capital y étant faible et la taille efficace assez variable selon les situations, l'in-

vestissement initial est donc faible pour les firmes potentielles.

Ces deux industries sont les principaux utilisateurs de la forêt, ce qui les mettra en situation de concurrence pour les approvisionnements en matière ligneuse. En outre, l'industrie des pâtes et papiers étant beaucoup moins exigeante pour la qualité de la matière ligneuse, elle pourra se satisfaire des rondins impropres au sciage et des résidus du sciage. En effet, le sciage, à partir de la matière ligneuse brute ne transformera en bois d'oeuvre que 35 % de celle-ci, le restant étant constitué de copeaux, sciures et planures. Or l'industrie des pâtes et papiers peut très bien se contenter des résidus, du moins pour une partie de ses approvisionnements. Le bois étant une matière première de plus en plus chère, les entreprises voudront utiliser le plus efficacement possible toute la matière ligneuse, ce qui provoquera une forte tendance à l'intégration des opérations de ces deux industries. On note en effet que dans les grandes régions forestières d'Amérique du Nord, ce sont les mêmes entreprises qui dominent ces deux industries. Il devient très rentable pour une entreprise de gérer un complexe intégré de pâtes et papiers et de sciage car l'intégration permet des économies appréciables au niveau des approvisionnements en dirigeant les rondins selon leur qualité d'abord vers le sciage et, ensuite, vers l'usine de pâtes. Le restant de l'approvisionnement de l'usine de pâtes est complété par des résidus du sciage.

Absence d'intégration dans la région

Cette tendance générale vers l'intégration des deux industries ne semble pas vouloir se concrétiser dans la région. En effet, si on regarde au tableau I l'évolution de la part de la production régionale

TABLEAU I

ÉVOLUTION DE LA PART DE LA PRODUCTION RÉGIONALE PRODUITE PAR DES SCIERIES DÉTENUES PAR DES ENTREPRISES DE PÂTES ET PAPIERS.

ANNÉES	PRODUCTION 1000 PMP	POURCENTAGE DE LA PRODUCTION RÉGIONALE
1948	90,600	25
1954	64,400	25
1974	~ 90,000	~ 30
1979	94,000	29.2
1980	~ 50,000	~ 15

SOURCES : MTF, MER

de bois de sciage produite par des scieries détenues par des entreprises de pâtes et papiers, on note qu'après avoir atteint un sommet vers 1974, elle connaît une chute brutale en 1980. Derrière ces chiffres, il y a eu un va et vient assez considérable des monopoles du papier dans l'industrie régionale du sciage.

Le tableau II indique le déploiement des monopoles du papier dans la région. On note que c'est seulement après 1960

que ceux-ci commencent à produire du papier et du carton dans la région. On remarque aussi que suite à l'arrivée d'un monopole dans la production de papier ou de carton, celui-ci se lancera dans le sciage (CIP et Consolidated Bathurst). Dans le cas de l'Abitibi Price, la présence dans le sciage précède la production de pâtes et papiers³; d'ailleurs ces deux activités dans la région ne sont aucunement intégrées. Les compagnies Fraser

Interventions Économiques

et Irving ont des usines de pâtes et papiers au Nouveau-Brunswick. Il semble que les monopoles fraîchement arrivés dans la région par l'entremise de la production de carton ou de papier, se soient lancés dans le sciage pour réaliser après quelques années, que cette industrie n'était pas rentable et qu'il était préférable de la quitter. La plupart du temps, la scierie est revenue à des entrepreneurs locaux (ou bien on a profité d'un incendie). Dans le cas de l'usine de la Consolidated Bathurst à Marsoui, on a décidé de fermer purement et simplement la scierie qui venait d'être rénovée quelques années auparavant, et on a même poussé l'odieux jusqu'à l'offrir à REXFOR pour la somme symbolique de un (1) dollar. Paradoxalement, pendant ce temps, la cartonnerie de la Consolidated Bathurst

à New-Richmond s'équipait au cours des années 70 pour être approvisionnée de plus en plus par des résidus du sciage. De telle sorte qu'aujourd'hui, cette usine s'approvisionne presque en totalité auprès des scieries. Comment pouvons-nous expliquer cela? Pour être en mesure d'avancer une explication, il nous faut rappeler quelques éléments historiques relatifs au régime des concessions forestières.

L'époque des concessions forestières

Au début du siècle, pendant les années de croissance rapide de l'industrie des pâtes et papiers, on assiste à un phénomène inouï de concentration des

TABLEAU II

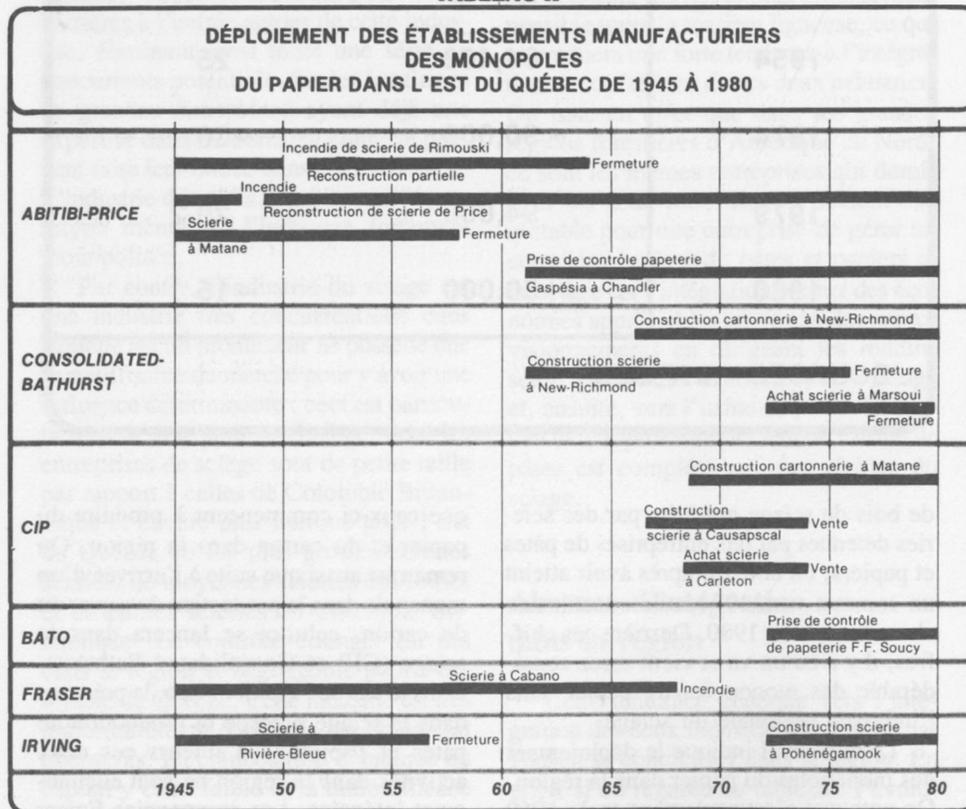


TABLEAU III

**ÉVOLUTION DU CONTRÔLE DES CONCESSIONS
FORESTIÈRES DANS L'EST DU QUÉBEC**

	1950		1964		1972		1980	
	SUPERFI- CIE EN MI ²	% DU TOTAL	SUPERFI- CIE MI ²	%	SUPERFI- CIE MI ²	%	SUPERFI- CIE MI ²	%
Entreprises non- régionales dont pâtes et papiers est l'activité principale	5521	78.5	4928	81.1	4576	90.3	1158	97.2
Scierie régionales	191	2.7	289	4.8	220	4.3	0	0
Autres	1317	18.7	862	14.2	267	5.3	33	6.8
Total	7029	100	6079	100	5063	100	1191	100

SOURCES : *Rapports annuels du MTF*
Liste des unités d'aménagement 1976 et 1978 MTF

concessions forestières aux mains des entreprises de pâtes et papiers. Au tableau III, on peut voir que dès 1950, les entreprises dont l'activité principale est les pâtes et papiers contrôlent 73 % des concessions et que ce pourcentage va en s'accroissant, pour atteindre 90 % en 1972 à la veille de l'annonce de la fin progressive de ce régime.

Du début de l'industrie forestière jusqu'aux années 60, les monopoles du papier ont systématiquement profité de l'existence d'une main-d'oeuvre rurale nombreuse et bon marché pour rentabiliser leurs opérations en forêt. Avec la régression rapide de l'agriculture de survivance, cette main-d'oeuvre a considérablement diminué. Il a fallu que l'industrie forestière se lance dans la mécanisation des opérations en forêt ce qui a, parallèlement à la surexploitation des forêts depuis plus de cent ans, fait bondir les coûts de la matière ligneuse. D'où la nécessité d'utiliser plus efficacement la forêt pour faire abaisser les coûts d'ap-

provisionnement, et cette utilisation plus efficace passe nécessairement par l'utilisation des résidus de sciage.

Auparavant, les monopoles du papier n'avaient eu dans la région que peu de relations avec l'industrie régionale du sciage. Notons qu'avant 1960, les monopoles du papier ne possédaient aucune usine de pâtes et papiers dans la région, mais possédaient tout de même plus de 70 % des concessions forestières. Les bois sortaient de la région pour alimenter les usines situées surtout au Nouveau-Brunswick.

Pendant ce temps, les scieries, propriétés d'entrepreneurs locaux, ne possédaient pas ou peu de concessions dans la région (à peu près 5 % des concessions étaient détenues par des scieries régionales), de telle sorte qu'ils ne pouvaient pas avoir accès directement à la forêt publique. Étant donné que la très grande majorité des terres publiques étaient affermées en concession, ces scieries régionales devaient passer par le concessionnaire

pour y avoir accès. Comme les entreprises de pâtes et papiers n'exploitaient que partiellement la possibilité forestière de leurs concessions, elles pouvaient émettre des permis de coupe aux scieries locales. Toutefois, le montant des droits exigé était souvent le triple de celui exigé normalement par le MTF et la plupart du temps, les permis étaient accordés pour des peuplements de mauvaise qualité ou difficilement accessibles. De plus, ces permis n'étaient valables que pour une année et devaient être renégociés chaque année. Les scieries régionales se trouvaient donc dans une situation de dépendance par rapport aux monopoles du papier pour leurs approvisionnements. La sécurité des approvisionnements à long terme étant la condition essentielle à toute planification dans cette industrie, les entreprises ont été incapables de se moderniser et de grossir pour faire face aux conditions changeantes de la produc-

tion. elles étaient condamnées à stagner, coincées entre les monopoles du papier pour leurs approvisionnements et entre les grossistes pour l'écoulement de leur production. Notons que les scieries, propriétés des monopoles du papier, possédaient leurs propres concessions et profitaient de la taille de la maison-mère pour écouler leur production ; elles s'en tiraient donc bien mieux.

Comme nous l'avons vu précédemment, vers 1960 les monopoles du papier n'ont plus accès à une main-d'oeuvre rurale abondante, docile et pas chère. De plus, les producteurs de pâtes et papiers du sud-est des États-Unis, profitant d'une main-d'oeuvre non syndiquée, obtiennent des coûts d'approvisionnement largement inférieurs à ceux des producteurs de l'Est du Canada. Perdant de plus en plus de terrain devant ces nouveaux concurrents, les monopoles du papier étaient incapables de se sortir seul de ce guépier.

Le régime des concessions forestières

Le régime des concessions forestières existe depuis depuis le milieu du XIX^e siècle. Ce régime consiste à vendre le droit exclusif d'exploiter le couvert boisé d'un territoire forestier donné. Généralement les concessions étaient adjugées pour des périodes longues pouvant atteindre cinquante ans. Le concessionnaire en échange de son droit devait payer en plus du prix d'achat, un droit de coupe, une rente foncière annuelle en fonction de la superficie et une prime de transfert en cas de revente. En plus, le concessionnaire doit produire au MTF*, un inventaire, un programme de coupe et assurer la protection contre les incendies. Dans ce régime, l'État, même s'il est propriétaire du fond de terre, n'assume qu'un rôle passif de surveillance. Cette passivité gouvernementale entretenue par le fait que durant la période

1900-1930, les revenus tirés des concessions forestières comptaient pour une part très importante des revenus de la province (31 % des revenus en 1920-21), a permis aux concessionnaires d'exploiter sauvagement les meilleures forêts du Québec.

D'une façon générale les concessionnaires se comportaient comme les véritables propriétaires et ont exploité la forêt qui leur était concédée en fonction du temps d'amortissement de leurs investissements, soit tout au plus une vingtaine d'années. Aujourd'hui ce mêmes entreprises se plaignent du fait qu'elles sont obligées d'aller bûcher de plus en plus loin des usines autrefois entourées d'abondantes forêts.

* MTF : ministère des Terres et Forêts.

Le livre vert de 1972

Pour régler ce problème, l'État québécois intervient en 1972 en publiant un livre vert⁴ sur la politique forestière. Constatant la baisse de compétitivité de l'industrie des pâtes et papiers québécoise, l'État propose un train de mesure pour abaisser les coûts de la matière ligneuse. L'ensemble du document est axé sur l'idée que l'État doit assumer un rôle de plus en plus actif et pour cela, la principale mesure annoncée est la fin du régime des concessions forestières. La fin du régime des concessions permettra une utilisation plus efficace de la matière ligneuse et permettra de faire supporter par l'ensemble de la collectivité une partie des frais de gestion de la forêt (ceci étant justifié par l'accès libre du public à la forêt pour fin de villégiature).

Dorénavant, toute la forêt publique sera divisée en forêts domaniales et le ministère distribuera des garanties d'approvisionnement aux entreprises forestières dans l'optique d'une utilisation optimale de la matière ligneuse. C'est ainsi que les entreprises de pâtes et papiers seront incitées à s'équiper pour être en mesure de recevoir leur matière ligneuse sous forme de copeaux et que les scieries seront encouragées à produire des copeaux avec leurs dosses⁵.

Pour l'industrie du sciage, la fin du régime des concessions a signifié la fin de la dépendance face aux concessionnaires pour leurs approvisionnements, ce qui a donné une impulsion nouvelle à cette industrie. En effet, les entreprises de sciage obtiennent maintenant des garanties pour une durée de dix ans. Toutefois, les volumes qui leur sont garantis sont constitués principalement de peuplement mature de faible diamètre.

Or, l'industrie du sciage a traditionnellement exploité les peuplements de forts diamètres de telle sorte que les usines ne sont pas équipées pour transformer tous les rondins des volumes qui leur sont

garantis. Les entreprises doivent donc s'équiper en conséquence. La technologie pour transformer les bois de faible dimension a la caractéristique de produire beaucoup de résidus qui doivent nécessairement être vendus pour rentabiliser les opérations.

Pour leur part, les monopoles du papier perdent leurs concessions forestières. Lors de l'annonce de la fin du régime des concessions, ceux-ci s'étaient opposés à cette mesure. Toutefois, il s'avère que les conditions dans lesquelles se sont faites les rétrocessions ont été jugées satisfaisantes par les monopoles car aujourd'hui ceux-ci ne s'opposent plus aux rétrocessions.

Commerce des résidus du sciage

Une des modalités des rétrocessions en plus des indemnités financières versées par l'État, octroyait aux monopoles du papier des garanties à long terme (25 ans) sous forme de droits de coupe en forêt publique ou bien sous forme de résidus du sciage. Les entreprises de sciage qui profitaient des rétrocessions pour avoir accès à la forêt publique devaient s'engager à fournir une quantité déterminée de résidus à l'ancien concessionnaire, le prix devant être négocié entre les deux parties. En cas de mésentente sur le prix, un arbitre tranche le dilemme. Il y a donc création de deux marchés des résidus du sciage : un marché lié, tel que décrit plus haut, et un marché libre où les entreprises de sciage et de pâtes et papiers sont libres de faire affaire avec qui elles veulent.

Assez clairement, il y a un lien très étroit qui est noué entre ces deux industries. Toutefois, ce lien ne semble pas être aussi astreignant pour les deux parties. En effet, dans la région, il y a plus de trente scieries qui produisent des copeaux et



Travail dans la cour à bois d'une petite scierie.

seulement deux entreprises de pâtes et papiers qui achètent en grande quantité des résidus du sciage. De plus, la capacité de production de résidus est supérieure à la demande régionale⁵. L'excédent doit être exporté hors de la région, et comme les coûts de transport sont à la charge de la scierie, plus l'acheteur est loin moins la vente est profitable.

De par leur petit nombre, il est très facile aux monopoles du papier de s'entendre entre eux pour fixer les prix. Pour leur part, les entreprises de sciage malgré leurs tentatives de s'ériger en cartel pour négocier les prix, n'ont jamais été capables de garder l'unité ; chaque fois, l'un des membres décidait de quitter le cartel et faisait ainsi perdre le pouvoir de négociation du cartel. Nous avons donc affaire à un marché où l'acheteur a un net avantage sur le vendeur.

Malgré cette situation, les scieries n'ont pas le choix, car actuellement, dans la région il n'y a pas d'autres acheteurs

de copeaux et que, de plus en plus, il devient primordial pour les scieries de vendre leurs résidus pour se rentabiliser. Quand on pense que plus de 50 % de la matière ligneuse transformée par les scieries est constituée de sciures, planures et copeaux, ces derniers deviennent plus que des résidus mais bien une production propre qui a autant d'importance pour la scierie que la production de bois-d'œuvre. Ceci est d'autant plus vrai que pendant les périodes de baisse de la demande de bois-d'œuvre, certaines scieries n'ont produit que des copeaux, ce qui leur a permis de franchir la mauvaise période.

Les monopoles du papier qui s'approvisionnaient de plus en plus en résidus tirent de grands avantages de la situation. D'une part, ils n'ont plus besoin de s'occuper de l'abattage en forêt et de tous les problèmes qui en découlent (recrutement de la main-d'œuvre, investissement en machinerie...); d'autre part, même si ils doivent investir dans un nouvel équi-

pement pour recevoir les copeaux par camion, ils reçoivent un produit déjà partiellement transformé, (donc encore une étape du processus de production qu'elles n'ont pas à assumer). Mais par dessus tout cela, le plus grand avantage, c'est le prix des résidus. En effet, en 1979 on évaluait à 63,78 \$⁶ le coût à l'usine d'un *cunit* de bois rond, cette même année les copeaux ont été transigés entre 33,50 \$ et 49 \$ le *cunit* pour un prix moyen de 43,29 \$⁷ le *cunit* et ceci pour un produit déjà partiellement transformé. Quant aux sciures et planures, elles sont vendues à 21,28 \$ le *cunit*. Ainsi les coûts d'approvisionnement des usines de pâtes et papiers peuvent être abaissés.

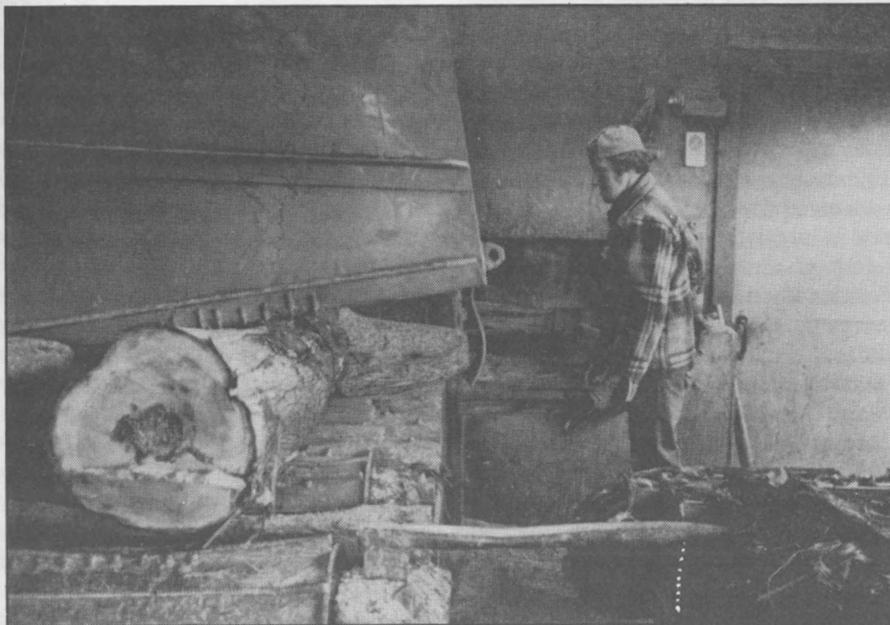
S'il y a vraiment un net avantage à utiliser les résidus du sciage, cela confirmerait l'existence d'une forte tendance à l'intégration des opérations entre les deux industries. Mais on a vu qu'après une poussée de la présence des monopoles du papier dans l'industrie du sciage régional, une régression de cette présence

Interventions Économiques

s'est rapidement amorcée contrairement à la tendance générale constatée dans les grandes régions forestières de l'Amérique du Nord.

La sous-traitance

Ceci peut s'expliquer par la tendance des grandes firmes à utiliser la sous-traitance pour abaisser leurs coûts. En effet, les monopoles pourront juger profitable d'utiliser une forme ou une autre de la sous-traitance pour confier une partie du processus de production à une PME. D'une façon générale, la raison principale d'un tel état de chose réside dans le fait que la main-d'oeuvre des PME n'est généralement pas syndiquée contrairement à celle des monopoles (et même lorsqu'elle ne l'est pas, le monopole pour s'assurer une main-d'oeuvre stable et dévouée à l'entreprise, aura tendance à donner de meilleures conditions salariales que celles données par les entreprises



Tronçonnage des billes de cèdre en bûches avant qu'elles ne soient fendues en bardeau.

non-monopolistes). Cette situation incitera les monopoles à utiliser les PME non syndiquées pour leur confier une partie du processus de production et obtenir ainsi un bien intermédiaire à meilleur compte que s'ils devaient le produire eux-mêmes.

Cette sous-traitance peut être formelle avec un contrat qui déterminera les conditions dans lesquelles se réalisera la sous-traitance. Ce monopole fournira souvent la machinerie et la matière première et le sous-traitant s'occupera finalement de recruter la main-d'oeuvre et de la mettre au travail. Elle peut être beaucoup plus informelle comme dans le cas qui nous intéresse. En effet, lorsqu'une industrie non-monopoliste produit un bien intermédiaire dont le seul débouché est l'utilisation qu'en fait une industrie monopolisée, il ne sera pas nécessaire que des contrats de sous-traitance soient signés. En effet, il se créera une situation de fait qui rendra inutile ces contrats ; les scieries n'ayant pas d'autres débouchés que l'industrie des pâtes et papiers et étant limitées dans l'espace, devront nécessairement dépendre des usines de pâtes et papiers à proximité pour écouler leurs résidus. Ces résidus peuvent être considérés comme un bien intermédiaire dont la production est confiée en sous-traitance à des entreprises régionales payant de faibles salaires. De plus, ceci permet aux monopoles du papier de ne plus se soucier des opérations en forêt alors à la charge de la scierie qui encore une fois utilisera de la main-d'oeuvre forestière moins bien rémunérée que ce que doivent payer les monopoles du papier quand ils s'occupent eux-mêmes de l'abattage en forêt.

Cette situation a beaucoup d'avantages pour les monopoles ; en confiant l'industrie du sciage à des entreprises régionales, les monopoles du papier évitent d'avoir à assumer eux-mêmes les pertes encourues lors des mauvaises années du cycle très prononcé que con-

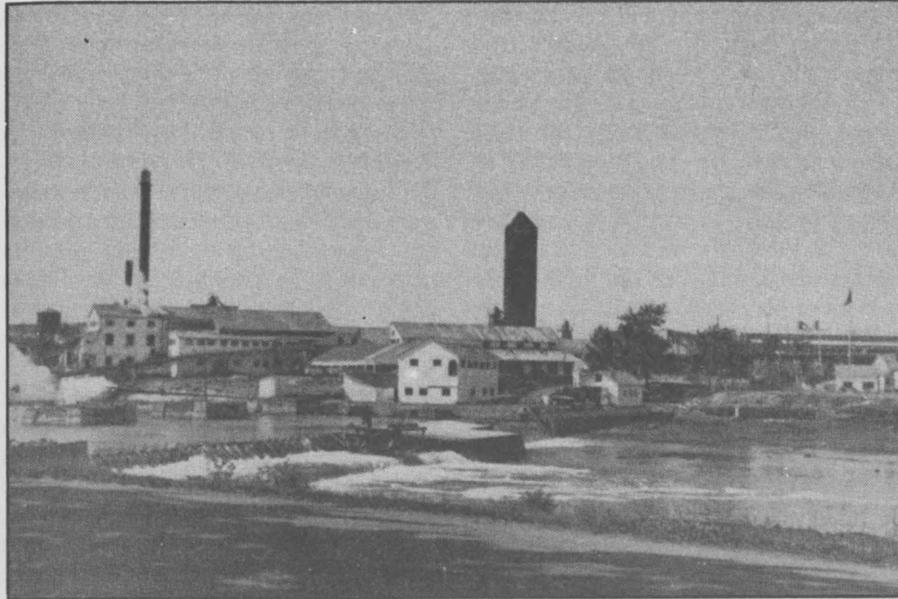
naît l'industrie du sciage. Les monopoles, ne sont pas obligés d'immobiliser du capital dans cette industrie trop instable. Ceci est particulièrement vrai pour la région où l'état lamentable de la forêt et les caractéristiques de la matière ligneuse se prêtent mal à l'automation des scieries de grandes dimensions.

Dans le cas qui nous occupe, c'est ainsi que le capital non-monopoliste s'articule au capital monopoliste. La dépendance ainsi créée permet aux monopoles de soumettre le capital concurrentiel en ne lui laissant que les parties les moins rentables de l'industrie forestière ; d'où possibilité de surprofit pour le monopole et pour les firmes régionales non-monopolistes, un profit qui dépend du bon vouloir des monopoles. Le grand perdant de la situation est le travailleur des PME du sciage qui subit une double exploitation pour permettre la réalisation d'un profit moyen à son patron et d'un surprofit aux monopoles.

Effets sur le développement régional

Les conséquences spécifiques d'une telle situation sur le développement d'une région périphérique sont multiples. Nous nous contenterons d'aborder trois facettes de ces conséquences ; d'abord le blocage de l'émergence d'une bourgeoisie régionale industrielle, la structuration et la déstructuration de l'espace et finalement la question des ponctions de valeur que feraient les régions centrales sur les régions périphériques.

Camille Legendre⁸ a montré comment les monopoles du papier ont pu empêcher toute véritable accumulation chez les entrepreneurs forestiers avec qui ils faisaient affaire. Les maigres profits et les conditions très strictes des contrats ne laissaient aucune chance aux entrepreneurs forestiers d'atteindre un certain



Scierie de la Price à Rimouski dans les années quarante. Cette scierie a dans les meilleures années employé près de 1000 personnes dans l'usine et en forêt.

niveau d'accumulation qui leur aurait permis de se lancer dans d'autres activités productives. Les seules portes de sortie qui leur restaient, étaient les secteurs productifs n'exigeant que peu de capital (le sciage) et les secteurs non-productifs (commerce, ...). Pour les entrepreneurs du sciage c'est un peu la même situation du moins pour la période antérieure à la révocation des concessions forestières. En effet, on a vu comment les scieries étaient dépendantes des concessionnaires pour leurs approvisionnements en bois et comment ces approvisionnements n'avaient aucune sécurité, de telle sorte qu'il était impossible aux petits capitalistes du sciage d'avoir accès au financement à des conditions normales. En outre, ils n'avaient pas la base suffisante pour assurer le financement des modernisations à partir de leurs propres ressources.

De cette façon les monopoles du papier bloquaient systématiquement l'émergence d'une bourgeoisie régionale industrielle. La principale ressource natu-

relle de la région étant aux mains d'entreprises extérieures, la principale source d'accumulation pour les capitalistes locaux leur était ainsi enlevée. Il ne s'agit donc pas d'une absence d'entrepreneurship de la part des gens de la région.

Les monopoles avaient avantage à éliminer cette bourgeoisie régionale. En effet, les opérations forestières des monopoles étaient basées sur la présence d'une main-d'oeuvre dont les frais de reproduction étaient partiellement absorbés par un autre mode de production, soit la petite production marchande qui s'articulait autour de l'agriculture de subsistance. Or le développement d'une structure industrielle trop élaborée par l'entremise d'une bourgeoisie industrielle régionale aurait sapé les bases de la petite production marchande, donc du mode d'exploitation forestière utilisé les monopoles du papier.

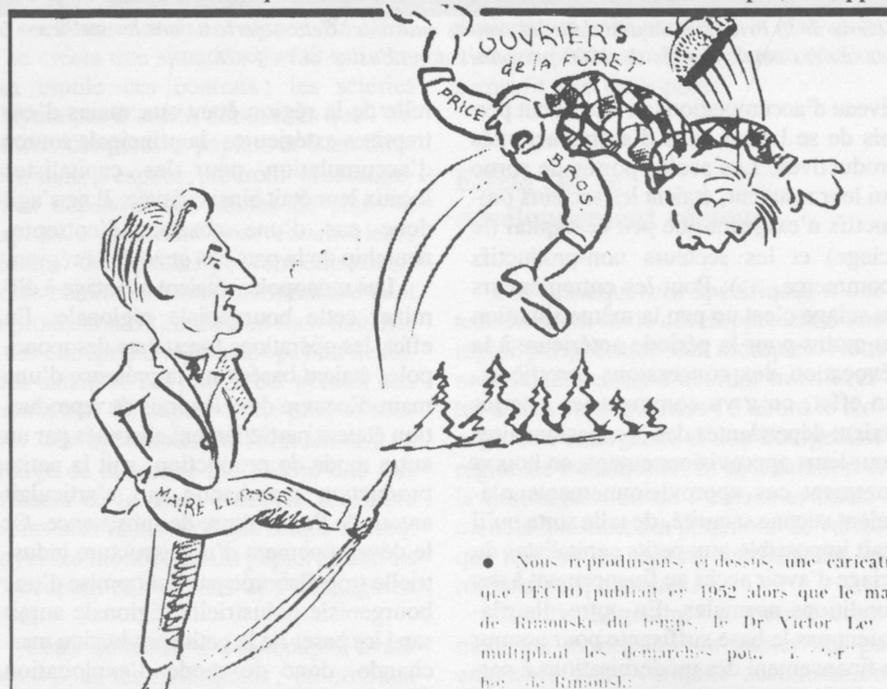
Cette possibilité de garder la région en dehors de l'évolution nord-américaine du mode de production capitaliste avait tout de même ses limites. Lorsque d'au-

tres impulsions venant de l'extérieur ont transformé l'agriculture et fait régresser la petite production marchande, les monopoles ont dû ajuster leur stratégie et s'orienter vers l'utilisation de plus en plus grande des résidus du sciage. Dans un premier temps, il y a eu une période de flottement où les monopoles ont tenté d'intégrer sous leur contrôle juridique une partie de l'industrie du sciage. mais dans un deuxième temps, ils ont préféré laisser aux capitalistes locaux le soin de contrôler juridiquement l'industrie du sciage tout en s'assurant le pouvoir de contrôler les prix des résidus du sciage.

Tout cela nous permet de voir l'ampleur de l'influence qu'ont exercé et exercent encore, les monopoles du papier sur la région. Ils ont modelé la région en fonction de leurs besoins. À l'époque des concessions forestières quand ils avaient

besoin d'une main-d'oeuvre à bon marché, ils ont empêché l'émergence d'une bourgeoisie régionale industrielle. Pendant cette période, une bonne partie de la vie sociale et économique de la région était organisée en fonction des opérations forestières. Lorsque la situation a changé, les monopoles ont réorienté leur stratégie ; ils utilisent maintenant les capitalistes régionaux qui, eux, font travailler les ouvriers de la région à des conditions inférieures à la moyenne manufacturière. Ceci permet aux monopoles du papier de s'approvisionner à meilleur compte avec les résidus du sciage. Étant donné que la forêt et les industries de transformation de la forêt sont les principales sources d'emploi dans la région, l'impact de cette situation est très grand.

Cette structuration/déstructuration a d'autres effets. Par exemple, le rapport



• Nous reproduisons, ci-dessus, une caricature que l'ÉCHO publiait en 1952 alors que le maire de Rimouski du temps, le Dr Victor Levesque, multipliait les démarches pour la création d'une coopérative de Rimouski.

Caricature publiée dans l'Écho de Rimouski en 1952. On y voit le maire de Rimouski qui « boute » hors de Rimouski la Compagnie Price. Il existait un mouvement assez diffus de résistance contre la présence très lourde de cette entreprise. Ce mouvement de résistance était entretenu par le clergé qui voyait d'un mauvais oeil cette compagnie dirigée par des protestants qui prolétarisait la main-d'oeuvre rurale. À cette époque, on a parlé de créer une coopérative pour remplacer la Price.

Conclusion

L'industrie des pâtes et papiers réussit à maintenir en état de soumission l'industrie du sciage régionale et ceci, au détriment du développement économique de la région dont la structure socio-économique a été grandement modelée en fonction des besoins des monopoles du papier.

Notes

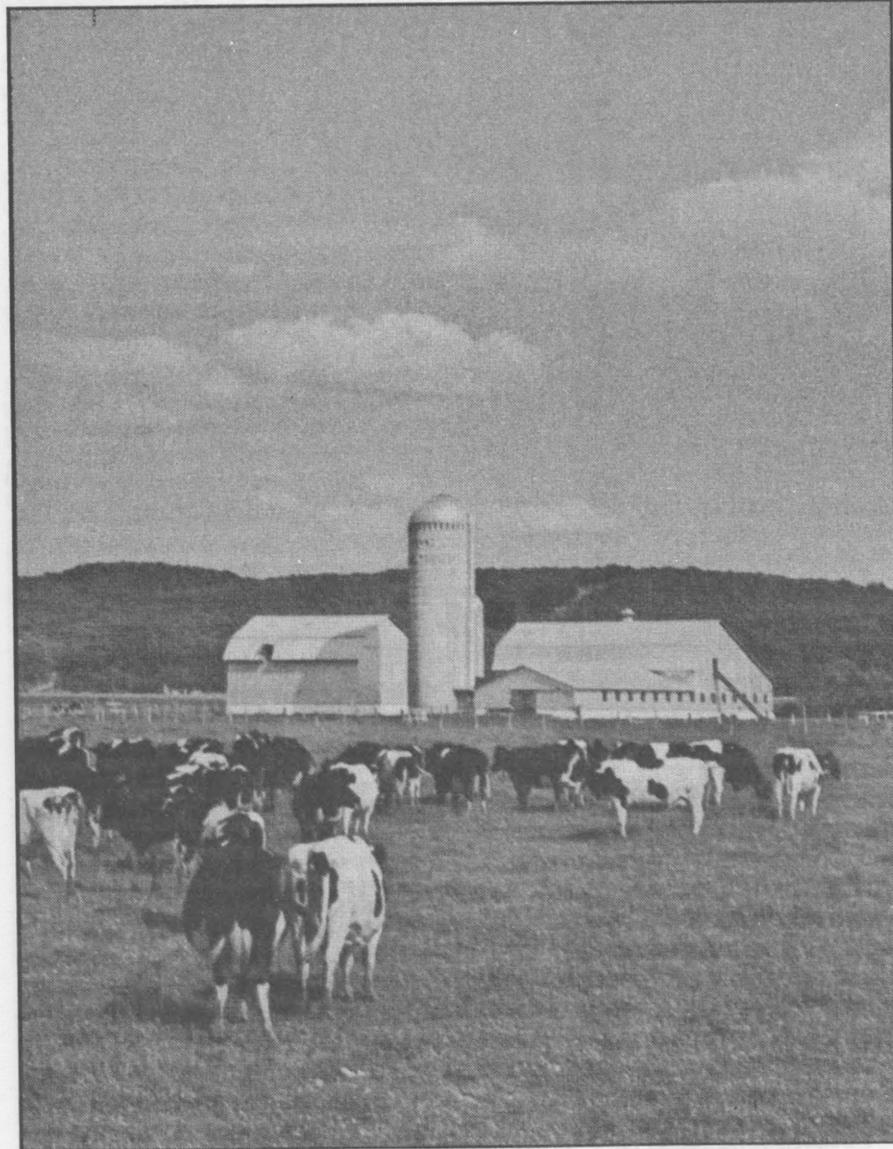
- ¹ Bettelheim, Charles. « Avant propos » au livre de Paul A. Baran et Paul M. Sweezy. *Le Capital monopoliste*. Paris. François Maspéro, Coll. Économie et socialisme, n°11, 1979, 2e édition.
- ² Côté, Sergé et al. *La Pénétration du capitalisme dans l'est du Québec (1896-1980)* Demande de subvention au CRSH, mai 1981, p. 9.
- ³ La présence de la compagnie Price dans la région remonte au début du XIXe siècle au moment où l'industrie du papier n'existait pas au Québec.
- ⁴ *Exposé sur la politique forestière*, ministère des Terres et Forêts, Québec, 1972.
- ⁵ En 1979, les scieries de la région ont produit 399 276 cunits de résidus et seulement 325 688 cunits ont été consommés par les usines de pâtes et papiers de la région.
- ⁶ Chiffre tiré de l'étude : Darveau, Grenier, Lusier et Ass. *Étude préliminaire des coûts d'approvisionnements pour un projet de pâtes et papiers dans la région 01*. Déc. 1979.
- ⁷ Chiffres tirés de Gaucher Pringle/Sandwell. *Étude de localisation et d'impact socio-économique d'une usine de papier journal au Bas Saint-Laurent-Gaspésie* pour le MER, juin 1980.
- ⁸ Legendre, Camille. « Le développement et les organisations : le destin des entrepreneurs forestiers » *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie* 17 (3), 1980. p. 246-262.
- ⁹ Gaucher Pringle/Sandwell *op. cit.*
- ¹⁰ Emmanuel, Aghiri, *l'Échange inégal*, Maspéro, Paris, Amin, Samir, *Le Développement inégal*. Éditions de minuit.

Gaucher-Pringle⁹ notait que l'implantation d'une papeterie dans la Vallée de la Matapédia aurait comme conséquence de provoquer la fermeture de petites usines de lattes de la région à cause de l'augmentation du prix du bois qu'entraînerait l'activité de cette papeterie. Cette papeterie créerait de l'emploi mais aurait aussi comme impact de créer du chômage...

C'est en cela que les conséquences de l'implantation d'un monopole diffèrent de celle d'une entreprise non-monopoliste régionale. Le monopole modèle l'espace à ses exigences tandis que l'entreprise non-monopoliste régionale prend l'espace régional tel qu'il est, comme une donnée avec laquelle elle doit composer.

Pour terminer, examinons brièvement la question des ponctions de valeur qu'ont pu exercer les monopoles sur la région. Même si on considère inapplicable à la région, la théorie de l'échange inégal telle que développée par Emmanuel et Amin¹⁰ en fonction du commerce international, il existe d'autres formes de transfert de valeur. On a parlé au début de l'existence de sur-profits des monopoles et donc de profits inférieurs à la moyenne chez de nombreuses entreprises non-monopolistes. Si dans une région les entreprises monopolistes sont contrôlées de l'extérieur et les entreprises non-monopolistes appartiennent à du capital régional, on pourra assez facilement avancer que les sur-profits réalisés en région par les usines des monopoles et rapatriés vers le siège social, sont une ponction issue plus ou moins directement de la surexploitation des travailleurs qui travaillent dans de mauvaises conditions dans les usines contrôlées par du capital régional non-monopoliste.

Ce transfert de valeur par l'entremise de la capacité des monopoles de tirer des sur-profits de leurs activités et de réaffecter ces profits ailleurs, est certes un handicap majeur qui limite l'accumulation régionale et par le fait même, freine le développement de la région.



Les vaches de la ferme de l'Écho de Rimouski en 1948. À l'époque, la compagnie Price et ses associés possédaient la ferme. Les vaches étaient élevées pour la production de lait. À l'époque, il n'y avait pas de laiteries locales et le lait était transporté par camion à la centrale de Rimouski pour être traité.

La réidentification des coopératives agricoles :

Le cas du Bas Saint-Laurent 1960-1980

Introduction

Les transformations profondes de l'agriculture québécoise depuis une quinzaine d'années ont entraîné une forte concentration des exploitations agricoles. Durant les années 70, près de la moitié des 38 000 producteurs de lait industriel sont disparus. Ce mouvement rapide de concentration fut accompagné d'un double phénomène de polarisation de la production et de différenciation des agriculteurs. Les petits producteurs (moins de 7000 livres de matière grasse) qui livraient plus de 61 % du lait en 1970, n'en livrent plus que 28 %, huit ans plus tard. À l'inverse, le quart des producteurs détiennent présentement plus de la moitié des quotas de production¹. Comme l'implantation du système de quotas limite la production nationale, l'augmentation de la production des grosses fermes ne fut possible que par l'élimination des petits producteurs.

À l'unité complexe de l'exploitation familiale s'est substitué l'« atelier » agricole spécialisé, mécanisé et de plus en plus intégré à une « filière » agro-alimentaire. Mais cette transformation qui correspond en quelque sorte à une mutation

des rapports entre l'agriculture et l'environnement agro-alimentaire n'a pas nécessairement amélioré les conditions d'existence des agriculteurs... bien au contraire. Depuis quelques années, les prix des intrants agricoles (non réglementés) ont augmenté beaucoup plus vite que ceux des produits de la ferme, qui eux, sont réglementés par l'État. Le seul moyen pour le producteur de se défaire de ce « ciseau de prix » est d'augmenter constamment sa production. Pour ce faire, il doit augmenter sa productivité et intensifier son travail en élargissant ses achats de quotas, de matières premières et d'équipements ; ce qui l'oblige à faire davantage appel au crédit. Pour les producteurs laitiers, qui sont environ à 70 % membres des coopératives agricoles, ces investissements importants prennent souvent l'allure d'un endettement chronique et d'une dépendance accrue à l'égard des banques et du crédit agricole.

En analysant les principales transformations de l'agriculture et des agriculteurs du Bas Saint-Laurent depuis une quinzaine d'années, nous tenterons dans cet article de situer le rôle que peut jouer une « grosse » coopérative agricole (celle du Bas Saint-Laurent) face à ce phé-

Interventions Économiques

nomène de marginalisation des agriculteurs. Pour ce faire, nous utiliserons le modèle de Claude Vienney² qui présente la coopérative comme un outil de régulation des transformations pour l'ensemble des membres. Le modèle nous permet de rendre compte du processus de transformation d'une coopérative par les rapports entre la *forme* et les *règles* qui lui sont propres et celles de l'agro-industrie capitaliste. Par une analyse diachronique des transformations des *activités*, des *agents* et des *règles* de la C.A.B.S.L., qui constitueront chacune

des trois parties de cet article, nous verrons que la « banalisation » de la coopérative ou la disparition de ses caractères propres, correspond au moment où s'exercent sur elle les pressions marchandes.

Suivant la logique des avantages comparatifs, la région agricole du Bas Saint-Laurent, dont les « aires de fertilité » sont limitées, s'est fortement spécialisée dans l'industrie laitière. Avec 3 % de la population du Québec, cette région produit près de 12 % du lait et 17 % du beurre³; ce qui entraîne une

TABLEAU COMPARATIF AGROPUR/C.A.B.S.L. 1980

	AGROPUR	C.A.B.S.L.
Nombre de membres	8,186	2,044
Nombre de salariés	1,991	700
Chiffre d'affaires (000 \$)	453,280	131,530
Trop-perçu en % du ch. d'affaires	1.01 %	.81 %
Actif net (000 \$)	122,590	42,162
Avoir des sociétaires en % de l'actif net	48 %	25 %
Rendement de l'actif des sociétaires*	8 %	10 %
Réception ⁵ de lait (millions de litres)	992	245
Utilisation du lait industriel		
- beurre et poudre.....	20 %	67 %
- fromage.....	60 %	15 %
- lait concentré ou évaporé.....	10 % (concentré)	17 % (évaporé)
- lait frais.....	8 %	-
- yogourt et divers.....	2 %	-
	100 %	100 %
Compléments de prix et ristournes versés aux sociétaires par hectolitre	\$ 2.47	\$ 0.43

* Excédent net de l'exercice / avoir des sociétaires.

nette dépendance à l'égard des marchés extérieurs. Déjà en 1976, près de 70 % des fermes « commerciales » de la région étaient laitières et 90 % du revenu brut de ces fermes provenait uniquement de la vente du lait⁴; ce qui en démontre la forte spécialisation. À cause de la qualité moyenne des terres (quatre à cinq fois moins chères que dans la vallée du Saint-Laurent), les grosses fermes du Bas Saint-Laurent (500-600 arpents) sont généralement plus étendues que celles des régions « centrales »; ce qui implique pour les agriculteurs, des heures de travail beaucoup plus longues pour un revenu généralement plus faible. En 1977, dans la région, la valeur moyenne des produits de la ferme (lait industriel) est de 17 % inférieure à la moyenne nationale⁵.

La coopérative du Bas Saint-Laurent, malgré des conditions d'accumulation nettement plus désavantageuses, qui tiennent surtout au caractère dispersé de la population, n'en est pas moins devenue après Agropur, la deuxième coopérative en importance au Québec.

1. Évolution des activités de la coopérative

Comme pour l'ensemble des coopératives agricoles de la province, la structuration du champ d'activité de la C.A.B.S.L. s'explique largement par les interventions des gouvernements provincial et fédéral. Pendant la Deuxième Guerre mondiale les coopératives et tout particulièrement celles des régions périphériques qui produisent surtout pour les marchés d'exportation, sont appelées à intensifier leur production de beurre et fromage pour le marché anglais⁷. Elles répondent ainsi à l'appel du gouvernement fédéral qui devra s'engager en contre-partie à supporter par la suite leurs surplus de production à un prix donné. Depuis la guerre donc, les fabriques laitières canadiennes peuvent produire du

beurre à volonté sans vraiment se soucier de la mise en marché. Au Québec, la majeure partie de la production de beurre (produit à faible valeur ajoutée) est prise en charge par les coopératives d'agriculteurs.

Au milieu des années 1960, le gouvernement fédéral incite ces fabriques à produire de la poudre de lait (sous-produit du beurre) pour fins d'exportation. Ce changement marque le début d'un important processus qui transformera radicalement l'agriculture, les agriculteurs et les coopératives du Québec.

Au niveau de la *la transformation*, la production de la poudre de lait nécessite de nouveaux équipements fort coûteux; ce qui entraîne une polarisation des coopératives laitières. De 256 coopératives laitières du début des années 60 au Québec, on n'en compte plus que 12 en 1977, dont six coopératives régionales⁸. Même chose dans le Bas St-Laurent où l'on concentre une quarantaine de petits établissements autour de deux usines (Rivière Trois-Pistoles et Amqui) administrées par la Coopérative agricole du Bas St-Laurent.

Au niveau de la *ferme*, les agriculteurs subiront des pressions de l'U.P.A., de leur coopérative et des gouvernements (B.A.E.Q. et ARDA-Québec) pour adapter leur exploitation aux nouvelles techniques de production. Avant la consolidation, les cultivateurs écrémaient leur lait *sur la ferme* pour porter eux-mêmes leur crème à la beurrerie du village à chaque deux semaines. La production de poudre de lait quant à elle, nécessite un écrémage à *l'usine*; d'où le transport au deux jours du lait entier à l'usine régionale.

À cette première *diversification* de l'activité de la C.A.B.S.L., correspond une *spécialisation* de l'activité du membre. Cette spécialisation (dans l'industrie laitière) implique d'une part une forte accélération de la concentration des fermes de la région (13 278 en 1961 et



La meunerie de Bic construite en 1972 à laquelle s'est greffée l'usine d'engrais chimique 3 ans plus tard.

4 200 en 1981) et d'autre part, un accroissement de la dépendance régionale à l'égard des produits agricoles non laitiers, dû à la disparition de la polyculture-élevage dans la région⁹.

Donc jusqu'à la fin des années 60, la C.A.B.S.L., aidée des deux gouvernements, s'efforcent de mettre sur pied un appareil de production « efficace » approvisionné par des exploitations agricoles « viables ».

*La pénétration du secteur du lait
nature apparaît comme
« nécessaire »*

Jusqu'en 1972, la C.A.B.S.L. ne produit que du beurre et de la poudre de lait. Mis à part quelques détaillants locaux et quelques grossistes comme Canada Packers, le plus gros client de la coopérative est la commission canadienne du lait (C.C.L.) qui achète une bonne partie du

beurre et la quasi totalité de la poudre¹⁰. Mais comme les marchés pour ces produits sont nettement en déclin, (diminution de la consommation par habitant au Québec de 45 % pour le beurre entre 1966 et 1978 et de 83 % pour la poudre entre 1969 et 1978) la coopérative doit compter de plus en plus sur la C.C.L. pour écouler ses produits. Ces surplus de production deviennent d'autant plus importants que cette époque est caractérisée par des hausses importantes de productivité du travail agricole. Or au moment où s'effondrent les marchés du beurre et de la poudre, la C.C.L. laisse entrevoir le jour où elle se retirera de ce programme de soutien qui lui est devenu trop coûteux ; ce qui compromet à moyen terme la rentabilité de l'entreprise.

Face à cette menace, le passage au lait de consommation par l'acquisition de laiteries apparaît comme nécessaire compte tenu de la volonté de rester dans l'industrie laitière. Pour bien comprendre la

nature de ce choix stratégique, il nous faut tenir compte à la fois de la « guerre du lait » et de la branche du lait de consommation comme ensemble lui-même soumis à des mutations importantes.

Historiquement les producteurs de lait « nature » (lait utilisé pour consommation à l'état naturel) ont toujours touché davantage que les producteurs de lait « industriel » (lait de transformation) pour une quantité équivalente. Cet écart se justifiait par un différentiel important de coûts de production, car les fournisseurs des laiteries se devaient de produire à l'année (et non seulement l'été) et selon des normes hygiéniques plus strictes. Or depuis une dizaine d'années, la qualité ainsi que les coûts de production des deux laits s'équivalent alors que la discrimination sur les prix persiste ; d'où le conflit entre les deux groupes de producteurs.

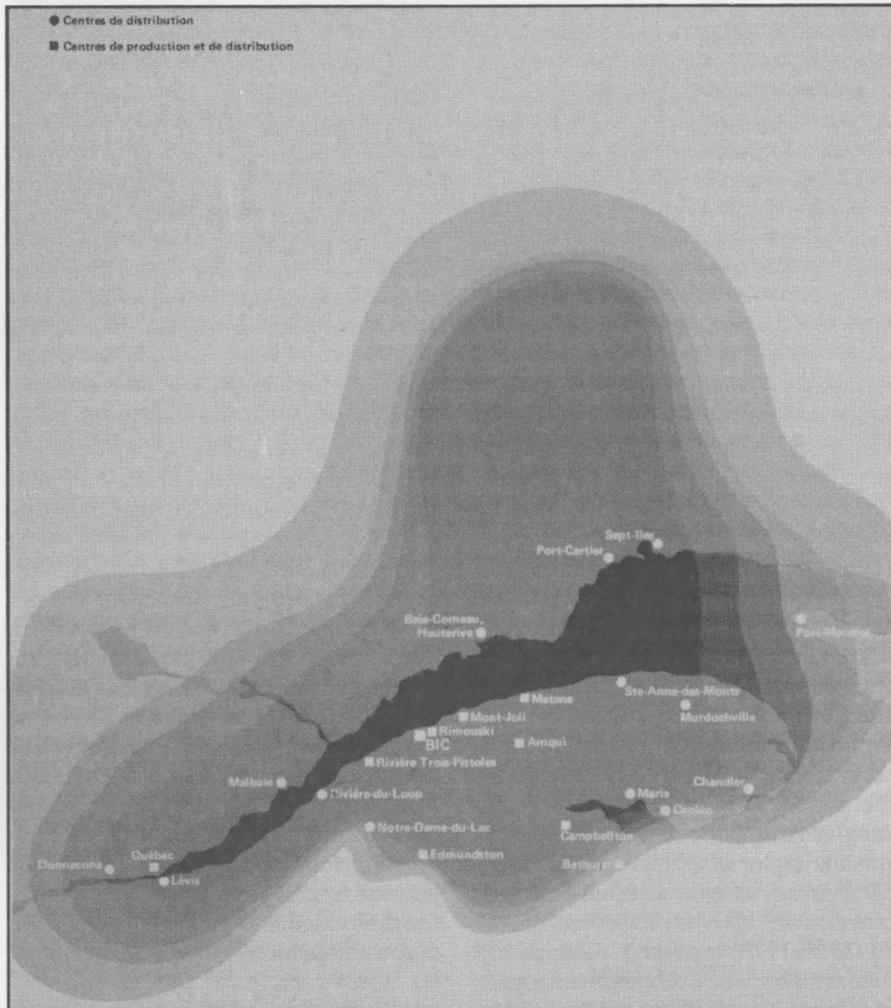
Jusqu'à la fin des années 60, la politique d'émissions des permis de laiteries du Québec, en limite le nombre par ville. Même si le prix du lait est fixé par la Régie des marchés agricoles du Québec, cette filière offre encore un potentiel d'accumulation intéressant ; ce qui en explique le contrôle par des intérêts privés. Vers 1968-1970 des changements technologiques importants, notamment la nouvelle réglementation sur la pasteurisation du lait, annonce le début de la consolidation des laiteries du Québec. En dix ans (1968-1978) le nombre passe de 138 à une trentaine. Les coopératives agricoles (détenues uniquement par des producteurs de lait industriel) absentes de cette filière dans les années 60, réagissent rapidement. Non seulement elles la pénètrent au début de la phase de consolidation, mais elles en accélèrent le processus de concentration. Après la formation de Québec-lait par la Coopérative agricole de Granby en 1971, la C.A.B.S.L. s'accapare les laiteries Pasteur de Rimouski et Sept-Îles, en 1972.

Pendant ce temps, le propriétaire de la plus grosse laiterie de Québec, la laiterie Laval, ne peut faire mieux que de mettre la main sur celle de Matane. Puis graduellement les conditions d'accumulation dans cette filière se détériorent : les coûts de transport et de main-d'oeuvre ne cessent d'augmenter alors que les chaînes alimentaires (de plus en plus concentrées) imposent d'odéieuses conditions d'« accès aux tablettes ». Si bien que, mis à part Sealtest et quelques autres, les capitalistes se départissent graduellement de ces laiteries au main des coopératives. De cette façon la C.A.B.S.L. se porte acquéreur de la Laiterie Laval en 1977.

Pour les agriculteurs-membres de ces coopératives, acheter ces laiteries (y compris les canards boîteux) revêt une grande importance : cela leur permet d'accélérer à leur avantage le règlement de la « guerre du lait ». Pour les coopératives, ces acquisitions leur permettent d'acheter le réseau de distribution nécessaire à l'écoulement (sur les marchés locaux) d'une production qu'ils veulent diversifier par la suite. Car dans l'optique d'un retrait de la C.C.L., les coopératives se doivent de percer davantage les marchés locaux, donc d'affronter *directement* la concurrence.

Toutefois ce constat de réalité des marchés ne doit pas masquer que la transformation de l'activité de la coopérative et son obligation d'affronter directement les firmes capitalistes de l'agro-alimentaire, aura pour effet de la transformer elle-même ainsi que ses membres. Afin de régulariser sa propre activité, la coopérative tentera de plus en plus à « spécialiser » ses membres pour rendre leurs productions plus compatibles avec les contraintes techniques, financières et commerciales de l'environnement agro-industriel.

localisation des centres d'activités



Localisation des centres d'activité de la C.A.B.S.L. Les centres de distribution correspondent aux aires de marché acquises lors d'achats de laiteries.

2. L'impact de la transformation de l'activité de la coopérative sur l'identité socio-économique des membres

Au début des années 60, l'agriculture familiale de polyculture-élevage caracté-

risée encore largement la région du Bas St-Laurent. Les études du Conseil d'orientation économique du Bas St-Laurent (C.O.E.B.) publiées en 1963 et du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (B.A.E.Q.) publiées en 1966, décrivent bien cette situation d'agriculture de « subsistance » qui devenait de

plus en plus une agriculture de « misère ». Pour la majorité des fermes de la région, le travail hors ferme, la vente de bois de chauffage et les allocations familiales, contribuaient pour plus de 45 % du revenu *monétaire* de la famille ; le reste provenait de la vente de surplus agricole (crème, porc, pommes de terre, etc.)¹¹. Au début des années 60, la professionnalisation du travail en forêt et la mise en concurrence de ces surplus agricoles avec des marchandises produites dans des conditions différentes, suppriment les sources de revenus *monétaires* d'un bon nombre d'« agriculteurs ».

Les experts du B.A.E.Q. et du C.O.E.B. sont unanimes pour dire que la productivité du travail agricole est le problème fondamental de l'agriculture de la région. Cette productivité est plus faible que la moyenne québécoise, qui elle, se maintient à 50 % de la moyenne canadienne depuis la deuxième guerre. En 1961, le capital moyen par ferme est de 12 000 \$ dans le Bas St-Laurent et de 17 000 \$ dans le Québec. En 1963, les coopératives de la région paient à leurs membres, 2,35 \$ le 100 livres de lait, alors que la coopérative de Granby peut payer 37 % de plus.

L'élargissement du capitalisme industriel et sa pénétration dans certaines branches agricoles soumet de plus en plus l'agriculture à de nouvelles forces « dissociatives » qui menacent les structures de l'exploitation familiale de polyculture-élevage et rendent nécessaire une *spécialisation du point de vue de l'agent*. Ce dernier doit se ré-identifier comme agriculteur spécialisé ou comme travailleur salarié.

Entre 1967 et 1978, près de 5000 « producteurs laitiers » de la région deviennent salariés industriels, assistés sociaux ou retraités. Des 2500 qui restent aujourd'hui, 1600 sont membres de la C.A.B.S.L.

Bien que ces 1600 exploitants soient généralement spécialisés, ils ne produi-

Interventions Économiques

sent pas tous dans les mêmes conditions ; de 200 à 300 d'entre eux n'ont pas 150 000 livres de lait en quotas (la moyenne des exploitations viables étant de 300 000 livres), plusieurs n'ont pas de relève, enfin certains possèdent des terres à rendement marginal et parsemées de roches.

Une représentation schématique de la transformation des acteurs — avec la combinaison productive au centre¹² — permet de rendre compte de la modification des liens entre les « unités de production » agricoles et les marchés d'approvisionnement en moyens de production et d'écoulement des produits.

Dans l'unité de production familiale de polyculture-élevage (schéma 1), l'« unité familiale » et l'« unité de production » sont généralement réciproquement liées aussi bien pour la mobilisation des ressources productives que pour l'utilisation des produits. Les décisions de produire s'appuient principalement sur les besoins de la famille.

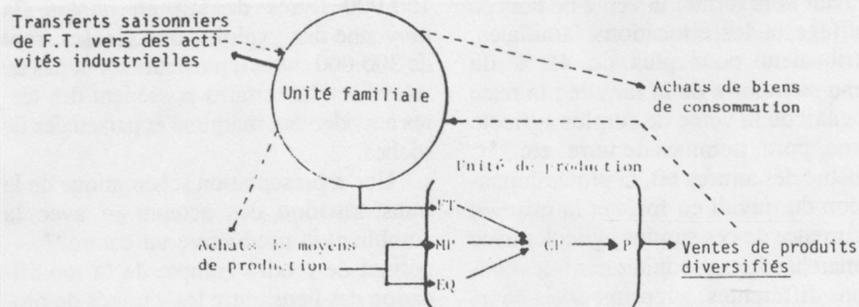
Le schéma de l'agriculture « spécialisée » (schéma II) nous montre quatre différences avec celui de l'agriculture familiale de polyculture-élevage :

- transferts *permanents* et non *saisonniers*, des Forces de Travail vers des activités industrielles (1) ;
- élargissement des achats de moyens de production (M.P. et Éq.) (les équipements remplacent les Forces de Travail) (2) ;
- passage d'une production *diversifiée* à une production *spécialisée* (3) ;
- élargissement des achats en biens de consommation (4).

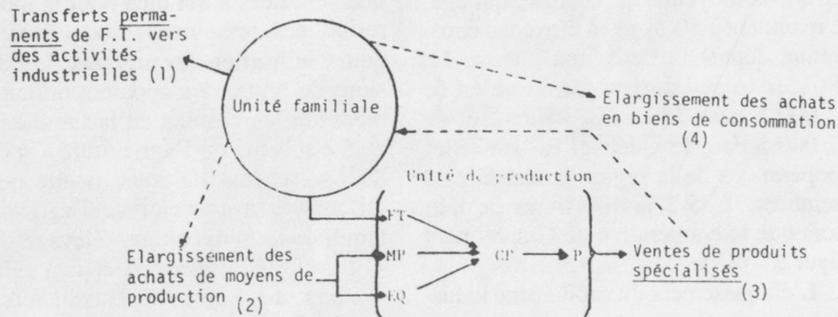
Mais contrairement à l'agriculteur de type capitaliste, l'agriculteur spécialisé ne raisonne pas de manière *dominante* en termes de rentabilisation de son capital d'une part et de rémunération de son travail d'autre part.

Dans le Bas Saint-Laurent la diminution des effectifs dans l'industrie laitière est

SCHÉMA I: AGRICULTURE FAMILIALE DE POLY-CULTURE-ELEVAGE



SCHEMA II: AGRICULTURE SPECIALISEE



* Les lignes pleines représentent les flux en termes réels alors que les lignes pointillées représentent les flux en termes monétaires.

accompagnée d'une augmentation annuelle de la production de $\pm 3\%$ entre 1968-78. Or cet accroissement de la productivité a été rendu possible par des changements importants entre l'« agriculture » et l'agro-industrie capitaliste. Les combinaisons productives « agricoles » se voient de plus en plus mécanisées et tech-

niciées en même temps qu'elles perdent une bonne partie de leurs forces de travail (voir schéma II), c'est-à-dire qu'elles sont de plus en plus intégrées au mode de production dominant. Si bien que les marges des industriels en amont et en aval de l'agriculture n'ont cessé d'augmenter depuis la fin des années 60. En 1978,

chaque dollar consacré à l'alimentation au Québec était partagé à raison de 15 cents pour l'agriculture, de 25 cents pour les activités en amont de l'agriculture (machinerie, énergie, fertilisants, etc.), de 39 cents pour la transformation et de 21 cents pour l'entreposage, le transport et le commerce de gros et de détail¹⁴. Ce retournement des rapports entre l'« agriculture » et l'environnement agro-alimentaire (comme le dit Vienney) correspond à une « destruction » et à une restructuration profonde des activités et de l'identité des « exploitants agricoles ».

Il tend en effet à substituer une structuration par « filières » correspondant à chaque catégorie de produit, à l'unité complexe de l'exploitation familiale, transformant en autant d'« ateliers » spécialisés chacune des productions pour la faire appartenir à un ensemble « agro-industriel » qui lui fournit ses facteurs, écoule et transforme son produit¹⁵.

Pour emprunter l'expression de Sacouman¹⁶ les agriculteurs sont donc de plus en plus « semi-prolétarisés ». Ces derniers perdent graduellement leur caractéristique d'« entrepreneurs » car c'est de plus en plus au niveau des activités d'approvisionnement (en crédit entre autre) et de transformation, que se structurent le raisonnement et le pouvoir d'entreprise. La décision de savoir quand comment et combien ils doivent produire relève d'instances hiérarchiquement supérieures à leurs « ateliers ». Dans le Bas Saint-Laurent ce phénomène de « semi-prolétarianisation » des exploitants est assez récent : il s'accélère au début des années 70. Une série d'entrevues menées au près de 60 cultivateurs de la région en 1977¹⁷, indique que ces derniers sont de plus en plus conscients de ce système qui les oblige dans bien des cas, à travailler 85 heures/semaines sauf l'hiver où ils font des semaines de « salariés normaux ».

Évidemment, ceci ne marque qu'une tendance car pour diverses raisons, plusieurs agriculteurs se sont mieux adaptés à ces transformations ; ce qui leur a permis de conserver une bonne partie de l'augmentation de leur propre productivité.

Le fonctionnement de la coopérative accélère la différenciation des agriculteurs

Compte tenu du fait que c'est par l'intermédiaire de leur coopérative que les membres-fournisseurs écoulent « leurs » produits et obtiennent en partie « leurs » moyens de production, il devient pertinent de questionner le rôle et la place qu'occupe la coopérative face à ce processus de « semi-prolétarianisation » de ses membres.

Sans égaliser les conditions de production de ses membres, la C.A.B.S.L. assure le fonctionnement d'exploitations de tailles, de niveaux techniques et de degrés de spécialisation très divers ; ce que ne font pas les fabricants capitalistes qui ne s'approvisionnent que chez les « meilleurs » producteurs. De cette façon plusieurs petits producteurs ont pu maintenir jusqu'à maintenant leur activité et ainsi retarder leur prolétarianisation complète.

Mais cette vue générale ne doit pas masquer qu'en même temps, le *fonctionnement* des coopératives, notamment leurs décisions stratégiques d'investissement, assure aussi une *transformation progressive des agriculteurs*. Si bien que de plus en plus :

le groupement coopératif n'est plus alors uniquement — ni même principalement — une organisation de défense qui maintient en l'état les conditions de production de tous ses mem-

*bres : il sélectionne relativement parmi tous les agriculteurs ceux qui ont une meilleure capacité d'adaptation*¹⁸.

D'où la contradiction entre la *nature* de la coopérative et le comportement que lui impose l'environnement capitaliste, au moment où celle-ci subit les pressions marchandes.

Les modalités du *ré-investissement* des résultats de la coopérative provoquent des transformations inégales des agents selon qu'il est réalisé dans l'activité du *membre* ou dans l'activité de l'*entreprise*. Mais comme l'arbitrage de l'allocation des surplus de l'entreprise, relève — en principe du moins — de l'assemblée générale, il nous faut chercher à caractériser le lien entre la mutation du *rapport d'activité* et celle du *rapport de sociétariat* ce qui nous oblige à retracer l'évolution des règles de fonctionnement de la coopérative.

3. Évolution des règles de fonctionnement de la coopérative

Conformément au rapport d'activité qui lie l'adhérent à la coopérative, le rapport de sociétariat apparaît au travers trois types de règles : commerciales, techniques et financières. Nous centrerons notre analyse sur les deux derniers types.

Jusqu'en 1968, les règlements d'ordre financier visent principalement à restructurer le capital social de l'entreprise, afin de constituer une garantie de remboursement des emprunts contractés auprès du gouvernement provincial.

En 1968, la coopérative adopte sa politique « d'autofinancement » :

— « Attendu que la coopérative doit être dirigée *exclusivement* par ses membres (allusion à l'ingérence du gouvernement provincial) ;

— Attendu que les membres sont désireux de fournir *eux-mêmes* le capital nécessaire au développement de leur coopérative ;

— Attendu que la coopérative a pour objet de dispenser des services à ses membres et *non de leur distribuer des profits ...*¹⁹ »

... *tous* les surplus ristournables de la coopérative, seront *crédités* aux membres sous forme de capital privilégié (classe A) *sans intérêt et sans échéance fixe*, concernant le rachat. De l'avis du directeur général de la coopérative, ce règlement constitue l'élément majeur de la croissance accélérée qu'a connue l'entreprise depuis une dizaine d'années.

Ce règlement qui sera maintes fois débattu et amendé par la suite marque une forme de « ré-identification » de la coopérative. En décidant d'investir tous les surplus dans l'activité de l'*entreprise* par rapport à l'activité des *membres*, celle-ci ne joue plus — du moins à court terme — son rôle d'« agent de régulation » des transformations pour l'ensemble de ses membres. Car ceux parmi les membres qui auraient besoin de leur 800 \$ ou 1000 \$ de ristournes annuelles pour réorganiser les éléments de leur combinaison productive, ne peuvent plus compter sur « leur » coopérative pour se faire. Cette nouvelle règle renforçant la différenciation des agents, peut donc être perçue comme une altération au postulat d'égalité sur lequel repose la coopérative. Par ailleurs, l'argent des producteurs ainsi canalisé dans le secteur du lait nature, ne favorise que très partiellement le recyclage des producteurs marginalisés par les transformations de l'industrie laitière (v.g. changements technologiques).

Dès 1970, l'équipe de gestion soumet au conseil d'administration le dossier de l'entrée de la coopérative dans le lait nature. À deux reprises, elle essuie un refus des administrateurs qui tentent de bloquer le projet sans avoir les ressources pour formuler eux-mêmes un projet

alternatif. En 1972 alors que la consolidation des usines de pasteurisation ne laisse plus aucun doute, le conseil d'administration accepte finalement le principe du passage au lait de consommation. Entre temps cependant à l'assemblée annuelle de 1971, on avait changé la moitié du conseil d'administration (7 membres sur 14, dont le président, le vice-président et le secrétaire) ! L'actuel président de la coopérative, qui faisait justement partie de ces nouveaux arrivants, explique ce changement pour le moins curieux et inusité, par un « besoin d'administrateurs plus jeunes et plus ouverts²⁰ »... On peut croire que cette modification de la *structure de pouvoir* au sein de la coopérative est l'effet de « *contre-coup* » des jeunes exploitants les plus spécialisés qui ne sont plus les « paysans » d'autrefois. Cette nouvelle « élite » cherche à égaliser les conditions de son exploitation agricole avec celles des producteurs de lait nature.

En 1972, de même qu'en 1977 au moment de l'achat de la Laiterie Laval, en termes de choix d'activité, la question se posait comme suit : quelles activités les agriculteurs peuvent-ils ou doivent-ils prendre en charge pour maintenir certains critères spécifiques de leur identité sociale ? Et réciproquement quelles activités sont susceptibles d'affaiblir ces caractères ? Or, il est bien évident que l'élite des fournisseurs de l'entreprise venant tout juste d'investir des sommes considérables pour s'adapter technologiquement aux transformations de l'industrie laitière, n'a pas intérêt à ce que la coopérative investisse ses résultats dans une autre activité que la leur. (v.g. projet d'abattoir-charcuterie).

Face aux décisions stratégiques — notamment celles qui sont transformatrices — on note l'exacerbation d'un conflit latent entre deux groupes d'adhérents : les spécialisés et les non-spécialisés. Les premiers, à cause du système des quotas de production ont intérêt, consciemment

Interventions Économiques

ou non, à ce que les deuxièmes disparaissent. Par contre, les derniers ont avantage à ce que la coopérative réengage ses surplus dans l'activité des membres et non dans celle de l'entreprise.

En 1972, précisément au moment où la C.A.B.S.L. décide d'adopter une stratégie de confrontation directe avec l'agro-industrie capitaliste, cette exacerbation devient plus évidente. Dans son discours à l'assemblée annuelle de la même année, le directeur général ne manque pas de signaler que l'entreprise devra changer son attitude envers ses fournisseurs-membres, en commençant par les plus « coûteux » :

De plus en plus, nous sommes acculés à prendre des décisions assez radicales sur la façon dont nous réagirons à l'évolution des forces économiques et de la concurrence des entreprises nationale, avec lesquelles nous serons appelés à lutter sur le plan commercial.

Ce défi économique, d'ailleurs se situe aussi bien au niveau de l'agriculteur, car plus que jamais, on parle en terme de consolidation de la ferme, de productivité et d'efficacité.

Certaines décisions judicieuses devront être prises par nos administrateurs, si l'on veut que la coopérative demeure un actif valable pour la majorité des agriculteurs. Ceci posera sans aucun équivoque des contraintes pour un certain groupe de producteurs. (...) Combien de temps encore pourrions-nous faire le ramassage du lait en bidons ? Qui paiera la note des coûts croissants de ce service²¹ ? »

S'il est évident que la coopérative ne pouvait ramasser éternellement des bidons sans tomber elle-même en faillite²², l'objectif de cette citation est simplement de mettre en évidence que c'est bien *au moment* où la coopérative choisit de lutter avec des entreprises nationales, qu'elle

tend à se comporter avec ses membres, comme les entreprises capitalistes se comportent avec leurs fournisseurs ; c'est-à-dire à s'allier les producteurs efficaces pour laisser tomber les autres. De plus, on pourrait émettre l'hypothèse d'un renforcement de cette tendance au fur et à mesure que la coopérative subit davantage les pressions des marchés.

Ceci est d'autant plus vérifiable pour les coopératives agricoles en régions périphériques, à cause de leur « spécialisation fonctionnelle relative » (activités à plus faibles valeurs ajoutées) et de leur plus faible capacité d'accumulation du capital²³.

Enfin, ceci explique pourquoi à partir de 1972, les gestionnaires de la C.A.B.S.L. au prise avec des problèmes de fonds de roulement, chercheront à minimiser les ristournes payables au comptants alors que certains sociétaires, que l'on qualifiera de « mauvais coopérateurs », demanderont exactement le contraire. Ces derniers obtiennent partiellement gain de cause : en 1971, on commence à rembourser les parts privilégiées émises en 1968 ; en 1975 on fixe des échéances à ce capital privilégié. Toutefois ce n'est qu'en 1981 que les sociétaires se font accorder 10 % des surplus ristournables au comptant²⁴.

Conclusion

L'approche diachronique d'évolution et de transformations structurales de Vienney nous a permis de repérer les périodes de mutations aussi bien du système de règles « propres » à la C.A.B.S.L., que celui de l'ensemble socio-économique dans lequel elle a dû fonctionner. Aux mutations des règles d'accumulation de la filière laitière durant les années 70 (retrait de la C.C.L., effondrement des marchés du beurre et de la poudre et consolidation des laiteries), correspondent des profondes transformations des *activités*, des *acteurs* et

des *règles* de la coopérative du Bas St-Laurent :

- les *activités* de la coopérative, au lieu de prolonger celles de leurs membres comme avant, tendent à « intégrer » la production agricole proprement dite (de même que les producteurs) dans des « filières » technico-économiques dominées en grande partie par les capitalistes ;
- Les *acteurs* des combinaisons productives agricoles sont déterminés par référence à l'exploitation « viable ». Les transformations des activités de la coopérative et notamment la décision stratégique d'investir dans le lait nature à partir de 1972, accélèrent le processus de différenciation des acteurs. Donc à partir de ce moment, non seulement la C.A.B.S.L. n'est plus un organisme de défense de tous ses membres, mais son fonctionnement de plus en plus marqué par la logique du système dominant, accélère la disparition d'un nombre croissant d'adhérents qui deviennent salariés industriels, assistés sociaux ou tout simplement retraités.
- Enfin les *règles* se doivent d'organiser le partage de la « valeur ajoutée » entre les deux catégories de producteurs (les « adaptés » et les « mésadaptés »), de même qu'entre les agriculteurs (de moins en moins nombreux) et les salariés de la coopérative (de plus en plus nombreux). La mutation du système de règle, marquée par l'adoption de 1968 de la « politique d'autofinancement », favorise nettement les agriculteurs qui peuvent survivre aux transformations profondes de l'agriculture. Les autres, les « mésadaptés », les non « viables » financent à même les ristournes auxquelles ils auraient droit, une opération par laquelle ils n'auront le temps de retirer que très peu.

Les investissements de la C.A.B.S.L. dans le lait nature et surtout les investis-

sements subséquents qu'ils nécessitent, la plupart du temps hors-région (v.g. Nouveau-Brunswick, Côte-Nord, région de Québec, etc.), posent le problème du postulat d'égalité sur lequel repose la coopérative. La stratégie utilisée offre un exemple de questionnement dans la mesure où les possibilités d'un investissement *régional* dans un type différent de production (production animale par exemple) aurait pu favoriser le recyclage des producteurs marginalisés par la transformation accélérée de l'industrie laitière.

Le dispositif d'analyse des correspondances entre les « activités », les « acteurs » et les « règles » développé par Vienney n'est opératoire que dans une perspective dynamique ; si la C.A.B.S.L. a pu vers les années 1966-72 rééquilibrer les pouvoirs de certains agriculteurs marginalisés (v.g. rattrapage par rapport aux membres d'Agropur et ce, malgré des conditions bio-climatiques régionales nettement inférieures), cet équilibre fut remis en cause ultérieurement par l'effet de la nouvelle stratégie d'investissement.

Comme les autres « grosses » coopératives agricoles du Québec ont subi simultanément les mêmes pressions marchandes, ont « obéi » aux mêmes politiques gouvernementales, de mêmes qu'elles ont adopté pratiquement les mêmes stratégies, nous croyons possible de généraliser ces conclusions aux grands ensembles « coopératifs » québécois.

D'une manière fondamentale, l'analyse du retournement des rapports entre l'agriculture et l'agro-industrie capitaliste, auquel correspond un retournement des rapports entre les coopératives et leurs membres, soulève une série de questions concernant le rôle et de la place de ces coopératives par rapport au phénomène de « semi-prolétarisation » des cultivateurs *persistant* dans leur activité. Contrairement aux capitalistes qui peuvent fuir un secteur devenu moins payant, les coopératives — du moins c'est ce que l'on observe avec les acquisitions de laiteries — ne peuvent que faire une « fuite en avant », car elles sont prises dans la *logique de l'activité de leurs membres* (le



Interventions Économiques

lait). Or cette « fuite » est exigeante financièrement pour les coopératives et conséquemment pour leurs membres : souvent les coopératives se doivent de supporter des activités en déclin ; de plus les capitalistes fuyant ces secteurs, obtiennent maintes fois de « bons » prix pour leurs « canards boîteux » car ils connaissent bien la « limpidité » des stratégies de croissance des coopératives ! Enfin ces dernières, comme toutes les entreprises, doivent payer chers les espaces de tablettes des magasins appartenant aux chaînes alimentaires. Dans bien des cas comme le lait par exemple, même si l'état fixe un prix minimum, le prix « réel » est fixé par les chaînes alimentaires. Pour la seule année 1980, la C.A.B.S.L. qui déclarait un peu plus d'un million en profit net, a dû verser aux chaînes en ristournes et escomptes, plus de 1,2 million \$! On comprend maintenant pourquoi les dirigeants, qui ont à coeur le fond de roulement de l'entreprise, se doivent de maintenir leur « saine » politique d'autofinancement.

Cependant du point de vue de l'agriculteur-membre qui doit financer ces « fuites », une question se pose : dans quelle mesure ne sommes-nous pas en train de lui demander à l'aide de sa coopérative, de financer l'industrie agro-alimentaire sous menace constante de perdre sa ferme ?

Seul un système de comparaison des agriculteurs « coopérateurs » avec ceux qui ne le sont pas, nous permettrait d'évaluer le rôle des coopératives à cet égard. On en vient enfin à se demander si le rapport de sociétariat dans une coopérative (contrainte mutuelle égalitaire) qui vient doubler le rapport d'activité (fournitures de matières premières et de capitaux), ne contribue pas somme toute à susciter de façon sélective, l'intensification et l'élévation de la productivité du travail agricole ? Et si oui, qui en profitent le plus ?

Alain Côté
novembre 81

Notes

- ¹ M. Morisset, «Éléments pour une analyse matérialiste de l'agriculture au Québec », *Les Cahiers du socialisme*, n°7 ; hiver-printemps 1981, p. 82.
- ² Vienney, C. *Socio-économie des organisations coopératives*, tome 1, Formation et transformations des institutions du secteur coopératif français, Paris, C.I.E.M., 1980, 396 p.
- ³ B.S.Q., *Statistiques agricoles du Québec*, 1977-1978, p. 125 et suivantes.
- ⁴ O.P.D.Q., Profils régionaux, *Le Profil de l'est du Québec* 1976, p. 76.
- ⁵ Statistiques agricoles du Québec, *op. cit.*, p. 135.
- ⁶ Agopur et C.A.B.S.L., *Rapports annuels*, 1980.
- ⁷ A. Côté, *L'Évolution des coopératives agricoles au Québec 1870-1950*, Montréal : Centre de gestion des coopératives, annexe I. Dans la seule année de 1938, 61 coopératives agricoles sont formées au Québec dont 44 beurrieres et 2 fromageries.
- ⁸ O.P.D.Q. et M.C.C.I.F., *Profil du mouvement coopératif au Québec*, Québec : 1979, p. 216 et A. Côté, *op. cit.*, annexe 1.
- ⁹ Comme le « p'tit lait » constituait la base de l'alimentation des animaux d'élevage comme le porc, l'arrêt de l'écémage sur la ferme signifie pratiquement la disparition de la polyculture-élevage dans la région.
- ¹⁰ Depuis la guerre, le gouvernement fédéral, achetait les surplus de beurre et garantissait depuis 1969 aux cultivateurs via la Commission canadienne du lait un prix minimum pour leurs 100 livres de lait. En contrepartie, le gouvernement se réservait le droit de limiter la production par province et par individu (système de quotas). Or au début des années 70, comme les aléo-beurres concurrençaient fortement le beurre, le potentiel d'augmentation des quotas s'en trouve fort réduit.
- ¹¹ Les chiffres suivants sont tirés de : B.A.E.Q., *Plan de développement*, « Le secteur de l'agriculture », Québec, 1966. et Y. Dubé, J.M. Martin, *Problèmes de l'agriculture dans la région du Bas St-Laurent*, C.O.E.B., Québec, 1963.
- ¹² La combinaison productive comprend les Forces de Travail (FT), les matières premières (MP) et les équipements (EQ) nécessaires à la production de produits (P).
- ¹³ Voir les notes préparatoires à l'étude du cas suivant : « L'achat de la laiterie Laval à Québec par la Coopérative agricole du Bas St-Laurent » dans J.G. Desforges et C. Vienney, *Stratégie et organisation de l'entreprise coopérative*, Montréal : éd. du Jour et Paris : C.I.E.M., 1980, p. 29.
- ¹⁴ *Bâtir le Québec*, énoncé de politique économique, Québec : 1979, p. 280.
- ¹⁵ Vienney, C., *op. cit.* p. 302.

¹⁶ Sacouman, R. J., « Semi-prolétarisation and rural underdevelopment in the Maritimes » *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 17/3 (August 1980), p. 232-245.

¹⁷ Enquête réalisée auprès de 60 agriculteurs en 1977 par H. Dionne et B. Lévesque. Résultats non publiés.

¹⁸ Vienney, C., *op. cit.* p. 298.

¹⁹ Règlement « B-2 » adopté par le Conseil d'administration le 7 mai 1968. (les soulignés sont de nous).

²⁰ Entrevue avec Napoléon Théberge, président de la C.A.B.S.L. depuis 1972 et administrateurs depuis 1971.

²¹ *Rapport annuel de la C.A.B.S.L.*, 1972, p. 5.

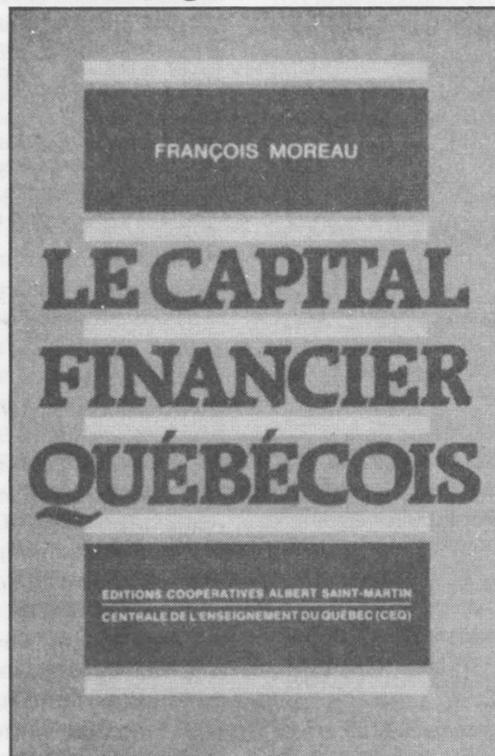
²² Le pourcentage du lait reçu en vrac par la

C.A.B.S.L. passe de 27 % en 1969, à 72 % en 1972, à 100 % en 1975.

²³ Sur la notion de « spécialisation fonctionnelle relative », voir Ph. Nicolas, *Les Caractères statistiques distinctifs des sociétés coopératives et le rôle de la coopération agricole dans l'économie agro-alimentaire française*, I.N.R.A., 1974, p. 63 et suivantes. Nicolas montre entre autre comment la part des coopératives dans les filières agro-alimentaires, diminue à mesure que l'on s'éloigne de l'exploitation agricole pour se rapprocher du consommateur final.

²⁴ D'après un règlement de la coopérative, les profits faits avec des non-membres, ne sont pas ristournables.

Le Capital financier
François Moreau
155 pages 11,00 \$



Depuis quelques années, la structure du capitalisme au Québec et au Canada suscite un renouveau d'intérêt avec la publication d'un bon nombre d'ouvrages portant sur la bourgeoisie québécoise en développement. Mais on ne saurait négliger le rôle crucial joué par le secteur financier. Avec le Mouvement Desjardins, la Banque nationale, la Caisse de dépôt, le Groupe La Laurentienne et plusieurs autres, les institutions financières sous le contrôle d'intérêts québécois jouissent d'un poids croissant dans l'économie du Québec. Ce poids se reflète tout particulièrement dans les politiques menées par le Parti québécois au pouvoir, non seulement au niveau de sa gestion économique et sociale, mais aussi au niveau de son évolution constitutionnelle, vers une version modernisée de l'autonomisme provincial. Ce livre veut apporter une contribution sur ces questions d'importance capitale pour la compréhension des luttes politiques en cours.

Éditions coopératives Albert Saint-Martin
5089 Gamier, Montréal, Qué. H2J 3T1

La place du travail dans la soumission de l'industrie du vêtement.

*Notes sur une recherche*¹

La région de Québec² a connu un processus de déploiement de l'industrie manufacturière dont l'importance a été démontrée et illustrée dans une recherche récente³. En effet, il est apparu, suite à l'observation des tendances récentes de l'espace industriel de la région, que l'industrie manufacturière de certains comtés ruraux s'est accrue de façon appréciable dans les vingt dernières années, alors que celle-ci montre une décroissance importante dans le foyer industriel traditionnel, soit le comté de Québec (voir tableau 1, p. 126). L'étude de ces mêmes tendances suggère que l'explication de la croissance industrielle connue par les espaces ruraux de la région relève de la différenciation spatiale du coût de la main-d'oeuvre, soit du coût de reproduction de la force de travail que l'on observe dans la Province de Québec. En général, dans les comtés qui ont été les lieux d'une augmentation importante de l'activité industrielle, les travailleurs manufacturiers reçoivent des salaires très inférieurs à ceux qui sont payés dans l'industrie des centres industriels traditionnels de la Province. Il semble donc possible de faire l'hypothèse que si certains comtés ruraux de la région ont connu un processus d'in-

dustrialisation rapide et récent, c'est parce que ces comtés ont représenté, pour un certain type d'entreprises, la possibilité de payer de bas salaires, voire de sur-exploiter les travailleurs, et de surmonter ainsi les conditions difficiles imposées par la concentration croissante de l'économie du Québec.

Une telle hypothèse doit être située dans un contexte bien précis, soit celui de la contradiction existant entre le capital monopoliste et le capital non monopoliste, et de la soumission de celui-ci par celui-là. Comme la dynamique des classes sociales au Québec le révèle, la fraction non monopoliste du capital ne peut se développer que dans certaines branches de l'industrie. Le capital monopoliste ayant dominé amplement les branches les plus rentables de l'activité économique, le capital non monopoliste n'a de chances de se développer que dans des branches où le taux de profit semble plus faible⁴. Dans un tel contexte, le capital non monopoliste aurait été induit à se déplacer à la recherche de conditions plus favorables à sa rentabilisation. L'industrialisation des espaces ruraux de la région aurait donc obéi à la diffusion d'un capital essentiellement provincial, non mono-

poliste, et en difficultés de rentabilisation. Un tel type de capital chercherait à s'orienter vers des espaces où la concentration de la production industrielle n'est pas réalisée, ou du moins, où elle n'est pas achevée.

Le réagencement de l'espace industriel et le coût du travail.

Pour expliquer le réagencement de l'espace industriel de la région de Québec, il est nécessaire de rappeler les acquis qui nous ont été apportés par certaines recherches récentes sur les tendances de l'espace industriel. De telles recherches contribuent à la perception des modifications autant dans l'ensemble de l'espace du capital que dans les segments nationaux, régionaux ou locaux de celui-ci.

1) Un premier élément théorique nous permettant d'approcher le problème étudié est celui de la mobilité différentielle du capital et du travail, signalée de façon fort pertinente par Amin⁵. Bien que l'un des principes essentiels du capitalisme réside dans la mobilité sociale et géographique de la force de travail, la concentration du capital et le passage au stade monopoliste du mode de production capitaliste, ont accentué la mobilité du capital⁶. C'est cette différence de mobilité qui permet au capital de surmonter la tendance à la baisse du taux de profit⁷.

2) Un deuxième élément dont il importe de tenir compte est celui qui a été souligné par Lipietz concernant le déploiement du capital aux échelles régionales⁸. Il ressort des études menées par cet auteur, que la différence des compositions organiques du capital est à la base des inégalités régionales et que le déploiement du capital est orienté par une telle différence⁹. Ainsi le déploiement du capital peut être vu comme un mécanisme de pénétration du capital dans des espaces où la structure économique relève des modes de production antérieurs au mode

de production capitaliste. Ce phénomène est présidé par la recherche des espaces où la structure de la production et de la main-d'oeuvre sont plus favorables à la rentabilisation du capital.

3) Dans un troisième temps, on doit souligner l'apport des études menées par Damette sur les espaces régionaux en France¹⁰. Cet auteur a pu constater que, suite aux crises récentes du système, une partie importante du capital était induite à se déplacer à la recherche des réserves de main-d'oeuvre à bas prix. De tels « gisements » de main-d'oeuvre se situent, selon l'auteur évoqué, dans les régions agricoles où la croissance démographique est forte et où la main-d'oeuvre féminine est fortement sous-employée. Damette pouvait donc affirmer :

... , les conditions géographiques qui permettent la sur-exploitation sont de véritables gisements de profit que le capital va exploiter autant de temps que ses conditions sont remplies. C'est un système instable par définition même, sans cesse à la recherche de nouveaux terrains et toujours prêt à abandonner les secteurs qui perdent leur « intérêt » relatif¹¹.

Il découle d'une telle affirmation que si le coût inférieur de la main-d'oeuvre de certaines régions peut attirer un certain type d'industries, le déplacement de l'activité industrielle provoqué par une telle attraction a une durée relativement courte car, on le sait, l'industrialisation amène la syndicalisation et celle-ci amène le nivellement des salaires.

4) Dans un quatrième temps, il importe de faire ressortir le nouveau éclairage apporté par les études d'Aydalet¹². Il ressort de ces études que les tendances concernant la dynamique de l'espace industriel ont été modifiées avec les transformations du capitalisme, et que de telles modifications relèvent principa-

lement des nouveaux facteurs de localisation du capital. Si dans la première moitié du siècle les principaux facteurs qui motivaient le choix de localisation des industries résidaient essentiellement dans la disponibilité de matières premières et dans le coût du transport, dans ces dernières années ces choix relèvent principalement du coût de la main-d'oeuvre. Ainsi, Aydalot, pouvait affirmer :

*Les grands courants de la théorie de la localisation mettent l'accent sur le rôle joué par la distance et donc par les coûts de transport. Mais on sait qu'à la suite des progrès techniques dans ce domaine, la part des transports dans les coûts totaux a largement diminué, ceux-ci ne jouant plus que rarement un rôle déterminant. Simultanément, les enquêtes menées auprès des entreprises ayant eu à prendre des décisions de localisation mettent clairement en évidence le poids du travail*¹³.

Cette affirmation d'Aydalot est sous-tendue par un élément théorique qui doit être souligné. Les salaires que l'on paye dans les entreprises en déploiement ne trouvent plus leur explication dans la productivité du travail, comme le soutenaient les auteurs classiques, mais plutôt dans le coût de reproduction de la force de travail. En effet, on peut faire l'hypothèse que si certaines industries se déplacent vers des espaces ruraux c'est parce que dans ces espaces le coût de reproduction de la force de travail est inférieur. D'une part, parce que dans de tels espaces la population active a été prolétarisée récemment, on y remarque une présence importante de la petite production, qui comme on le sait, permet de faire intervenir des produits qui ne proviennent pas du marché dans la reproduction de la force de travail¹⁴. D'autre part, pour les mêmes raisons, la main-d'oeuvre y est moins exigeante comparativement aux

grandes concentrations urbaines ou industrielles¹⁵.

L'industrie du vêtement et les « gisements » de main-d'oeuvre

Dans la poursuite des hypothèses évoquées ci-dessus, il apparaît nécessaire d'étudier les manifestations du déploiement industriel d'une façon plus concrète¹⁶. Il importe en effet d'identifier de façon précise les motifs qui ont amené certaines industries à choisir comme localisation les comtés traditionnellement industrialisés de la région de Québec. La recherche de salaires inférieurs, avon nous dit, est devenue le facteur primordial de localisation du capital en déploiement. Mais, comment cela se passe-t-il dans la réalité ? Quels sont les mécanismes d'une telle façon de rentabiliser le capital ? Comment se produit la soumission du capital non-monopoliste par le capital monopoliste dans une situation précise ? Comment se manifeste la sur-exploitation du travail dans l'espace rural ? C'est à de telles interrogations que nous essaierons de répondre à l'aide de l'étude du déploiement du capital dans la branche du vêtement.

L'industrie du vêtement : principale orientation de la croissance industrielle connue par l'espace rural de la région de Québec

Il importe de situer au préalable, la place de la branche du vêtement dans la croissance industrielle de certains comtés ruraux de la région de Québec. Mais identifions d'abord ces comtés. Il s'agit des comtés de Beauce, de Lévis, de Frontenac, de Mégantic, de Lotbinière, de l'Islet, de Dorchester, de Montmagny et

Tableau 1: Effectifs de l'industrie manufacturière - Région de Québec. 1975

Comtés	Main-d'oeuvre						
	Variation 1961-1975		Part de la main-d'oeuvre manufacturière régionale			Salaire moyen en \$	Différence de salaire avec Province (en%)
En #	En %	1961	1975	Variation			
Beauce	2.446	64	9,01	12,44	3,43	7.242	-18,88
Lévis	1.953	54	8,55	11,07	2,52	9.964	11,60
Frontenac	1.724	140	2,91	5,88	2,97	7.132	-20,12
Mégantic	1.352	68	4,69	6,63	1,94	8.162	- 8,58
Lotbinière	774	82	2,22	3,41	1,19	7.407	-17,04
L'Islet	828	92	2,14	3,44	1,30	7.346	-17,72
Dorchester	805	130	1,46	2,83	1,37	7.641	-14,41
Montmagny	773	44	4,14	5,04	0,90	7.446	-16,60
Kamouraska	680	158	1,01	2,20	1,19	6.963	-22,01
Sous-total	11.335	43	36,13	52,94	16,81	-	-
Québec	-4.104	-20	47,44	31,74	-15,70	8.773	- 1,74
Autres (9)	882	11	16,15	15,33	- 0,82	-	-
Région	8.013	19	99,72(100)	100,01 (100)	-	8.384	- 6,09

Sources: Statistique Canada. Catalogue 31 209. Données sur 1961 et 1975.

de Kamouraska. Tous ces comtés ont connu une augmentation appréciable de leurs effectifs industriels, et, à une exception près, le comté de Lévis, ils présentent tous des salaires à l'activité manufacturière très inférieurs à la moyenne de la Province (Tableau 1). Notons aussi que tous ces comtés se trouvent sur la rive sud de la région où l'agriculture et les activités qui relèvent de l'agriculture ont historiquement des spécialisations économiques importantes¹⁷. C'est donc dans ces comtés que l'industrie manufacturière s'est accrue.

L'analyse des entreprises implantées dans ces comtés entre 1962 et 1979 nous a permis de constater le poids important de l'industrie du vêtement. En effet, les

Interventions Économiques

nouvelles implantations relevant de cette branche occupent 22 % de la main-d'oeuvre totale occupée par l'ensemble des entreprises implantées dans la période évoquée, suivie par la branche du bois, avec 20 % et la branche des équipements de transport, 14 %. La branche du vêtement apparaît donc comme la tendance principale de la croissance manufacturière dont l'espace rural de la région a été le lieu (Tableau 2).

Les facteurs de localisation, le travail et la soumission

La situation de l'industrie du vêtement dans la croissance manufacturière de la

Tableau 2:

Importance des branches de l'industrie dans le déploiement industriel connu par la région de Québec entre 1962 et 1979.

Branche	Employés	
	Nombre	%
Vêtement	2 921	22
Bois	2 740	20
Matériel de transport	1 908	14
Aliments et boissons	1 462	11
Produits métalliques	815	6
Produits minéraux	747	5
Meubles	712	5
Autres	2 183	16
TOTAL	13 488	100

Sources:

Klein, Juan-Luis (1981) Région, déploiement du capital et coût du travail. Thèse de doctorat. Québec, Université Laval, géographie.

région semble donc assez importante pour nous permettre de bien illustrer le phénomène de déploiement du capital évoqué ci-dessus. Nous pouvons donc faire l'hypothèse que l'étude plus en profondeur de cette branche devrait nous fournir certains éléments explicatifs du problème étudié. Nous nous empressons toutefois de le préciser, ces éléments sont partiels dans la mesure où ils ne concernent qu'une des branches de l'industrie. Nous nous dispenserons donc de faire des généralisations qui pourraient paraître abusives.

Dans une telle perspective, nous avons étudié plus en profondeur dix usines de cette branche, relevant de huit entreprises s'étant installées récemment dans la région à l'étude. Ces usines sont situées dans les comtés de Lévis, Beauce, Mégantic et Lotbinière (figure 1)¹⁸. Précisons que la méthode utilisée pour approcher la situation de ces usines a été celle de l'entrevue, que toutes les entrevues ont été réalisées en juin 1980, et qu'elles ont été d'une durée moyenne d'une heure (Tableau 3).

1) Constatons au préalable que les dix usines étudiées correspondent toutes à des implantations postérieures à l'année 1961, et ce dans sept cas, sur la base de nouvelles installations, et dans trois, sur la base de l'achat et la reconversion d'usines pré-existantes. Dans tous les cas, sauf dans un, il s'agit d'entreprises mont-réalisaises propriétaires de plusieurs établissements¹⁹. L'expansion territoriale de telles entreprises semble correspondre à une situation de diffusion qui concerne bien sûr la région de Québec, mais aussi d'autres régions de la Province.

Il est possible de constater en même temps que la diffusion des activités productives des entreprises étudiées a eu comme conséquence la concentration d'activités différentes dans des espaces différents, et ce à l'intérieur de l'entreprise. Ceci est à retenir car on aurait pu penser, lorsqu'on a parlé de déploiement du capital industriel, que des entreprises

situées à Montréal avaient fermé leurs portes pour aller s'installer dans la région étudiée. Or, il s'agit plutôt d'un processus d'expansion et de diversification des activités productives, par lequel les entreprises déplacent certaines opérations vers la périphérie, tout en ayant à Montréal d'autres activités, surtout celles correspondant à l'administration et à la mise en marché.

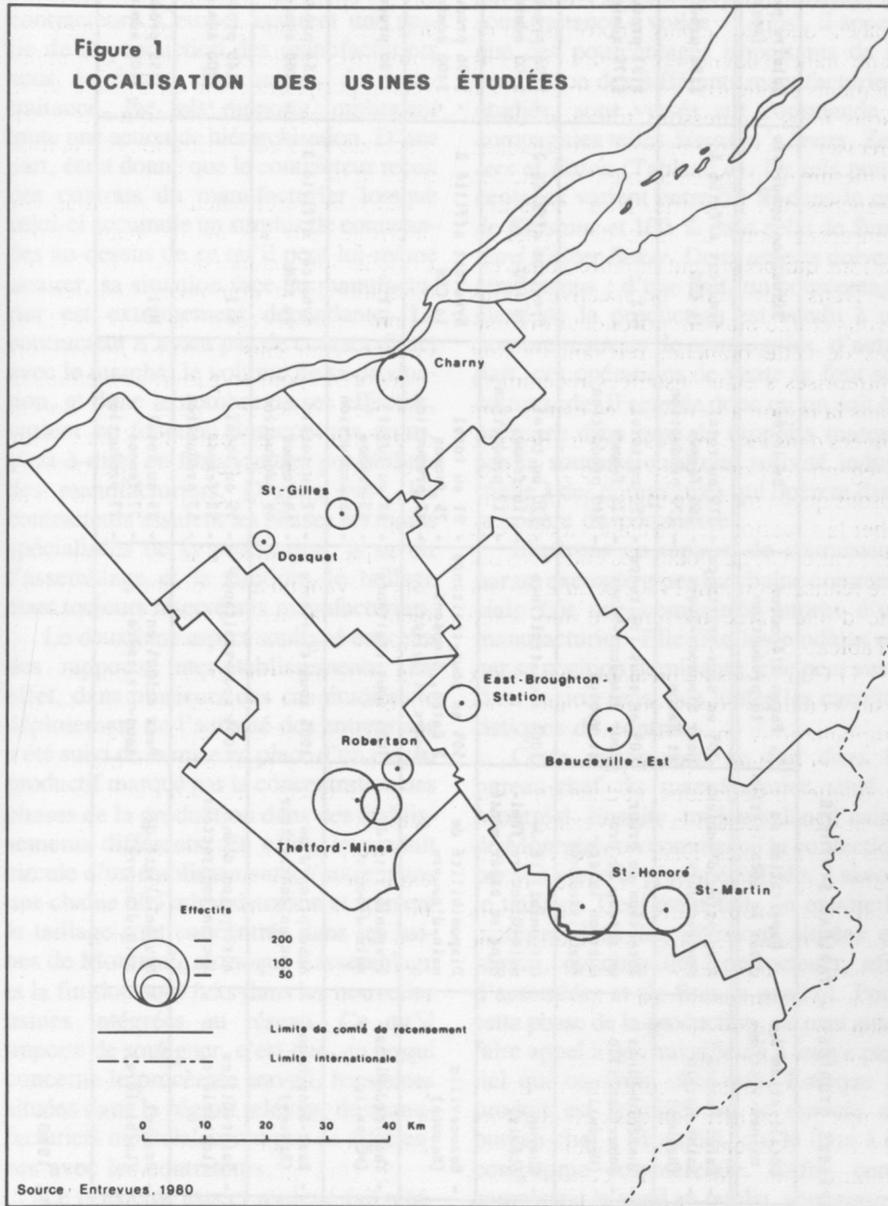
2) Nos informateurs ont tous été interrogés sur les motifs ayant inspiré l'orientation spatiale de leur choix d'implantation. On doit noter que certains d'entre eux ont esquivé la question, faute de renseignements, ou ne se sont pas sentis autorisés pour en parler. Toutefois, les réponses obtenues nous ont permis d'identifier la disponibilité d'une main-d'oeuvre féminine et expérimentée comme étant le facteur principal d'un tel choix.

Il importe aussi d'identifier un autre aspect ayant pu aussi orienter le déploiement spatial des entreprises étudiées. Il s'agit des rapports de sous-traitance existant entre manufacturiers et contracteurs. En effet, il est fréquent de constater que des usines faisant de la production en sous-traitance pour certains manufacturiers finissent par être achetées par ceux-ci.

Bref, les deux aspects qui semblent expliquer l'orientation spatiale du déploiement industriel, tel qu'il se présente dans la branche de l'habillement sont : l'existence d'une main-d'oeuvre féminine et expérimentée, et l'existence d'un type d'entrepreneurs, contracteurs, prêts à vendre leurs usines, de telle sorte qu'elles passent d'une situation de soumission à une d'intégration à des réseaux d'envergure provinciale.

3) Un aspect qu'il importe d'étudier en détail est celui de la division spatiale du travail telle qu'elle se présente dans les entreprises étudiées. À cet égard on doit souligner, d'une part, les rapports établis entre les contracteurs et les

Figure 1
LOCALISATION DES USINES ÉTUDIÉES



Source: Entrevues, 1980

TABLEAU 3: ENTREPRISES ETUDIÉES - TABLEAU SYNTHÈSE

Nom de l'entreprise	Localisation des usines visitées	Explication du choix de localisation	Façon d'écouler la production	Employés	Situation syndicale	Salaire par semaine (moyenne)
Les Industries de Chemises Modernes Inc.	- Saint-Honoré - Saint-Martin (Beauce)	Absorption d'anciens contracteurs	70% en sous-traitance pour Simpsons-Sears et Eaton	- 315 au total - 280 femmes - 278 production	Syndicat affilié à la CSD	- \$188 production
Industries Keystone Ltée	- Thetford-Mines - Robertsonville (Mégantic)	Intention de créer un réseau de production inter-établissements	50% en sous-traitance pour Simpsons-Sears et Woolco	- 250 au total - 235 femmes - 240 production	Nil	- \$192 production - \$275 administration
Charny Manufacturing Ltd	- Charny (Lévis)	Disponibilité de main-d'oeuvre féminine et expérimentée	100% sous-traitance	- 120 au total - 116 femmes - 117 production	Syndicat affilié à la FTQ	- \$196 production - \$500 administration
Lutfy Ltée	- Beauceville (Beauce)	Disponibilité de main-d'oeuvre	50% en sous-traitance à Eaton, Simpsons-Sears et Zellers	- 91 au total - 75 femmes - 82 production	Syndicat affilié à la CSN	- \$196 production - \$400 administration
Industrie de l'Aiguille Ltée	- Thetford-Mines (Mégantic)	Disponibilité de main-d'oeuvre	100% sous-traitance	- 88 au total - 82 femmes - 85 production	Nil	- \$180 production
Standard Knicker-Baker	- East-Broughton (Beauce)	Absorption d'un ancien contracteur	100% sous-traitance	- 72 au total - 68 femmes - 69 production	Syndicat affilié à la CSN	- \$154 production - \$200 administration
Main Knitting Mills	- Saint-Gilles (Lotbinière)	Absorption d'un ancien contracteur	100% sous-traitance	- 55 au total - 52 femmes - 53 production	Nil	- \$146 production - \$200 administration
Robin Sport Wear Ltd	- Dosquet (Lotbinière)	Disponibilité de main-d'oeuvre	Près de 100% en sous-traitance	- 28 au total - 27 femmes - 27 production	Nil	- \$155 production - \$400 administration

SOURCES: Entrevues, 1980.

manufacturiers, les rapports inter-établissements et le contrôle de l'industrie par le capital commercial.

Regardons d'abord la situation des contracteurs. Ceux-ci assurent une partie de la production des manufacturiers sous la forme de contrats de sous-traitance. De tels rapports impliquent toute une action de hiérarchisation. D'une part, étant donné que le contracteur reçoit des contrats du manufacturier lorsque celui-ci accumule un surplus de commandes au-dessus de ce qu'il peut lui-même assurer, sa situation face au manufacturier est extrêmement dépendante. Le contracteur n'ayant pas de contact direct avec le marché, le volume de sa production, et donc le nombre de ses effectifs, varient en fonction des contrats reçus, c'est-à-dire, en fonction des possibilités des manufacturiers. D'autre part, les contracteurs assurent les phases les moins spécialisées de la production, à savoir l'assemblage et la finition, le taillage étant toujours réservé aux manufacturiers.

Le deuxième aspect souligné est celui des rapports inter-établissements. En effet, dans plusieurs des cas étudiés, le déploiement de l'activité des entreprises a été suivi de la mise en place d'un réseau productif marqué par la concentration des phases de la production dans des établissements différents. En effet, le produit circule d'un établissement à l'autre, dans une chaîne où l'administration et souvent le taillage sont concentrés dans les usines de Montréal, alors que l'assemblage et la finition sont faits dans les nouvelles usines intégrées au réseau. Ce qu'il importe de souligner, c'est que, en ce qui concerne le procès de travail, les usines situées dans la région relevant de manufacturiers montréalais ont peu de différences avec les contracteurs.

Le troisième aspect soulevé fait référence à la situation des manufacturiers face au marché. À cet égard, on doit noter que la situation des manufacturiers diffère peu de celle des contracteurs. En

effet, l'extrême dépendance des manufacturiers face à un nombre restreint de grandes chaînes commerciales, relève d'un phénomène que l'on pourrait qualifier de sous-traitance « voilée ». Ainsi, il appert que des pourcentages importants de la production des différents manufacturiers étudiés, sont versés sur commande à des compagnies telles *Simpson's Sears*, *Zellers* et *Eaton* (Tableau 4). De tels pourcentages varient entre 50 % dans le cas de *Keystone* et 100 % dans celui de *Standard Kniker Boker*. Deux aspects doivent être retenus : d'une part, un pourcentage élevé de la production est vendu à un nombre restreint de compagnies, d'autre part, ces opérations de vente se font sur commande. Il semble donc qu'on soit en présence d'un type de rapports marqué par la soumission d'une activité industrielle à des compagnies qui opèrent dans la sphère du commerce.

Illustrons ce rapport de soumission par un exemple type. La chaîne commerciale fait une commande auprès d'un manufacturier. Elle fixe les modèles et, par sa position dominante, elle peut aussi fixer le prix ainsi que toutes les caractéristiques du contrat.

Cette négociation se fait dans le bureau-chef du manufacturier situé à Montréal. Ensuite, toujours dans l'usine de Montréal, on commence la confection par son étape la plus spécialisée, à savoir le taillage. Ceci étant fait, on envoie le matériel dans les divisions situées en région, ou chez des contracteurs, afin d'assembler et de finir le produit. Pour cette phase de la production, on peut aussi faire appel à des travailleurs à temps partiel qui oeuvrent chez-eux. Lorsque le produit est terminé, on le renvoie au bureau-chef à Montréal, qui le livre à la compagnie commerciale. Enfin, cette compagnie le vend au public, soulignons-le, sous ses marques de fabrication (figure 2).

4) Concentrons-nous maintenant sur l'étude des caractéristiques de la force de

Interventions Économiques

Tableau 4: Chaînes de magasins qui contrôlent la production des industries étudiées. 1980.

Chaînes mentionnées	Fréquence des mentions*
Simpson's Sears	X X X X X X
Eaton	X X X
Zellers	X X X
La Baie	X X
Wooltreec	X
Au coin des petits	X

Sources: Entrevues, 1980.

* X veut dire une mention.

travail. Dans l'industrie de l'habillement, le travail est essentiellement réalisé par des femmes. En effet, un pourcentage de 91,76 % du nombre total de l'emploi des entreprises étudiées est assuré par des femmes. Ce pourcentage est encore plus élevé soit de 93,58 %, dans le cas des emplois directement productifs. Toutefois, ce pourcentage diminue lorsqu'il s'agit d'emplois administratifs. La part des femmes dans ce type d'emplois est de 66,67 % (Tableau 5).

Si la production est assurée surtout par des femmes, la direction des usines est

surtout exercée par des hommes. Des dix usines visitées, six sont dirigées par des gérants de sexe masculin. Par ailleurs, précisons-le tout de suite, on constate une différence de salaire marquée entre les gérants de sexe masculin et de sexe féminin. Les premiers reçoivent un salaire qui varie entre 400 \$ et 500 \$ par semaine, alors que les seconds reçoivent un salaire variant entre 200 \$ et 275 \$ par semaine. Est-ce l'expression d'une situation de discrimination sexuelle?

Il importe de souligner par la suite que le nombre d'emplois administratifs est

Tableau 5: Répartition de l'emploi selon le sexe. Entreprises étudiées. 1980.

Sexe	Emploi total		Emploi productif		Emploi administratif	
	no	%	no	%	no	%
Femmes	935	91,76	889	93,58	46	66,67
Hommes	84	8,24	61	6,42	23	33,33
Total	1019	100,00	950	100,00	69	100,00

Sources: Entrevues, 1980.

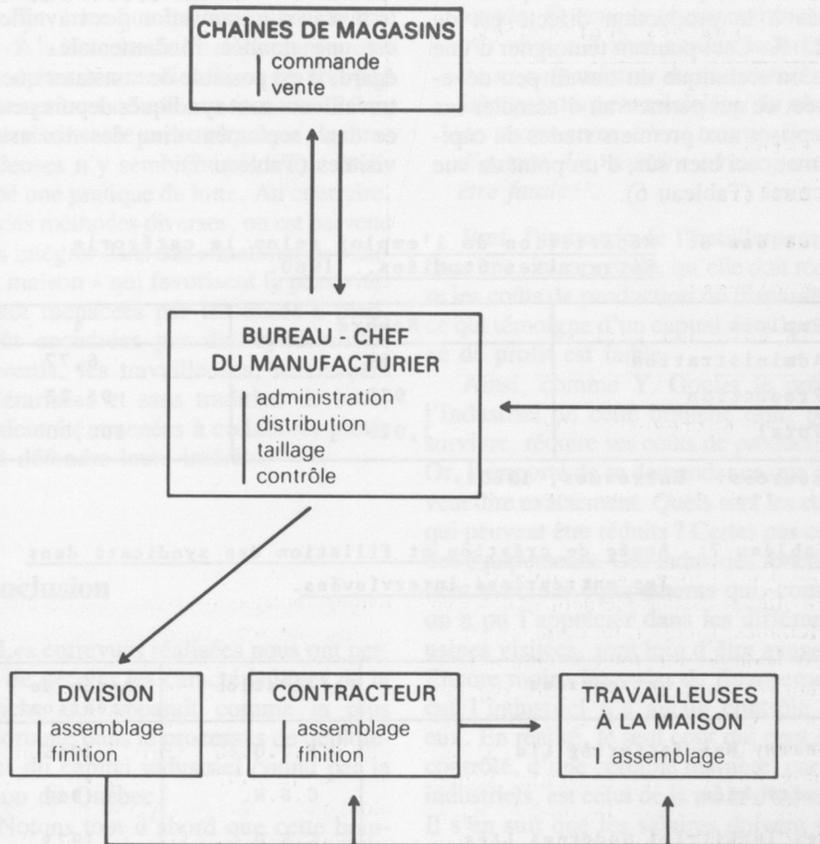


Figure 2
RÉSEAU PRODUCTIF INTER-ÉTABLISSEMENT. INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT

Source : Entrevues, 1980.

très faible relativement à celui des emplois productifs. En effet, la proportion des emplois administratifs est de 6,77 % alors que celle des emplois rattachés à la production directe est de 93,23 %. Ceci pourrait témoigner d'une division technique du travail peu développée, ce qui permettrait d'associer ces entreprises aux premiers stades du capitalisme, ceci bien sûr, d'un point de vue structural (Tableau 6).

Il s'agit donc d'un type d'entreprises où le nombre de travailleurs directement productifs, c'est-à-dire d'ouvriers, est primordial. Dans un tel type d'entreprises, le niveau d'organisation des travailleurs est une donnée fondamentale. À cet égard, il est possible de constater que les travailleurs sont syndiqués depuis peu, et ce dans seulement cinq des dix usines visitées (Tableau 7).

Tableau 6: Répartition de l'emploi selon la catégorie.
Entreprises étudiées. 1980.

Emplois	Nombre	%
Administration	69	6,77
Production	950	93,23
Total	1,019	100,00

Sources: Entrevues, 1980.

Tableau 7: Année de création et filiation des syndicats dans les entreprises interviewées.

Entreprises	Filiation	Année de création
Charny Manufacturing Ltd	F.T.Q.	1965
Lufty Ltée	C.S.N.	1969
Les Industries Modernes Ltée (Division St-Martin)	C.S.D.	1973
Les Industries Modernes Ltée (Division St-Honoré)	C.S.D.	1966
Industrie de l'Aiguille Ltée	Nil	Nil
Standard Kniker Boker Ltd	C.S.N.	1976
Main Knitting Mills Ltd	Nil	Nil
Keystone Industries (Thetford-Mines)	Nil	Nil
Keystone Industries (Robertson)	Nil	Nil
Robin Sport Wear Ltd	Nil	Nil

Sources: Entrevues, 1980.

Quant à la combativité des syndicats constitués, elle semble peu développée. Un seul conflit de travail a été identifié, conflit qui a eu une durée de 24 heures. En effet, bien que les conditions de travail de la branche de l'habillement soient loin d'être les meilleurs, et ce non pas seulement en ce qui concerne les salaires mais aussi le cadre physique, les travailleuses n'y semblent pas avoir développé une pratique de lutte. Au contraire, par des méthodes diverses, on est parvenu à les intégrer dans des situations de « climat maison » qui favorisent la passivité. Tantôt menacées par les mises à pied, tantôt encadrées par des syndicalistes convertis, les travailleuses, récemment prolétarisées et sans tradition de lutte, auraient été amenées à collaborer plutôt qu'à défendre leurs intérêts.

Conclusion

Les entrevues réalisées nous ont permis de déceler les caractéristiques de la branche qui apparaît comme la plus importante dans le processus de déploiement du capital industriel connu par la région de Québec.

Notons tout d'abord que cette branche est dominée par un capital dévalorisé. Rappelons-le, l'élément principal qui définit la situation du capital est le profit, ou plutôt le taux de profit. Certains capitaux, rentables ceux-là, s'assurent d'un taux de profit égal ou supérieur au taux de profit moyen, alors que d'autres, les capitaux dévalorisés, doivent se contenter d'un taux de profit inférieur²⁰.

La branche de l'habillement semble se classer parmi celles où les capitaux sont dévalorisés. À cet égard, Y. Goulet, secrétaire-trésorier de l'*Association des entrepreneurs en couture du Québec*, pouvait dire de l'industriel de cette branche qu'il...

Interventions Économiques
*se voit forcé de payer des prix élevés pour ses équipements, sa main-d'oeuvre (sic), son financement, etc. La facture à payer se fait de plus en plus lourde. Et comme la concurrence est très vive, s'il veut garder ou accroître sa part relative du marché, il doit fabriquer au prix minimum. Sa marge de manoeuvre s'en trouve limitée d'autant. La moindre erreur peut lui être fatale*²¹.

Bref, l'industrie de l'habillement est dans une situation telle, qu'elle doit réduire les coûts de production ou disparaître, ce qui témoigne d'un capital dont la marge de profit est faible.

Ainsi, comme Y. Goulet le prône, l'industriel de cette branche doit, pour survivre, réduire ses coûts de production. Or, il importe de se demander ce que ceci veut dire exactement. Quels sont les coûts qui peuvent être réduits? Certes pas celui des équipements. Ces industries fonctionnent avec des équipements qui, comme on a pu l'apprécier dans les différentes usines visitées, sont loin d'être avancés. Encore moins les coûts de financement, car l'industriel n'a aucun contrôle sur eux. En réalité, le seul coût qui peut être contrôlé, d'une certaine manière, par les industriels, est celui de la main-d'oeuvre. Il s'en suit que les salaires doivent être maintenus le plus bas possible afin d'assurer une production à prix minimum tel que Goulet le réclame.

On peut donc faire l'hypothèse que c'est sur les travailleurs que repose la rentabilisation d'une branche dévalorisée telle celle de l'habillement. Dans cette perspective, il n'est pas surprenant que les entreprises de cette branche se soient déployées vers un espace à caractéristiques plutôt rurales, celui de la région de Québec, où il est possible de payer des salaires moins élevés. Le déploiement du capital apparaît donc comme une étape d'une stratégie destinée à diminuer les coûts de production de certaines entre-



« Les Industries Modernes Ltée », division Saint-Honoré. Usine de taille moyenne située à Saint-Honoré, dans la Beauce. Avec une technologie peu développée, les travailleuses de cette usine préparent un produit qui sera fini à Saint-Martin, dans une autre division de la même entreprise, et commercialisé à Montréal.

prises de cette branche, et, conséquemment, à augmenter sa rentabilité.

Les caractéristiques des entreprises en déploiement correspondent pleinement à un tel modèle. Il s'agit d'entreprises fortes en main-d'oeuvre, à faible composition organique, où l'intensification du travail est une donnée essentielle de la rentabilisation.

Pour mieux comprendre cette situation, on doit faire appel à trois concepts définis par Marx. Il s'agit de la « durée », de l'« intensité » et de la « productivité » du travail. La durée du travail fait référence à la grandeur extensive de celui-ci, l'intensité indique la quantité de travail dépensé, et la productivité concerne la quantité des biens produits.

Des combinaisons très diverses auront évidemment lieu selon l'un de ces trois facteurs est constant (ne change pas de grandeur) et les deux autres variables (changent de grandeur), ou que

*deux facteurs sont constants et un seul variable, ou enfin que tous les trois sont variables à la fois*²².

Ainsi, ces trois caractéristiques du travail peuvent être combinées de plusieurs façons. Trois possibilités peuvent être soulignées. Si c'est surtout la durée du travail qui augmente, le facteur principal qui permet au capital de retirer un profit c'est la « plus value absolue ». Si c'est la productivité qui augmente, le facteur principal du profit c'est la « plus value relative ». Et, si c'est surtout l'intensité, on est dans une situation ambiguë qui se rapproche plus de la plus value absolue que de la plus value relative.

Il s'en suit que la possibilité qui semble s'ajuster à la situation étudiée est celle qui est marquée par une durée et une productivité constantes, et par une intensité variable. Dans une telle combinaison, l'augmentation du profit retiré par le capital est due à la quantité de travail dépensé, plutôt qu'à la productivité de celui-ci.

Il importe de souligner ceci, car les entreprises de l'habillement semblent développer davantage les politiques d'augmentation du rythme de travail, et ce dans un cadre où la division technique du travail est simple. En effet, la rationalisation, et la création des réseaux inter-établissements, ont comme objectif d'accroître la quantité du travail dépensé par employé, dans un cadre où la durée du travail et la technologie demeurent relativement inchangées. Bref, les entreprises de l'habillement, fortes en main-d'oeuvre, mettent l'accent sur le facteur humain pour rentabiliser leur capital. Il s'agit d'une situation de sur-exploitation du travail.

Mais au profit de qui se fait cette sur-exploitation du travail ? Qui profite de la « fabrication au prix minimum » réclamée par Goulet ? Bien sûr, les entreprises de l'habillement tirent une part du profit. On peut toutefois faire l'hypothèse que cette part est mince.

En fait, on peut faire l'hypothèse que les grands bénéficiaires de la sur-exploitation du travail pratiquée dans les entreprises de l'habillement sont les grandes chaînes commerciales qui dominent le marché du vêtement, telles *Simpson's Sears, Zellers*, etc. Ce sont ces compagnies qui apparaissent comme soumettant les entreprises opérant dans la branche de l'habillement.

Dans ce texte, nous avons voulu illustrer avec quelques exemples, les caractéristiques du phénomène de déploiement du capital tel qu'il se manifeste dans une branche dévalorisée. On a pu constater que plusieurs petites et moyennes entreprises « poussent » dans un espace récemment prolétarisé. Or, ces entreprises, bien qu'elles n'aient pas souvent de liens juridiques avec de grosses compagnies, ont des liens économiques tels que leur production, donc leur existence, en dépendent. Nicos Poulantzas pouvait dire à l'égard d'une telle situation :

*Une grande entreprise industrielle peut, par le biais de multiples sous-traitances, se soumettre une entité de production séparée, soit en s'en appropriant certains des pouvoirs découlant de la propriété économique, auquel cas cette dernière voit rétrograder le degré de sa propriété économique au profit de la première, soit en s'appropriant la totalité de ces pouvoirs, auquel cas il s'agit d'une réelle expropriation de fait : et tout cela, sous couvert non pas seulement de propriétés juridiques autonomes, mais aussi de propriétés juridiques entièrement séparées et distinctes*²³.

Ce modèle convient parfaitement à la situation de l'industrie de l'habillement, avec, cependant, une seule modification ou adéquation. Dans ce cas, ce ne sont pas des grandes entreprises industrielles qui s'approprient des pouvoirs découlant de la propriété économique d'unités de production autonomes, mais, plutôt de grandes entreprises commerciales. En fait, le contrôle de la production industrielle est assuré, dans le cas étudié, grâce au monopole grandissant de la circulation.

Juan-Luis Klein

Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'est du Québec (GRIDEQ). Université du Québec à Rimouski.

Notes

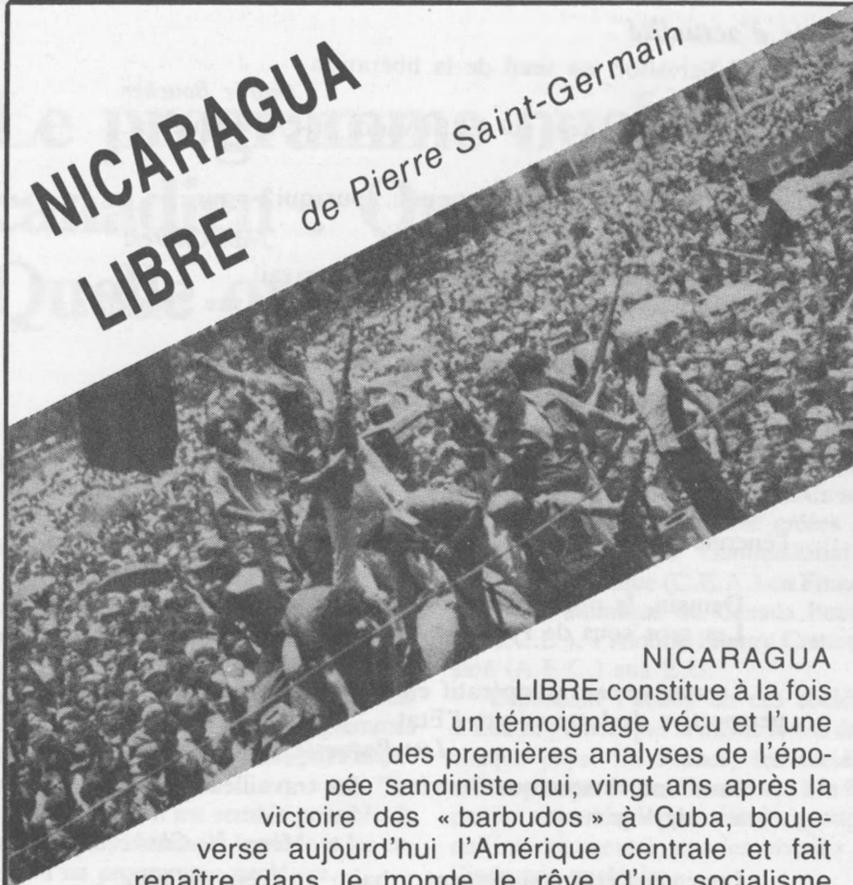
¹ Ce texte fait partie d'une thèse de doctorat, intitulée *Région, déploiement du capital et coût du travail*, que l'auteur a préparé au département de géographie de l'université Laval, sous la direction des professeurs Rodolphe de Koninck et Paul Y. Villeneuve. Les figures qui illustrent le texte ont été dessinées par Suzanne Gagnon, de l'atelier de cartographie de l'université du Québec à Rimouski.

² Par « région de Québec » nous faisons référence à la région administrative 03, délimitée par le

- ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec. Voir Québec, M.I.C. (1966) *Description des régions et sous-régions administratives*. Québec, Bureau des recherches économiques.
- ³ Voir Klein, Juan-Luis (1981 a), *op. cit.* et (1981 b) Formation et partage de l'espace régional. *Cahiers de géographie du Québec*. À paraître.
- ⁴ Ceci est démontré clairement dans Légaré, Anne (1977) *Les Classes sociales au Québec*. Québec, Les presses de l'université du Québec.
- ⁵ Voir spécialement Amin, Samir (1973 a) *Le Développement inégal*. Paris. Les éditions de Minuit ; et (1973 b) *L'Échange inégal et la loi de la valeur : La fin d'un débat*. Paris, Anthropos-idep.
- ⁶ Les transformations de la mobilité du capital et du travail selon les différents stades du capital est bien illustrée dans De Gaudemar, Jean-Paul (1976) *Mobilité du travail et accumulation du capital*. Paris, Maspéro.
- ⁷ En fait, le capital, du moins une fraction de celui-ci est en mesure de choisir les lieux les plus favorables pour s'implanter, les plus favorables à l'accumulation il va sans dire. De ce fait, au stade actuel du capitalisme, le capital tend à se libérer de contraintes territoriales. Ceci est bien illustré dans Bakis Henry (1973). I.B.M. Contribution à l'étude du rôle des grandes entreprises internationales dans l'organisation de l'espace. in *Recherches en géographie industrielle*. Mémoires et documents, vol. 14, Paris, C.N.R.S. p. 168-223 ; et Browaeys, Xavier (1974) Introduction à l'étude des firmes multinationales. *Annales de géographie*. vol. 83, num 455 ; p. 141-172.
- ⁸ Voir Lipietz, Alain (1977) *Le Capital et son espace*, Paris, Maspéro.
- ⁹ Cette hypothèse est développée aussi dans Klein, Juan-Luis (1978) Du matérialisme historique aux inégalités régionales. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 22, num. 56 ; p. 173-187.
- ¹⁰ La région cadre de l'exploitation monopoliste. Problèmes et tendances nouvelles. *Économie et politique*. num. 237 ; p. 85-102.
- ¹¹ *Ibid.*, p. 87.
- ¹² Voir Aydalot, Philippe (1976) *Dynamique spatiale et développement inégal*. Paris, Economica ; et (1979) Le rôle du travail dans les nouvelles stratégies de localisation. *Revue d'économie régionale et urbaine*. num. 2 ; p. 174-189.
- ¹³ *Ibid.* p. 174. Cet avis est aussi partagé par Damette qui affirme « En matière de localisation, l'évolution des transports aboutit à un résultat identique, en diminuant fortement les rentes de localisation. En effet la part des coûts de transport dans les prix tend à diminuer, ce qui revient en quelque sorte à un processus de nivellement relatif des localisations... » « De ce fait, ce sont les facteurs humains qui jouent le rôle essentiel, c'est-à-dire l'exploitation renforcée de la force de travail ». *Op. cit.*, p. 86.
- ¹⁴ Le rôle de la petite production dans la reproduction de la force de travail est illustré, à partir de l'exemple des provinces maritimes du Canada, dans Sacouman, James (1979) « Semi-prolétarisation and rural underdevelopment in the maritimes ». « *The Canadian Review of Sociology and Anthropology* » vol 17, num 3 ; p. 1-40.
- ¹⁵ La main-d'oeuvre des régions récemment prolétarisées peut facilement se faire « embarquer », voire récupérer, par des arguments « culturistes » ou « régionalistes ». C'est le cas par exemple des travailleurs de la région de La Beauce, au Québec. Voir Lavertue, Robert (1981) *Région, classes sociales et industrie : la question beauceronne*. Québec, université Laval, département de géographie. Notes et documents de recherche, num. 15.
- ¹⁶ Le problème du déploiement industriel dans la région de Québec a été étudié de façon globale dans Klein, Juan-Luis (1981 a) *op. cit.*. Ici, nous nous astreindrons à l'étude d'un cas, celui de l'industrie du vêtement, ce qui nous semble nécessaire pour envisager de façon plus concrète les raisons du déploiement du capital.
- ¹⁷ Sur la ruralité des comtés évoqués, voir Monette, René (1980) Essai sur la mise en valeur des exploitations agricoles. in Seguin, Normand (ed) *Agriculture et colonisation au Québec*. Montréal, Boreal-Express ; p. 39-52.
- ¹⁸ C'est dans ces comtés que se sont concentrées les entreprises du vêtement installées dans la région entre 1962 et 1979. Quant aux dix usines étudiées, elles concentrent 31 % de la main-d'oeuvre occupée par l'ensemble des entreprises récemment installées dans la région relevant de cette branche.
- ¹⁹ Ceci correspond à un choix méthodologique. La présence des entreprises d'origine montréalaise dans cette branche étant très importante, nous avons voulu nous concentrer sur ce type d'entreprises.
- ²⁰ Comme il est clairement précisé dans Côté, Serge (1978) *Les Voies de la monopolisation : le cas de l'usine de papier de Bathurst*. Thèse de doctorat. Montréal, université de Montréal, Sociologie ; p. 370.
- ²¹ Voir Goulet, Yvon (1980) Le contracteur de demain. *Bulletin de l'association des entrepreneurs en couture au Québec*, vol. 3 num. 3 p. 1.
- ²² Marx, Karl (1976) *Le Capital*. Tome 1. Paris, Éditions Sociales ; p. 370.
- ²³ Poulantzas, Nicos (1974) *Les Classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*. Paris, Éditions du seuil ; p. 23.

NICARAGUA LIBRE

de Pierre Saint-Germain



NICARAGUA LIBRE constitue à la fois un témoignage vécu et l'une des premières analyses de l'épopée sandiniste qui, vingt ans après la victoire des « barbudos » à Cuba, bouleverse aujourd'hui l'Amérique centrale et fait renaître dans le monde le rêve d'un socialisme pluraliste.

BON DE COMMANDE

**Les éditions coopératives
Albert Saint-Martin
5089, rue Garnier
Montréal H2L 3T1**

Nom.....
Adresse.....
Ville.....
Code postal.....

sommaire du n° 7

Présentation

Notes d'actualité

El Salvador: au seuil de la libération

Andrée Boucher

Rapport dissident sur El Salvador et l'Amérique centrale

Une nouvelle loi des banques: pour qui? pour quoi?

Jean Charest

Licenciement, chômage et droit au travail

Diane Tremblay et Vincent van Shendel

Dossier: Environnement

(énergie-robot-logement)

Bilan énergétique et plan de l'Hydro-Québec

Normand Roy

Le Front commun pour un débat public sur l'énergie

Normand Roy

Demain, le nucléaire

Les gros sous de l'énergie nucléaire

Vincent van Schendel

Le mouvement coopératif en habitation dans une perspective de lutte contre l'Etat

Luc Paquette, Denis Tognide

Pour une "statistique du vécu" des travailleurs en matière de logement

Marc. H. Choko

Logement et aménagement urbain: un front de lutte en perspective...

Robert Potvin

La naissance de la robotique

Charles Halary

Economie, écologie et environnement

Hélène Bourdier, Jacques Peltier et Jean-Pierre Reveret

Théorie

Le recours au concept de "paradigme" dans l'analyse de la pensée économique

Maurice Lagueux

Débat

L'autogestion : une bouée de sauvetage?

J.-G. Vennat

Rubrique de livres

Débat

Le programme nucléaire canadien : Quels enjeux ? Quelle opposition

Je voudrais, dans ce texte, faire quelques remarques et commentaires au sujet de l'article de V. van Schendel : « Demain : le nucléaire » (revue *Interventions*, n° 7 printemps/été 1981).

Un des mérites de cet article est de présenter le problème de l'énergie nucléaire non pas du seul point de vue écologique¹ mais du point de vue économique : à savoir quels sont les intérêts liés à la réalisation des programmes nucléaires dans les différents pays impérialistes.

Cependant, il me semble possible de préciser plus nettement la place et les enjeux d'un programme nucléaire.

L'industrie nucléaire a été, dès sa naissance, liée très étroitement à l'aspect vital de la politique des différents pays impérialistes ce qu'on nomme habituellement politique de défense, c'est-à-dire politique d'agression.

On comprend mieux alors l'intérêt et la nécessité du contrôle et de la direction par l'État d'un programme nucléaire. Intérêt parce qu'un programme nucléaire peut permettre le renforcement d'un secteur clé de l'économie, nécessité parce qu'un programme nucléaire est indispensable à la politique militaire d'un pays impérialiste.

Impulser, diriger, financer, telles seront donc les interventions de l'État vis-à-vis des programmes nucléaires. Ce sont pour ces raisons qu'ont été créées les sociétés d'État : le Commissariat à l'Énergie atomique (C.E.A.) en France, l'Énergie atomique du Canada limitée (E.A.C.L.), l'Atomic Energy Commission (A.E.C.) aux É.U.

Cependant l'action de ces sociétés d'État ne prendra pas la même forme dans chaque pays. En France, les sociétés d'État vont participer directement à la formation et au développement des groupes qui interviennent à tous les niveaux de l'industrie nucléaire ;

— pour le minerai d'uranium : MINATOME.

— pour l'enrichissement de l'uranium : EURODIF.

— pour la construction des centrales : FRAMATOME.

Aux États-Unis, la participation de l'État est plus discrète mais non moins importante et non moins directive.

Au Canada, Eldorado Nucléaire limitée, Uranium Canada Limitée, sociétés d'État fédéral, participent directement aux différentes étapes de la fabrication du combustible. Pour la construction des centrales, l'E.A.C.L., qui possède des

Interventions Économiques

sociétés d'ingénierie, reste le maître d'oeuvre ; c'est-à-dire décide des commandes et des contrats à attribuer aux compagnies.

Sur l'industrie nucléaire canadienne

La politique et l'économie du Canada sont marquées par l'omniprésence des États-Unis. L'alignement politique du Canada vis-à-vis des É.-U. est assez manifeste et la large pénétration des multinationales américaines dans l'économie canadienne est assez connue.

Cependant, depuis 1970, on assiste à un certain redressement de l'impérialisme canadien², entre autres dans le domaine des richesses naturelles. Dans ce redressement les sociétés d'État ont joué un rôle important comme en témoignent les acquisitions faites par Pétro-Canada : Atlantic Richfield, Pacific Petroleum, Westcoast Transmission, Petrofina...

Cette renaissance du nationalisme canadien dans le secteur des richesses naturelles a de nouveau été confirmée par les différents énoncés de politique fédérale en matière d'énergie.

« L'énergie peut être, sur le plan tant économique que politique, un facteur important d'unité et de prospérité³ »

« Les événements survenus depuis la création de Petro-Canada ont renforcé le jugement favorable porté sur le rôle positif qui peut être — et qui a été — joué par cet organisme à titre de participant à l'industrie pétrolière, de stimulant de l'activité et de soutien des industries nationales fournissant biens et services à ce secteur. La participation directe du secteur public à l'industrie pétrolière reste néanmoins trop faible⁴. »

L'action de l'État fédéral sera donc centrée sur la « canadianisation » du secteur de l'énergie et plus particulièrement du secteur pétrolier. La Loi sur l'examen de l'investissement étranger (L.E.I.E.) jouera donc un rôle clé dans la consolidation des monopoles canadiens (Power Corp., Argus, Canadien Pacifique) et dans l'élargissement de la participation et du contrôle de l'État fédéral : « Le gouvernement considère qu'un secteur public national plus important dans les domaines du gaz et du pétrole est le seul moyen équitable d'atteindre notre objectif de participation canadienne⁵. »

Qu'en est-il du programme nucléaire canadien ?

Programme nucléaire de différents pays⁶ (prévisions de MWe)⁷

	États-Unis	Canada	Japon	France
1985	100 000	12 000	26 000	35 000
1990	158-190 000	20 000	53 000	85-100 000

Recherche et développement dans le secteur de l'énergie⁸ (Entre parenthèse figure le montant alloué en millions de \$)

Année 1978	États-Unis	Canada	Japon	France
Énergies renouvelables	12 %	9 %	4 %	10 %
Combustibles fossiles	17 %	11 %	1 %	10 %
Énergie nucléaire	49 %	62 %	86 %	69 %
	(1580)	(85)	(685)	(347)

Ces tableaux montrent que le programme nucléaire canadien n'a pas l'ampleur de ceux d'autres pays, notamment de la France, et si dans les budgets « Recherche et Développement » l'énergie nucléaire occupe une place semblable, le montant qui lui est alloué est beaucoup plus faible.

Cependant ceci ne permet pas de comprendre la « crise » que traverse actuellement l'industrie nucléaire canadienne car c'est bien un véritable cri d'alarme qu'a lancé tout récemment le Comité interministériel fédéral sur l'état de l'industrie nucléaire⁹.

Pour expliquer cette « crise », on fait généralement intervenir un ensemble de facteurs qui, agissant au niveau mondial, rendraient compte, du même coup, de la situation de l'industrie nucléaire canadienne. Avant d'examiner ces différents facteurs notons déjà que même s'ils correspondent à une certaine réalité, ils sont incapables de rendre compte du développement « normal » d'un programme nucléaire : celui de la bourgeoisie canadienne.

Examinons donc ces facteurs. Le premier serait la domination, dans le monde, des filières américaines. Cette domination n'est pas en elle-même un obstacle insurmontable pour la réalisation d'un programme nucléaire d'envergure car, par exemple en France, c'est justement sur la base d'une lutte entre deux filières américaines (P.W.R./B.W.R.) et sur l'abandon d'une filière « nationale » (U.N.G.G.) que s'est constitué le groupe Framatome.

Le second facteur serait le coût prohibitif des investissements nécessaires à un programme nucléaire. C'est oublier qu'à de rares exceptions il n'y a pas de coût prohibitif en soi. Un investissement se fait toujours, et surtout lorsqu'il s'agit de commandes d'État, en regard des avantages politiques et économiques qu'il peut rapporter.

Enfin le dernier facteur serait le développement du mouvement anti-nucléaire dans le monde. Cependant il faut reconnaître qu'au Canada il n'a pas encore l'ampleur qu'il a dans d'autres pays où il a pu imposer certains reculs partiels et temporaires. D'ailleurs les récentes déclarations de Z. Suzuki et de Schmidt¹⁰ indiquent que les ralentissements dans les programmes nucléaires japonais et allemand n'ont rien de définitif. Quant au programme nucléaire des É.U, son ralentissement coïncide, curieusement, avec une accélération du programme de recherche sur les surrégénérateurs.

Ces quelques réflexions montrent que c'est avant tout dans la situation économique et politique interne du Canada qu'il faut rechercher les origines des « difficultés » de l'industrie nucléaire canadienne. Cela ne nous dispensera pas de prendre en considération les aspects généraux d'une industrie nucléaire et les différents facteurs énumérés précédemment ; il s'agira, au contraire, de les articuler à la réalité du capitalisme canadien. Lorsque la bourgeoisie canadienne dit : « Il se peut que ce soit les capitaux, dont on pourra disposer, et non la demande prévue d'électricité ou de capacité industrielle qui sera le facteur limitatif le plus important dans la détermination du rythme de la construction (des centrales nucléaires)¹¹ » elle souligne que ce seront les capitaux qui détermineront principalement l'ampleur du programme nucléaire canadien, ce qui n'est pas particulier au Canada, mais elle souligne aussi que cette allocation de capital sera à son tour déterminée par la politique générale d'investissement de l'État canadien. Or, si l'État fédéral s'est donné les moyens (E.A.C.L.) de diriger, contrôler et protéger son programme nucléaire, des conditions objectives l'incitent à investir massivement dans le pétrole et dans le gaz naturel pour « canadianiser » l'économie canadienne ce qui, par contre coup, limite

sa capacité de financement dans le secteur du nucléaire. Limitation difficilement supportable pour les entreprises les moins bien placées alors que d'autres, comme Dominion Bridge¹², semblent moins affectées.

À la limitation dont nous venons de parler s'ajoutent d'autres contraintes :

— l'intégration de la politique militaire du Canada au système de défense des É.-U. ne permet pas la mise sur pied d'un arsenal nucléaire autonome.

— l'alignement politique du Canada sur les É.-U. en ce qui concerne la non-prolifération des armements atomiques limite la participation du Canada dans la construction d'usines de retraitement de déchets radio-actifs.

— la faiblesse relative des entreprises canadiennes dans le secteur du nucléaire réduit la possibilité de « canadianisation ».

— l'isolement de la filière Candu donne peu de perspectives à l'industrie de l'eau lourde.

Voilà un ensemble d'éléments peu favorables au moment où une « relance » du programme nucléaire s'avère nécessaire pour la bourgeoisie canadienne, tant du point de vue économique que du point de vue politique, si elle veut garder ce qui lui reste de son droit de parole au niveau du nucléaire dans le monde.

Pour l'instant le Comité interministériel sur l'état de l'industrie nucléaire recommande deux « remèdes » : la construction de centrales nucléaires pour vendre de l'électricité aux É.-U. et une promotion accrue de la filière Candu. Quant à la situation du programme nucléaire au Québec, laissons parler G. Joron (en 1978 ministre délégué à l'Énergie) : « La conjoncture actuelle de l'industrie nucléaire amène à tirer deux conclusions :

— En premier lieu, le Québec, même en se lançant dans un important programme

nucléaire, ne permettrait pas une amélioration sensible de la situation des industries de ce secteur, considérant l'énorme capacité de production inemployée.

— En second lieu, la situation actuelle signifie qu'un programme d'équipement nucléaire commandé à l'industrie canadienne n'aurait que peu d'effets immédiats, au niveau des investissements. La capacité de production inemployée étant très importante, il serait possible à l'appareil industriel, tel qu'il existe actuellement — et situé, je vous le rappelle, en Ontario — de répondre à une demande additionnelle sans modifier sa structure de production. Cela veut dire qu'il serait très difficile, au moins à court terme, de profiter d'un programme d'équipement commandé par le Québec pour effectuer une relocalisation, au profit du Québec, de l'appareil industriel intervenant dans ce secteur¹³. »

On comprend alors le manque d'empressement du gouvernement du Parti québécois à soutenir le programme nucléaire canadien. Les représentants de la fraction « souverainiste » de la bourgeoisie québécoise ont peu d'intérêts au renforcement d'un programme nucléaire qui les lierait davantage à l'État fédéral et qui favoriserait un secteur industriel que, même au Québec, ils ne contrôlent pas.

Dans cette optique, G. Joron peut conclure : « ...un échec de la filière canadienne à l'extérieur du Canada pourrait remettre en cause la continuité même du système Candu... C'est pourquoi Hydro-Québec poursuit l'analyse des filières nucléaires américaines. Cette décision n'engage en rien l'avenir, mais elle correspond à la prudence la plus élémentaire¹⁴. »

La politique du gouvernement péquiste n'a pas changé depuis et le Québec maintient son programme minimal en matière d'énergie nucléaire.

Quelle opposition au programme nucléaire canadien

Lorsqu'on examine les positions des syndicats, on constate que sur la base d'une certaine conception de « l'intérêt national » et sur la base d'une certaine conception de la défense de l'emploi, ils sont plus ou moins favorables à la réalisation des programmes nucléaires tout en dénonçant, eux aussi, leurs dangers.

Par exemple, l'A.F.L.-C.I.O. : « Le développement rapide de l'énergie nucléaire est une nécessité indispensable pour éviter la faillite de l'économie nationale ¹⁵ », la C.G.T. française : « La crainte de l'atome est souvent le fruit d'un curieux mariage entre le tabou de la radioactivité et des préoccupations qui n'ont rien à voir avec les radio-éléments ni avec l'énergie ¹⁶. » ; la D.G.B. allemande : « Développement de la recherche nucléaire pour assurer la sécurité d'emploi menacée par les tentatives de freiner le programme et pour maintenir nos capacités d'exportation dans cette technologie ¹⁷ », la Fédération ontarienne du travail (1980) : « Maintenant que la province s'est engagée dans le nucléaire il serait politiquement difficile de renverser ceci... L'industrie nucléaire canadienne emploie 85 000 personnes et une décision de restreindre son développement aurait des répercussions sévères... ¹⁸ »

Par contre le Syndicat américain des mineurs, déclarant que le développement du programme nucléaire des É.-U. est une menace pour la survie du secteur du charbon, a récemment participé à un rassemblement anti-nucléaire à Harrisburg.

Il existe donc de profondes divergences à l'intérieur du mouvement syndical et entre le mouvement syndical et le mouvement écologique. Cela confirme que la dénonciation des dangers des programmes nucléaires, sur laquelle tous sont presque d'accord, ne peut constituer une base suffisante pour une action commune contre ces mêmes programmes.

Interventions Économiques

Alors comment avancer vers une véritable riposte ?

Il ne s'agit pas de nier les problèmes de (l'in)sécurité d'emploi. Il ne s'agit pas non plus de nier les problèmes posés par les dangers des programmes nucléaires. Mais peut-on réellement avancer dans la résolution de ces contradictions si on maintient une vision corporatiste de la défense de l'emploi, pour les uns, et si, pour les autres, on continue à se bercer d'illusions sur la nature du capitalisme et de son État ?

Toutes les illusions sur la nature du capitalisme et de son État sont autant d'obstacles à détruire pour une perception plus globale des effets du programme nucléaire canadien. À ce sujet, on peut noter l'incapacité des organisations politiques qui prétendent représenter les intérêts de la classe ouvrière et des travailleuses et travailleurs à prendre en main la constitution d'une riposte politique au programme nucléaire canadien.

Car, en conclusion, c'est bien une riposte politique qu'il s'agit de construire puisque, d'une manière encore plus apparente, c'est l'État que nous avons à affronter dans cette lutte. Ce travail passera nécessairement par un réexamen des positions actuelles des différentes organisations qui s'opposent au programme nucléaire canadien, réexamen qui, prenant pour cible l'État fédéral et provincial, organisera toutes nos revendications contre le programme nucléaire canadien.

Je voudrais, pour terminer, mentionner le travail fait en France par le groupe Cinéthique sur le programme nucléaire de l'impérialisme français, d'abord parce que plusieurs idées émises dans ce texte sont liées à ce travail, ensuite pour signaler que la revue Cinéthique n° 27/28 et le film « Tout un programme » (tous deux traitant du programme nucléaire français) sont disponibles ici au Canada.

*Pierre Leyraud
juillet 1981*

Notes

- ¹ Il ne s'agit pas de nier la diversité des groupes écologiques mais de souligner leur trait fondamental commun : privilégier la lutte pour la sauvegarde de la nature en secondarisant les aspects politiques de cette lutte.
- ² J. Niosi, *La Bourgeoisie canadienne*, p. 44-47, Éditions Boréal Express.
- ³ Énergie, Mines et Ressources Canada, Le programme énergétique national, 1980, p. 127.
- ⁴ *Idem*, p. 22.
- ⁵ *Idem*, p. 54.
- ⁶ D'après : C.F.D.T., Le dossier électronucléaire et Énergie, Mines et Ressources Canada, Les lendemains énergétiques des canadiens (1978).
- ⁷ Il est prévu que la Baie James fournira en 1985 10 300 MWe. Sciences & Avenir N° 395.

- ⁸ D'après La Pensée N° 216 et Les lendemains énergétiques des Canadiens.
- ⁹ *Le Devoir*, 14 juin 1981.
- ¹⁰ *La Presse*, 1er avril 1981.
- ¹¹ Énergie, Mines et Ressources Canada, Une stratégie de l'Énergie pour le Canada, p. 110 (1976).
- ¹² Dominion Bridge (maintenant Amca International) a absorbé, depuis 1971, une quinzaine de compagnies. Voir « Les Affaires » V LII, N° 25.
- ¹³ Gouvernement du Québec, La Stratégie du nucléaire au Québec, 1978.
- ¹⁴ *Idem*.
- ¹⁵ Cité dans l'article de V. Mattio : « L'évolution des syndicats » dans *Le Monde diplomatique*, septembre 1980.
- ¹⁶ *Idem*.
- ¹⁷ *Idem*.
- ¹⁸ Fédération ontarienne du travail, *op. cit.*

ERRATA

Dans l'article : « Demain : le nucléaire?... » publié dans le dernier numéro, quelques erreurs se sont malheureusement glissées dans le texte :

p. 60 : « Deux autres bombes sont larguées sur Hiroshima et Nagasaki en août 1945. Le Japon capitule ; l'Allemagne suivra quelques mois après ». C'est évidemment l'in-

verse : l'Allemagne a capitulé en mai 1945 soit trois mois avant le Japon. Il est d'ailleurs loin d'être évident que la destruction de ces deux villes ait été nécessaire pour terminer la guerre...

p. 90 : « ... la présence de M. Fortin, ex-président de CANATOM... » Il s'agit non pas de M. Fortin, mais bien de M. Fortier.

Les limites des statistiques du logement et l'illusion d'une statistique du vécu

Commentaires sur l'article de Marc Choko

On ne peut qu'accueillir avec beaucoup de satisfaction toute tentative de démystification des statistiques, notamment dans le secteur du logement. C'est pourquoi nous avons lu avec plaisir l'article de Marc Choko dans le dernier numéro de la revue. Le présent texte vise d'une part à ajouter d'autres remarques, sur les limites que comportent les statistiques actuelles du logement, limites importantes qui n'ont pas été mentionnées dans cet article. D'autre part nous nous poserons des questions quant à la possibilité de recueillir les « statistiques du vécu » appelées par l'auteur dans sa conclusion.

Mais reprenons d'abord, afin surtout de les compléter, les différents problèmes identifiés dans l'article.

État du logement

On ne peut qu'abonder dans le sens de l'auteur pour souligner les limites des données officielles qui existent sur l'état des logements. D'ailleurs les organismes officiels comme Statistique Canada, ont cessé de fournir des données sur l'état des

logements dans le recensement, comme le souligne d'ailleurs Choko. Mais il existe d'autres types de données que les données officielles. C'est ainsi qu'à l'I.N.R.S.-Urbanisation nous avons mené une enquête dont nous parlerons plus loin. Quoiqu'il en soit, il semble certain que l'état du logement s'est progressivement amélioré depuis le début du siècle pour l'ensemble de la population.

Taille et occupation du logement

Choko souligne avec raison la faiblesse de la mesure de surpeuplement utilisée actuellement. Il note que dans d'autres pays on tient compte de l'âge et du sexe des enfants, ce qui constitue un préjugé évident. Historiquement le préjugé était encore plus grand, puisque Engels accordait un besoin d'espace plus faible — qu'il avait mesuré — à une femme plutôt qu'à un homme... De plus l'auteur aurait dû mentionner ici d'autres problèmes dans la mesure de surpeuplement. Le fait de diviser le nombre de personnes par le nombre de pièces revient à considérer

toutes les pièces communes équivalentes. Ce problème a été en partie résolu par la mesure suédoise : depuis 1965, en Suède, on exclut la cuisine et la salle de séjour dans le nombre de pièces pour établir les normes de surpeuplement. Quant à la grandeur des pièces la limite est évidente. On verra que cela fait partie des limites intrinsèques à toute mesure statistique. Dans ce cas précis cela peut être contrebalancé par des données sur la superficie totale du logement, ou même sur la surface par pièce.

L'équipement du logement

S'il est vrai comme l'affirme l'auteur, que les questions du recensement sur l'eau courante, l'existence de baignoires, de douches et de toilettes ne sont plus tellement discriminantes, elles ont l'avantage de montrer l'évolution dans le temps. Par ailleurs il reste un équipement qui demeure discriminant : c'est le chauffage central, qui devient de plus en plus courant, mais qui n'est pas encore généralisé et qui peut constituer un indicateur important de l'état du logement. Indicateur approximatif, comme *tout indicateur* (voir plus loin).

L'auteur affirme ensuite que ce qui devient pertinent, ce sont des problèmes comme le toit qui fuit ou le chauffage insuffisant, la plomberie rouillée, la toilette qui bouche, etc. Choko mentionne avec raison qu'aux États-Unis on a maintenant des statistiques précises et longitudinales sur ces indicateurs. Au Québec l'I.N.R.S.-Urbanisation a réalisé une étude qui utilise le même type d'indicateurs. Il est important que les groupes ne recourent pas seulement aux statistiques officielles.

Les logements vacants

On a effectivement souvent tendance à oublier que les statistiques sur les loge-

ments vacants ne s'appliquent pas à toutes les catégories de logement. L'auteur mentionne ici la théorie du « filtering down », processus par lequel une certaine proportion du stock de logement passe des ménages à revenus plus élevés à des ménages à revenus plus bas. S'il est peu probable que les ménages à faible revenu obtiennent des logements de meilleure qualité pour un même prix grâce au « filtering down », par contre il est vrai que c'est par ce système que les logements leur deviennent accessibles et que, comparé à d'autres systèmes — tel le logement public —, il est loin d'être le pire¹.

Concernant le taux d'effort, l'auteur ne souligne qu'un aspect, qui ne tient pas à la mesure mais à son *interprétation*, qui ne fait pas partie des statistiques... Mais il existe aussi des problèmes importants de *mesure* du taux d'effort qui rendent cette donnée statistique difficile à manier. Les principaux problèmes sont les suivants² :

— loyer brut ou loyer net : lorsqu'on mesure le loyer divisé par le revenu, on ne tient pas compte des mêmes éléments. Certains loyers incluent la taxe d'eau, d'autres le poêle et le réfrigérateur, d'autres le chauffage, etc. Cela varie de plus en fonction du niveau de loyer et donc des revenus des locataires. Il est bien connu que plus le loyer est bas, plus on risque de ne pas avoir de chauffage central et donc moins le chauffage est inclus dans le loyer ; même chose pour le poêle et le réfrigérateur. Donc lorsqu'on ne considère que le loyer monétaire, non seulement on mesure des services différents, mais l'erreur est systématiquement défavorable pour les ménages à faible revenu, qui se retrouvent avec un taux d'effort inférieur à leur taux réel ; surtout lorsqu'on pense que ces services non inclus (chauffage) sont ceux qui augmentent le plus depuis quelques années. tout cela pose donc des problèmes de comparaison entre les locataires et les propriétaires qui sont encore plus difficiles puis-

qu'une partie du montant mensuel versé par le propriétaire peut être considéré comme un investissement (paiement du capital) ; inversement le versement initial (le comptant) donné par le propriétaire au moment de l'achat peut être considéré, lui, comme un placement sans intérêt. Mentionnons enfin tous les avantages fiscaux dont bénéficient les propriétaires qui, tout en étant moins important qu'aux États-Unis, demeurent élevés : épargne logement, non-taxation du gain de capital au moment de la revente, possibilité de déduire une partie des dépenses, des intérêts, et des taxes locales pour un propriétaire de duplex et triplex, programme québécois d'accession à la propriété. On pourrait aussi discuter du contenu même des dépenses de logement : les dépenses de réparation, d'amélioration, et même les dépenses de transport au travail ne devraient-elles pas être prises en considération ? Nous reviendrons plus loin sur ce point.

— Revenu brut ou revenu net : le taux d'effort est un rapport entre les dépenses de logement et le revenu ; c'est pourquoi un problème similaire se pose quant au choix du revenu. Les statistiques officielles n'ont pas toujours la même base : revenu brut (avant impôt) ou revenu net (une fois déduit). Il est évident que ce choix a des conséquences sur l'importance du taux d'effort.

— Effort moyen ou moyenne des taux d'effort : mentionnons en terminant un autre problème de mesure proprement dite : les statistiques présentées par Statistique Canada (dans la série « Dépenses des ménages », par exemple) fournissent le taux d'effort moyen et non pas la moyenne des taux d'effort. C'est-à-dire : ils additionnent tous les loyers des ménages, puis ils additionnent tous les revenus et ils divisent ces deux chiffres l'un par l'autre, ce qui donne le taux d'effort moyen. La moyenne des taux d'effort, elle, consiste à prendre chaque loyer de chaque ménage, à le diviser d'abord par

Interventions Économiques

le revenu du ménage ce qui donne le taux d'effort individuel, et à additionner tous ces taux d'effort et à les diviser par le nombre de ménages. Ce charabia statistique semble purement technique ; au contraire, le taux d'effort moyen a pour effet de sous-estimer l'importance du taux d'effort réel des ménages aux extrêmes de la courbe, si cette dernière n'est pas normale. Plutôt que de rentrer dans des détails techniques, donnons une illustration : dans l'enquête sur les nouveaux développements résidentiels menée à l'I.N.R.S.-Urbanisation, la différence entre le taux d'effort moyen et la moyenne des taux d'effort est la suivante dans les nouveaux développements résidentiels de l'agglomération montréalaise :

	Propriétaires	Locataires
Moyenne des taux d'effort	19 %	21 %
Taux d'effort moyen	18 %	17 %

On voit que les différences sont suffisamment importantes pour accroître la moyenne des locataires et faire en sorte qu'elle dépasse celle des propriétaires.

Ce sont là quelques limites importantes au taux d'effort tel que calculé couramment, limites qui n'étaient pas mentionnées dans l'article de Choko. Dans nos enquêtes nous tenons compte de ces limites et nous tentons de les corriger.

Par ailleurs l'auteur mentionne un autre aspect important : les dépenses de logement, même si l'on y ajoute le poêle, le réfrigérateur, la taxe d'eau, le chauffage et qu'on réussit à homogénéiser le montant pour tous les ménages, ne sont pas nécessairement liées à un même type d'autres dépenses. Elles peuvent même entraîner des dépenses indirectes, soit à cause de la localisation trop éloignée, soit parce que, étant mal construit, le loyer de départ est plus bas, mais les répara-

tions sont ensuite plus élevées. Si bien que ce qui apparemment est épargné par le ménage est en fait dépensé sous une autre forme. L'auteur mentionne par exemple le cas « d'un jeune ménage qui s'installe et devra en plus supporter le mobilier, les tapisseries... et, si c'est en banlieue, une ou deux autos » (p. 116). Nous avons évalué ces dépenses que nous avons appelé les dépenses induites : notamment les frais de déménagement, les frais de réparation, d'amélioration et les frais de transport au travail. Nous en sommes arrivés à la conclusion suivante : cela n'a pas d'effet compensatoire, même si le montant absolu est effectivement important et fait passer la moyenne du taux d'effort de 19,4 à 29,5 pour les propriétaires et de 21,3 à 23,4³ pour les locataires habitant les développements résidentiels⁴ des années 1970, à Montréal.

Statistiques sur les propriétaires

L'auteur mentionne avec raison qu'il y a souvent confusion entre propriétaire occupant et propriétaire tout court. Ceci dit, il faut quand même aussi noter que le nombre de propriétaires occupant augmente, dans la région de Montréal, par rapport au nombre de locataires. Certes, comme l'affirme l'auteur, ce n'est pas nécessairement souhaitable. C'est une question de valeurs ou, comme le dit Choko, une question « idéologique ». L'auteur affirme par ailleurs que l'accès à la propriété représente souvent plus un cauchemar qu'un rêve, à cause des augmentations des coûts. Dans notre étude sur les nouveaux développements résidentiels, nous avons pu vérifier que, jusqu'à tout récemment tout au moins, cela est faux⁵. D'ailleurs cela ne peut s'appliquer qu'à la maison unifamiliale.

L'auteur confond ici, de la même façon que le discours officiel, statut d'occupation⁶ et type de logement⁷. Il est certain que, jusqu'à maintenant, on incitait surtout les ménages à accéder à la maison unifamiliale. Or, dans ce cas, en même temps qu'on change de statut d'occupation, on accroît énormément sa consommation de logement ce qui peut poser des problèmes importants en termes financiers. Mais si le ménage avait le choix d'accéder à la propriété *du même type de logement que celui dont il est locataire*, il y a toutes les chances qu'il n'augmente que très peu ses dépenses de logement, bien au contraire. Ce qui me semble important, c'est que tous les ménages aient le choix d'être locataires ou propriétaires, et non pas, comme actuellement qu'ils soient obligés d'être locataires s'ils désirent soit consommer peu de logement, soit avoir une certaine localisation plus près du centre-ville. Nous préférons que tous les locataires aient un choix de statut d'occupation, et nous croyons de plus que le statut de propriétaire non orienté vers un seul type de logement comporte plusieurs avantages :

— en plus d'avoir le choix pour tout type de logement, comme il élimine le profit d'un intermédiaire, il diminue probablement les coûts pour les ménages qui occupent : les coopératives d'habitation en sont une preuve. À consommation égale, les dépenses sont moins élevées. Comme on l'a déjà dit, l'auteur confond le statut d'occupation (locataire ou propriétaire) et le type de logement (maison unifamiliale isolée en banlieue).

— enfin nous favorisons le statut d'occupation de propriétaire parce qu'une partie du travail de gestion de la maison est remplie par l'occupant lui-même et non pas par des gestionnaires ce qui va contre la division du travail actuelle et constitue un progrès en soi dans un nouveau type de société. Mais c'est une autre question.

Conclusion : une statistique du vécu ?

L'auteur conclut par un appel à une « autre statistique » (p. 121). Il y a là confusion. Certes on ne peut qu'abonder dans le sens de Choko lorsqu'il affirme la nécessité de disposer de données plus complètes, d'indicateurs plus sensibles à la situation de logement de l'ensemble de la population ; d'accord aussi pour évaluer la situation de logement de la majorité par comparaison aux « conditions de logement vécues par les classes possédantes ». D'ailleurs, par rapport à ce critère précis tout indique que l'écart entre les conditions de logement des uns des autres a diminué, et c'est plutôt reporté sur d'autres types de biens⁸. Et de toute façon il s'agit là de critères, de normes pour interpréter, pour juger, pour évaluer les données statistiques, et non pas des statistiques elles-mêmes. On a souvent noté dans les pages qui précèdent que les critiques de Choko portaient plus sur l'interprétation des données que sur leur cueillette ou leur mesure. Et quand l'auteur, en conclusion, prend pour principale cible des statistiques actuelles les seuils (des taux d'effort) définis par les différents auteurs et les différents gouvernements, et qu'il propose comme remède un autre statistique. Les statistiques, il se trompe soit de cible, soit de remède. Les statistiques ne fournissent pas et ne fourniront jamais de norme ni de seuil. Ce sont ceux qui les utilisent qui définissent, en fonction de leur idéologie, de leur besoin, de leurs intérêts les seuils qu'ils considèrent les plus profitables. Toute la discussion qui est contenue dans la conclusion ne porte pas sur un problème de statistique, mais d'utilisation et d'interprétation des statistiques. L'auteur

Interventions Économiques

fonctionne comme s'il croyait à une sorte de vérité scientifique qui émanerait directement des statistiques. Ce faisant on peut se demander s'il ne contribue pas à répandre la mystification qu'il voulait précisément dénoncer. Il n'y aura jamais adéquation entre la statistique et le vécu et il sera toujours vain de reprocher à une moyenne de ne pas tenir compte des différences individuelles... Ceci dit, les difficultés et le caractère nécessairement subjectif des interprétations de données statistiques qui « trahissent » toujours le vécu d'une façon ou d'une autre ne font que renforcer la nécessité d'améliorer la qualité et d'accroître la sensibilité des indicateurs dont nous disposons actuellement dans le domaine de logement, indicateurs dont la piètre qualité est à juste titre dénoncée par Marc Choko.

Jacques Godbout

I.N.R.S.-Urbanisation

Août 1981

Notes

- ¹ Ce problème fait l'objet d'une publication de l'I.N.R.S., par Georges Mathews, à paraître, automne 1981. Voir aussi, la conclusion du rapport sur l'accessibilité aux nouveaux développements (I.N.R.S.-Urbanisation. 1981).
- ² Ces problèmes sont longuement discutés dans Jacques Godbout, « L'accessibilité aux nouveaux développements résidentiels », Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation.
- ³ 26,5 si l'on inclut l'ameublement.
- ⁴ Développements résidentiels construits entre 1971 et 1977 dans l'agglomération montréalaise (données : 1977).
- ⁵ La situation s'est sûrement modifiée depuis.
- ⁶ Locataire ou propriétaire.
- ⁷ Maison unifamiliale, duplex, tours, etc.
- ⁸ Voir à ce sujet le rapport sur l'accessibilité (Godbout, *op. cit.*).



CONJONCTURE POLITIQUE AU QUÉBEC

SOMMAIRE N° 1

ÉDITORIAL : PRÉSENTATION

CONJONCTURE : LE PARTI QUÉBÉCOIS

« Parlons tactiques » : réflexion sur le P.Q.	Collectif
Le projet économique du P.Q.	Y. Bélanger
La déconfectionnalisation	R. Savard

DÉBAT : LA GAUCHE AU QUÉBEC

À petits pas hors du capharnaüm	F. Fournier
Mouvement des femmes et pouvoir	D. Lamoureux
Essai sur l'autonomie politique ouvrière	R. Montour

AU FIL DE L'HISTOIRE :

Entrevue avec Stanley B. Ryerson

ÉTUDES ET ANALYSES

L'Acadie	F. Cyr
Le fédéralisme	A. Legaré
L'État et les groupes populaires.	P. Hamel, J.-F. Léonard
La Charte des droits	L. Le Borgne

REVUE DE LIVRES

La néo social-démocratie	L. Brassard, F. Gendron, J.-F. Thuot
Le Nicaragua	M. Duquette
Les pays de l'Est	M. Mill
Maisonneuve	Y. Bélanger
Le capital financier québécois	Y. Bélanger

PROCHAIN NUMÉRO : LA CULTURE

La Revue Conjoncture politique au Québec est éditée et diffusée
par les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 5089 rue
Garnier, Montréal, Québec H2J 3T1

8,50 \$

N° 1 HIVER 1981-1982

Rubrique de livres

LE CAPITAL FINANCIER QUÉBÉCOIS

François Moreau

Éditions coopératives Albert Saint-Martin/Centrale de l'enseignement du Québec. 1981.

Survenant dans la foulée de la nuit des longs couteaux du Château Laurier, la parution de l'ouvrage de François Moreau nous rappelle qu'après tout il existe des enjeux réels par delà les pitreries et les maquignonnages auxquels nos politiciens bouffons se sont livrés dans la capitale fédérale en ce triste début gris de novembre. Si la négociation d'alors semblait porter sur quelques sous à troquer contre quelques droits à concéder aux divers marginaux de la grande société canadienne, il ne faut pas en conclure trop vite que la crise de l'État canadien se limite au fait que les ambitions du prince soient contrecarrées par des féodaux provinciaux dépourvus de sa vision historique. Il y a infiniment plus que ce pénible agiotage dans l'impasse constitutionnelle actuelle.

L'un des enjeux majeurs de cette crise porte sur une question économique fondamentale. Il s'agit de la confrontation entre deux bourgeoisies : l'une canadienne et monopoliste, engagée très avant sur le plan inter-

national et épaulée par un puissant État fédéral ; l'autre québécoise, plus fragile, plus récente, encore régionale pour l'essentiel et soutenue par un État provincial aux pouvoirs réels mais limités par le cadre fédéral actuel. C'est là la thèse principale défendue par Moreau qui soutient en outre que cette confrontation s'analyse au mieux en référence à la théorie léniniste du capital financier. La structuration de l'ouvrage est organisée en fonction de la démonstration de ces énoncés. Un premier chapitre porte sur l'exposition du cadre théorique emprunté à Hilferding et à Lénine. À l'âge de l'impérialisme, l'industrie et la banque passent sous la coupe d'une oligarchie financière, les conflits impérialistes s'aiguisent. C'est l'époque des guerres et des révolutions. L'une des difficultés que rencontre la théorie est de concilier l'internationalisation du capital ainsi postulée avec la maintien d'États nationaux forts sur lesquels les différentes fractions du capital doivent s'appuyer, nous dit-on. Ce qui pose problème c'est que

d'une part, l'on constate une interpénétration de plus en plus poussée de capitaux d'origines nationales différentes, par exemple des consortiums bancaires, qui se constituent un espace de valorisation autonome, le marché des euro-devises, hors de la juridiction des États, et que d'autre part, les États eux-mêmes se concertent de plus en plus et créent des institutions supranationales sur le plan économique, afin de réguler l'économie mondiale. La concurrence intercapitaliste prend-elle alors essentiellement la forme d'une confrontation de capitaux nationaux soutenus par leurs États respectifs ? C'est ce qui semble se dégager de cette interprétation qui nous paraît par trop unilatérale. L'État ce n'est pas simplement l'instrument de la classe capitaliste contre la classe ouvrière, ou d'une fraction de capital contre une autre. Il semble que la méthode dialectique interdise une interprétation aussi univoque de la structure étatique qui est toujours l'institutionnalisation et le lieu de luttes diverses et mouvantes. En ce sens, l'État national sert aussi le capital étranger et il le sert parfois davantage que le capital national. De même, les rivalités entre unités de capital ne sont pas nécessairement orchestrées selon des clivages nationaux. Ainsi, il faut certainement pousser plus avant la théorie du capital financier qui n'a pas sensiblement progressé depuis soixante ans.

Une deuxième section de l'ouvrage porte sur le capital financier canadien. Nous y découvrons la très grande puissance des banques de ce pays qui se classent parmi les premières au monde, tant par la taille que par le degré d'insertion au système financier international. Cela confirme la justesse du qualificatif d'impérialiste associé au capital canadien. Il est aussi question du débat portant sur les rapports entre capital bancaire et industriel au Canada. Moreau prend parti contre la thèse de Niosi de l'indépendance des deux formes de capital. La démonstration est assez convaincante. Le cœur de l'ouvrage est en fait constitué par la troisième partie qui dresse un excellent tableau du capital financier québécois. Il y a apparaît très nettement que le rôle des sociétés d'État créées depuis la révolution tranquille a été déterminant en ce que celles-ci ont pu doter le Québec de puissants leviers de contrôle pour le financement de la capacité industrielle et de l'infrastructure. En outre,

les sociétés d'État ont activement contribué à la constitution d'une authentique bourgeoisie dans le secteur privé, disposant d'une base d'accumulation nationale et apte à concurrencer le capital monopoliste canadien. L'analyse du mouvement coopératif fait ressortir son caractère capitaliste et son imbrication dans un réseau de relations étroites avec les secteurs étatique et privé, ce qui réfute la conception d'un mouvement coopératif dominé par une petite bourgeoisie défendant ses acquis face à l'expansion capitaliste. Enfin, le tableau se termine par la description saisissante d'un secteur privé bancaire et financier qui a fait un bond en avant prodigieux depuis dix ans et qui a pu s'imposer face à la toute puissance du capital pan-canadien. Globalement, le capital financier québécois est parvenu à conquérir plus de la moitié du marché national au détriment de son rival canadien dont les succès internationaux se sont accompagnés d'un recul marqué au Québec.

Ce recul, Moreau l'attribue aux luttes que se sont livrées l'État fédéral et l'État québécois pour le contrôle politique de la gestion économique en général et du secteur financier en particulier. La démonstration porte principalement sur la révision de la loi des banques qui a donné lieu à des affrontements sérieux entre les deux niveaux de gouvernement, et sur le contrôle de la politique monétaire. Il eut été possible de faire intervenir d'autres arguments à ce chapitre, notamment la politique fiscale et la politique d'expansion économique régionale. Le traitement de cette question est encore à faire pour une bonne part.

Enfin, le livre traite du projet de souveraineté-association du strict point de vue de la défense et de l'illustration de cette bourgeoisie québécoise montante qui a besoin d'un État plus autonome afin de poursuivre sa marche vers un statut de véritable bourgeoisie nationale. Le paradoxe semble-t-il, c'est que les gains obtenus grâce à un État provincial agressif et revendicateur l'ont rendue prudente et l'ont amenée à freiner le projet souverainiste, en faveur d'un autonomisme bon teint qui ne menacerait pas les acquis et préserverait le marché et les institutions canadiennes qui la servent assez bien, tout de même. Que cette interprétation de l'évolution du projet souverainiste et de son contenu soit partielle, cela

nous semble certain. Certes, le PQ est un parti qui véhicule des aspirations bourgeoises, mais il demeure que les choses ne sont jamais si simples et si tranchées qu'on le voudrait. La dilution du projet procède de plusieurs causes et celle que Moreau met en évidence est assurément importante et significative, déterminante jusqu'à un certain point, mais certainement pas unique. Après tout, soixante pour cent des Québécois ont répondu non à l'époque, à la question qu'on leur posait.

Concluons donc. Ce livre fournit un nouvel apport d'importance à l'étude encore embryonnaire du capitalisme et du capital au

Interventions Économiques

Québec, et de leur insertion dans une réalité canadienne et mondiale en transformation. Il a le mérite de la clarté et de la concision. Il constitue un excellent portrait des éléments principaux de la bourgeoisie financière québécoise et il apporte des explications pertinentes des causes de son dynamisme et de ses limites, grâce à son exposition de l'articulation des secteurs étatique, coopératif et privé de ce capital. Il reste selon nous, à continuer l'élaboration du cadre théorique, afin de progresser davantage dans l'intelligence des faits.

Normand Roy

CAPITALISME ET POLITIQUE AU QUÉBEC

Pierre Fournier et als.

Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1981.

Rompre définitivement avec le PQ et reprendre son autonomie politique complète, telles sont les tâches qui incombent au mouvement syndical et populaire selon les auteurs de *Capitalisme et politique au Québec*, qui formulent cette recommandation aux termes d'une analyse serrée du Parti québécois, de sa nature de classe, de son programme et de ses réalisations au gouvernement.

Ce nouveau livre prolonge la réflexion engagée dans *Le Capitalisme au Québec* en tenant compte du contexte entourant le débat référendaire et en privilégiant cette fois-ci l'analyse de la stratégie et du programme du Parti québécois. Il procède aussi d'une construction semblable en ce qu'il rassemble les contributions de plusieurs auteurs dont les textes cernent la même problématique à partir de points de vue sensiblement différents. Cette formule a l'avantage de fournir une diversité de traitement selon les angles de recherche développés par les différents auteurs, en plus d'introduire une variété dans le style de l'écriture, ce qui présente un intérêt de lecture indéniable. Par contre, il faut aussi signaler les désavantages inhérents à ce genre d'entreprise, dont le principal est un manque d'unité du sujet et du traitement. Il est certain cependant que ce défaut est beaucoup moins apparent dans ce dernier ouvrage qu'il ne l'était dans le précédent, étant donné la délimitation plus

rigoureuse du champ à investiguer. Les contributions des divers auteurs ne sont pas exemptes de contradiction entre elles, comme cela est prévisible quand on opte pour cette formule. La plus remarquable concerne l'évolution du projet péquiste depuis la naissance du parti jusqu'au référendum. Dans leur contribution, Fournier, Bélanger et Painchaud soutiennent que la continuité est remarquable à cet égard, tandis que Moreau souligne plutôt les diverses dilutions que le projet a connu depuis notamment *Quand nous serons maîtres chez nous*, en 1972. Mais au-delà des divergences somme toute mineures, il se dégage une vision d'ensemble hautement cohérente sur les questions abordées. Quelques contributions de l'ouvrage datent d'avant la tenue du référendum, tandis que les autres ont été écrites à l'été et à l'automne 1980, ce qui implique que les événements récents comme la victoire électorale du PQ et les dernières tractations constitutionnelles ne sont traités que prospectivement. L'actualité évolue vite et les éléments du livre qui en dépendaient souffrent du retard de la parution. Heureusement, il y a plus qu'une simple analyse conjoncturelle dans les différentes sections de l'ouvrage qui offrent surtout un cadre théorique qui résiste à l'épreuve du temps.

La contribution de Pierre Fournier, Yves Bélanger et Claude Painchaud structure le livre

autour de l'analyse de la bourgeoisie québécoise, de la caractérisation du PQ en tant que parti bourgeois et de l'évaluation des stratégies économiques de ce parti et du parti libéral du Québec (PLQ). Il s'agit d'un travail bien conçu et bien fait qui met en évidence des évolutions fondamentales de la réalité économique québécoise depuis vingt ans. L'analyse des diverses composantes nationales du capital implanté au Québec débouche sur un constat de retard et de dépendance de son économie. Or, toute la stratégie nationaliste de redressement et de développement reprise par le PQ vise la promotion d'une bourgeoisie autochtone monopoliste apte à assumer cette responsabilité, à concurrencer et à supplanter la bourgeoisie canadienne sur le territoire québécois d'une part, et à se placer dans la mouvance du capital américain, d'autre part. Ce projet prit forme au sein de l'État québécois, et c'est ce même État, par le relais de ses entreprises, qui en a été le moteur essentiel qui a progressivement associé le capital coopératif et le capital privé à sa réalisation. Les discours et les politiques économiques du gouvernement péquiste conforte cette hypothèse d'un projet bourgeois, pro-impérialiste et nationaliste. À titre d'exemple, la gestion de la crise est conforme à celle de tous les autres États bourgeois occidentaux. Une comparaison entre la vision du PQ et celle du PLQ, extraite de la lecture des Livres blanc et beige montre que si tous deux se situent en continuité par rapport au capitalisme, ils se séparent nettement sur la question de la fraction bourgeoise à promouvoir. Si le PQ opte pour la consolidation d'une bourgeoisie québécoise appuyée par un État provincial fort, le PLQ quant à lui soutient le capital pan-canadien menacé par cette évolution et dont les intérêts poussent dans le sens d'un État fédéral centralisateur au maximum. Il s'agit là d'une caractérisation importante, dans la mesure où il importe plus, dans l'analyse, de distinguer que de confondre les choses. L'approfondissement de l'analyse des appuis des deux formations politiques fait d'ailleurs l'objet de la dernière section du livre, rédigée par François Fournier et Daniel Villeneuve. Le contexte référendaire fournit l'occasion d'examiner les prises de position des diverses associations patronales, les discours tenu à leur intention par les deux camps et leurs préoccupations face au projet de souveraineté-association. Là encore,

l'analyse parvient à dégager des nuances qui font l'intérêt du travail.

François Moreau consacre la deuxième partie de l'ouvrage au projet économique du PQ en insistant sur le fait qu'autant *Bâtir le Québec* que le Livre blanc sur *La Nouvelle Entente Québec-Canada* proposent un projet capitaliste de développement inapte à éliminer l'infériorité économique du Québec et à supprimer les manifestations de l'oppression nationale. Ce que Moreau considère être le recul progressif du PQ vers des positions modérément autonomistes est attribué au fait que ce projet capitaliste n'a pas besoin et ne peut pas se réaliser dans le cadre d'une véritable lutte de libération nationale. Au contraire, un certain réaménagement de l'État fédéral suffirait à le rendre possible pour l'essentiel. La véritable libération nationale, dans ces conditions, ne peut être que le fait d'un parti des travailleurs et des classes populaires dont les aspirations ne sauraient être réalisées à l'intérieur de l'État canadien oppressif.

François Cyr et Francine Sénécal consacrent pour leur part la troisième partie du livre à un bilan critique de la politique sociale du PQ en passant en revue les législations adoptées depuis 1976 et en situant l'exercice du pouvoir dans la conjoncture de crise économique et politique. Ils constatent le caractère partiel et conciliant envers le patronat des législations dans presque tous les secteurs et la volonté bureaucratique et intégrationniste qui a toujours présidé à leur formulation et à leur explication. La volonté de maintenir la paix sociale dans un contexte pré-référendaire a déterminé le caractère réformiste de la gestion péquiste lors du premier mandat. Par contre, la réalisation de l'objectif souverainiste ne modifierait pas sensiblement l'évolution des politiques sociales, pensent les autres. De gouvernement social-démocrate il ne saurait être question pour définir le PQ, affirment pour leur part Richard Barrette Guy Tessier dans le quatrième volet de l'ouvrage consacré à l'analyse du revenu minimum garanti (RMG). La rationalité économique des politiques sociales est la même pour le PQ que pour les autres partis au pouvoir dans les États capitalistes. Le rôle de ces politiques et leur signification dans le projet souverainiste font donc l'objet d'une élucidation par les auteurs qui montrent leur généralisation à l'échelle des pays capitalistes avancés depuis la fin de la deuxième guerre

mondiale et leur fonction dans le régime d'accumulation de la période qui se termine sans doute avec la crise actuelle. La volonté d'instaurer un RMG apparaît dans le contexte présent comme un projet de mise au rencart des politiques keynésiennes de soutien de la demande et de remplacement par une disciplinarisation et une mise au travail d'une partie au moins de l'armée de réserve. Les conséquences sont évidemment sérieuses tant pour ces gens que pour les travailleurs actifs parce qu'elles signifient une détérioration du rapport de force sur le « marché » du travail et un recul des droits sociaux.

Il se dégage avec insistance de toutes les contributions à cet ouvrage que par delà la critique nécessaire de l'État et des partis bour-

Interventions Économiques

geois, les éléments progressistes ont aussi et surtout la tâche de formuler des alternatives qui soient possibles, démocratiques et mobilisatrices. Tout se jouera dans les quelques années à venir alors que seront progressivement liquidés les éléments structureaux de la période antérieure. Ce qui en résultera dépendra dans une très large mesure non pas seulement, non pas tant de ce que les organisations syndicales et populaires auront pu conserver en termes d'acquis, mais davantage de ce qu'elles auront su proposer et promouvoir dans leurs rangs comme programme et mesures progressistes dans la perspective du socialisme et de l'indépendance.

Normand Roy

HISTOIRE DU CAPITALISME

Michel Beaud

Seuil, Paris, 1981

Du point de vue de la méthode historique, on ne peut pas dire que le livre de M. Beaud, *Histoire du capitalisme* soit exempt de tout reproche. Au contraire, tout historien, soucieux de rigueur, ne peut être qu'agacé par une approche à l'histoire où l'auteur, sans trop de nuances, fait succéder les événements selon une trame bien établie, préétablie devrions-nous plutôt dire, et tend constamment à imposer sa grille d'analyse au cours des événements au lieu d'avancer, avec prudence, par voie d'hypothèses. Cela, c'est sans parler des références par trop limitées, des données de seconde main utilisées plus souvent qu'à leur tour ou encore des raccourcis que se permet bien souvent l'auteur pour justifier ses thèses ou éviter les questions litigieuses. Toutefois, même s'il y a effectivement beaucoup à dire sur la méthode en tant que telle, il me semble qu'on ne peut en rester là.

Avant tout, *Histoire du capitalisme* est un livre qui s'adresse aux militants et aux militantes et à tous ceux et celles qui voudraient prendre un peu de recul historique et chercher à voir comment au travers de ses différentes étapes historiques, le capitalisme a pu évoluer jusqu'à nos jours, c'est-à-dire jusqu'à la crise actuelle. Dans ce genre d'ouvrage, l'auteur

peut se permettre d'en rester à l'essentiel et de se cantonner à une présentation des faits la plus simple possible pourvu évidemment qu'il ne prenne pas de libertés avec l'histoire. C'est même ce qu'on attend d'un tel ouvrage. Un souci de clarté et de pédagogie pour qu'on puisse en tirer profit et s'en servir comme outil pédagogique ou comme matériaux de discussion.

Et sur ce plan, le livre atteint bien ses objectifs.

Chaque époque ou chaque tranche d'histoire est clairement cernée et de manière très vivante par surcroît. En quelques pages, nous pouvons retrouver assez facilement les principaux événements, les caractéristiques particulières de l'accumulation, les principaux courants d'idées, la nature des luttes sociales, etc. Le tout pour l'auteur, c'est de montrer les particularités et les limites de chaque époque tout en ne négligeant pas le champ de la lutte des classes. En outre, quelques schémas et propos d'étape permettent de faire plus facilement le point et de renforcer encore davantage la portée pédagogique du texte.

Un autre élément me paraît intéressant dans ce livre; c'est le projet implicite de M. Beaud de resituer la crise économique

actuelle et ses enjeux dans une perspective historique que l'on semble avoir quelque peu perdu de vue chez certains théoriciens de la régulation monopoliste.

Notre histoire, c'est l'histoire du capitalisme ; c'est l'histoire de la lutte des classes.

De nombreux changements sont survenus dans le mode de fonctionnement des économies dans l'après guerre. C'est incontestable. Tout comme il est incontestable que la crise économique actuelle est la crise d'un modèle de croissance donné et que sa seule issue capitaliste, c'est la mise en place d'un nouveau mode d'accumulation. Reste que c'est toujours la même histoire qui se poursuit et que si, dans ses formes, l'exploitation change, elle n'en n'est pas moins toujours là, au coeur même du système. Et à côté de cela, il y a les acquis et l'expérience des luttes passées qu'il ne faut pas plus oublier, surtout, dans les périodes

des toujours extrêmement difficiles et dures que sont les périodes de crise économique. Peut-être justement qu'en prenant un peu plus de recul par rapport au présent, comme le fait Beaud, cela permettra-t-il de sortir de toute une série de débats sur la crise actuelle où l'on tourne en rond plus qu'autre chose, depuis quelques temps. Reste que lui-même ne s'avance pas trop sur ce terrain, se contentant plutôt d'ouvrir d'autres perspectives tout en nous renvoyant à un autre ouvrage à venir, sur l'histoire du mouvement ouvrier, celui-là.

Un ouvrage criticable, donc, sur certains aspects méthodologiques, mais aussi un ouvrage dont les qualités pédagogiques et la portée politique de sa lecture de l'histoire, tendent largement à en faire oublier ce côté négatif.

Christian Deblock

Joël Le Quément,
LES ROBOTS : ENJEUX ÉCONOMIQUES ET
SOCIAUX,
Pluriel, La Documentation Française, Paris, 1981,
220 pages.

De nombreux ouvrages paraissent à l'heure actuelle sur le thème des nouvelles technologies. Dans ce contexte les robots industriels étaient, jusqu'à l'ouvrage de Joël Le Quément, traités comme un cas particulier de la société informatisée. De là en découlait une information superficielle et une maîtrise souvent imparfaite des répercussions de ces machines sur l'organisation de la production industrielle. Joël Le Quément vient donc de combler un vide en procédant à un état de la question particulièrement documenté.

L'ouvrage est divisée en quatre parties. La première décrit le « concept de robot industriel », son évolution et permet de déterminer les critères qui favorisent l'introduction de ces moyens de production dans les usines. Dans la deuxième partie sont évalués les secteurs perméables à la robotisation, les principaux types de robots industriels et les mutations engendrées dans le processus de production.

La troisième partie brosse le tableau de la compétition internationale qui oppose le Japon aux États-Unis et dans laquelle l'Europe se trouve prise en étau.

L'auteur pense que l'extension des robots dans les pays du centre va se traduire par des nouvelles formes de domination de la périphérie. Dans sa quatrième et dernière partie Joël Le Quément cherche à mesurer l'impact de la robotisation sur l'organisation du travail, sur l'emploi et plus globalement sur l'ensemble de la société. Des études de cas démontrent que la domination dans le domaine des machines-outils reporte tous les effets néfastes de la robotisation sur les sociétés retardataires. Cependant même dans les pays initiateurs l'organisation du travail robotisée si elle se traduit d'abord par l'élimination de tâches peu qualifiées et dangereuses permet en même temps un contrôle accru de la direction de l'entreprise sur l'ensemble du processus de produc-

tion. Comme tous les changements technologiques les robots vont supprimer, créer et remodeler des emplois. Et neutralisant les « comportements de fuite » (absentéisme, turn-over) des soudeurs et peintres, en modifiant les tâches de contrôle, de manutention et en développant le secteur installation-

programmation-maintenance, la robotique permettra peut-être de juguler certains aspects de la crise économique du capitalisme. La question passera alors du comment produire à celles du-quoi produire et pour qui ?

Charles Halary

CAPITALISME ET CATASTROPHE

Stephen Rousseas

Economic, Paris, 1981

Capitalisme et catastrophe se présente comme une série d'essais, six en tout, où l'auteur, S. Rousseas, entend faire le point sur la littérature marxiste relative à la question des limites éventuelles à l'accumulation du capital et, partant de là, proposer quelques pistes de réflexion sur la nature du développement capitaliste et l'évolution future de nos sociétés.

C'est au départ, un livre qui promet beaucoup, par son projet d'abord, mais aussi par l'intention de l'auteur de susciter un débat entre deux écoles de pensée. Il lui semble en effet, ce en quoi il n'a pas tort, que ses collègues post-keynésiens comme il les appelle, méconnaissent grandement les travaux marxistes, se contentant pour la plupart d'en rester à une vision assez caricaturale d'un marxisme figé dans sa conception de la crise inéluctable. Aussi, espère-t-il combler cette lacune (et favoriser ainsi un échange de pensée), en s'attachant à la présentation critique des thèses de certains auteurs marxistes qui ont su développer une pensée originale, le plus souvent d'ailleurs, en marge des positions officielles. Malheureusement, le contenu de l'ouvrage est loin de correspondre aux attentes. C'est même un ouvrage très décevant.

La littérature marxiste abordée, encore que de façon très honnête, il convient de le préciser, se limite essentiellement aux travaux de Rosa Luxembour et d'Habermas. À n'en pas douter, les thèses de Rosa Luxembour sur l'effondrement du capitalisme ainsi que celles d'Habermas (et de l'école de Francfort) sur la nature du capitalisme contemporain mériteraient d'être mieux connues. Mais, c'est quand même un peu court comme survol de

littérature. Les débats sur la nature des crises et les formes prises par le capitalisme contemporain ont quand même quelque peu avancé depuis la publication des travaux de ces deux auteurs ! De plus, il y a tout le contexte politique de leur époque, celui de l'entre-deux-guerres, que l'auteur prend à peine en considération. Or, comment expliquer les différences aussi profondes que l'on peut trouver entre les thèses de Rosa Luxembour et celles d'Habermas si l'on ne met pas en rapport leurs écrits avec la montée des luttes sociales en Allemagne dans l'immédiat de l'après-guerre, l'échec de la révolution et une certaine désillusion que cela a pu entraîner ?

Quant aux thèses de l'auteur, présentées pourtant par l'éditeur comme très originale, elles sont assez minces. Elles se ramènent, en résumé, à ceci : 1) le capitalisme est doté d'un instinct de survie tel que toute théorie de l'effondrement inéluctable ou toute théorie de la catastrophe n'a guère de fondement sur le plan théorique. Il n'y a pas de limite comme telle à l'accumulation du capital, du moins pas sur le plan économique et social. 2) si les tendances actuelles du capitalisme vont en s'accroissant, le caractère de plus en plus planifié de l'économie, les nécessités de la rationalité technologique et le contrôle toujours plus étroit du pouvoir politique sur les individus ne peuvent que déboucher sur un barbarisme et un despotisme, version bon enfant et technocratique du despotisme oriental, mais un barbarisme malgré tout dont la seule raison d'être sera la poursuite aveugle de l'accumulation du capital, les intérêts particuliers ayant cédé la place à la raison du capital. 3) peut-être, reste-

Interventions Économiques

t-il l'espoir ajoutera Rousseau que l'engagement plus marqué des intellectuels puisse empêcher la mise en place d'un tel système oppressif, sinon il ne restera plus qu'à s'en

remettre aux contingences de l'histoire.

Comme on le voit, il n'y a pas là de quoi fouetter un chat.

Christian Deblock

Arnaud Berthoud

« **ARISTOTE ET L'ARGENT** »

Éditions F. Maspero,

Collection Intervention en économie politique,

Paris, 1981.

Pourquoi s'intéresser à Aristote ? La modernité n'aurait-elle pas dépassé un tel discours vieillot ? La lecture de cet ouvrage de Arnaud Berthoud prouve étonnamment le contraire. L'économie politique née au tournant du XVIII^e siècle ne s'est pas construite sur un terrain vierge. La monnaie, cette « chose » étrange, n'est pas née avec le capitalisme, et si elle nous interroge encore actuellement, elle était aussi l'objet de réflexion de la part des anciens. L'analyse qui nous est livrée de deux textes d'Aristote sur cette question nous dévoile la double conception que ce dernier se faisait de la monnaie. D'une part, la monnaie comme objet politique, expression de « l'unité sociale des besoins », permet d'assurer la cohésion sociale des différents individus, et en ce sens relève d'une science qui s'achève dans une éthique de la justice. D'autre part, la monnaie est l'objet d'un désir pour

soi dont l'acquisition relève d'un art, la « chrematistique », étranger à toutes sciences ou savoirs. Cette dualité irréconciliable de la monnaie, ne renvoyant dans aucun de ses aspects à une théorie objective de la valeur, montre à quel point Aristote touche au cœur de la problématique de ce qu'est la monnaie comme objet économique premier et directement social. À la fois lien social qui fonde l'espace économique comme espace homogène de mesure, et rapport social qui porte en son sein l'altérité et la violence sociale.

Ne faut-il pas voir dans le fait que l'économie politique ne se soit intéressée qu'au premier aspect de cette dualité la raison de son échec ? C'est inévitablement la question qui vient à l'esprit lorsque l'on parcourt cet ouvrage.

Jean-Jacques Gislain

Jacques Attali

« **LES TROIS MONDES. POUR UNE THÉORIE DE L'APRÈS CRISE.** »

Éditions Fayard, 1981.

Jacques Attali est-il un économiste, un philosophe ? Pas vraiment l'un *ou* l'autre, sûrement les deux. C'est d'ailleurs l'originalité de son dernier ouvrage de questionner la « science » économique et son objet. Excellent travail de synthèse — ce pourrait être un manuel d'économie — écrit d'une façon remarquable

— cet ouvrage se lit comme un roman — ce livre constitue à n'en pas douter une référence inépuisable — la bibliographie présentée à la fin du livre fait plus de trente cinq pages — pour tous ceux qui se questionnent sur la validité *des discours sur* l'économie.

Trois mondes, trois discours, trois façons

de dire le *vrai*, nous sont présentés sous la forme d'une typologie fondée sur une approche épistémologique. L'économie comme une mécanique, ayant pour objet la régulation, concevant le monde comme déterministe et réversible, telle est la représentation du premier monde dont les néoclassiques, et sa figure de proue Léon Walras, sont les défenseurs. La société comme une production du travail des hommes, une histoire au cours irréversible, dont la lutte de classe oriente les phases décisives ; telle est encore une seconde représentation du monde dont Karl Marx fut l'inspirateur. Enfin, et c'est la vision originale qui est avancée par Attali, une troisième représentation du monde est en train de voir le jour. Penser le monde comme *organisation du sens*, nouvelle parole de vérité dont Henri Atlan et son approche de la complexité par le bruit, Ilya Prigogine et son analyse de l'oscillation par la fluctuation, René Thom et sa recherche sur la forme par catastrophe, sont chacun dans leur domaine respectif, télécommunication, physique, mathématique, les précurseurs. Ajouter à ceci l'approche de

René Girard et vous obtiendrez un corps analytique théorique original et une représentation historique des sociétés humaines. Rien moins que ça. Et c'est peut-être là où l'ouvrage de Jacques Attali, de par son éclectisme et l'envergure du sujet traité, en dit trop ou pas assez. En effet, il y a risque à « noyer » l'objet propre de l'économie, comme pour celui de toute « science » sociale, dans une théorie « sociale » générale. Dès lors qu'il a pour objet de rendre compte d'un objet, tout discours, aussi *séduisant* soit-il, ne peut à la fois reconnaître comme pertinent cet objet — en l'occurrence pour l'économie politique celui-ci est de rendre compte d'un espace de commensurabilité des objets d'échange — et d'autre part nier cet objet spécifique : « ... il n'est de science *humaine* que du *sens*, c'est-à-dire en dernière analyse, du langage. *Et il ne sera d'histoire sensée du monde qu'une histoire des langues.* » (p. 160). Passer d'une conception du vrai à une autre, abandonner une vision du monde pour une autre, est-ce toujours « parler » de la même « chose ».

Jean-Jacques Gislain

LES CAHIERS DU SOCIALISME

8

Textes sur
le féminisme et le socialisme,
le rapatriement de l'A.A.N.B.,
et les sondages du C.P.Q.,
ainsi qu'une entrevue avec
Marcel Pépin sur le Manifeste

l
n
s
c
v
d

I